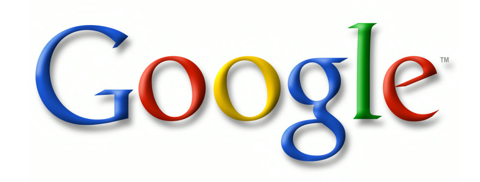
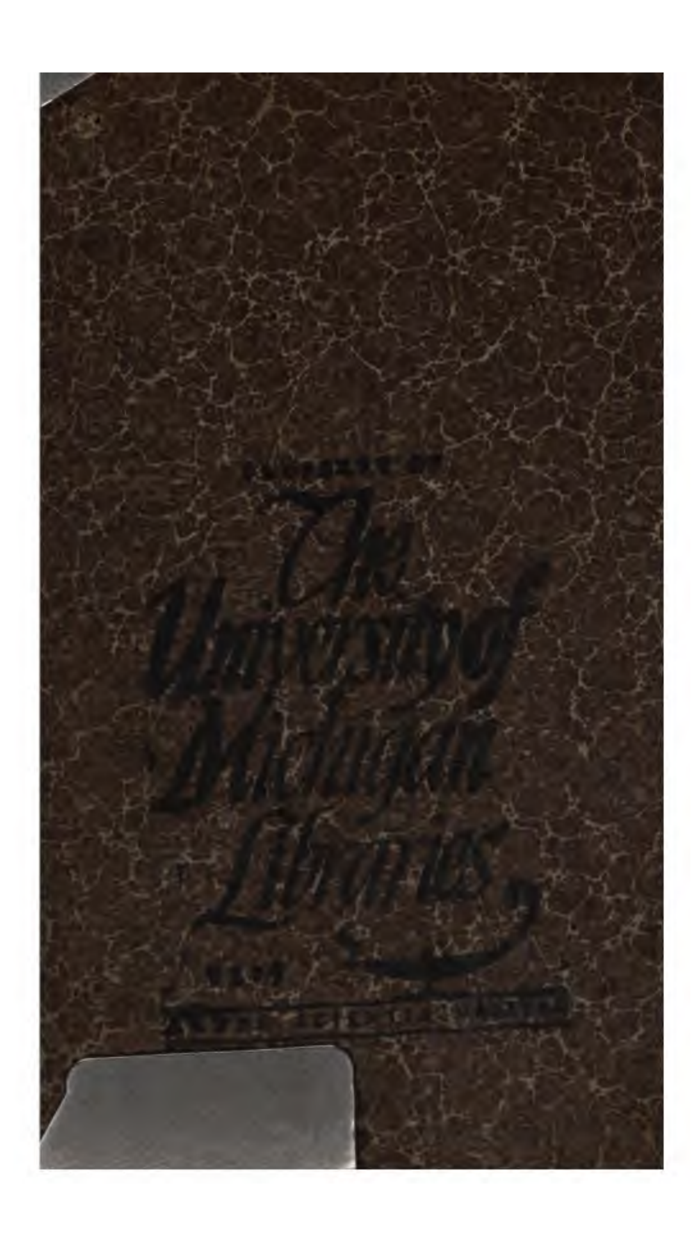
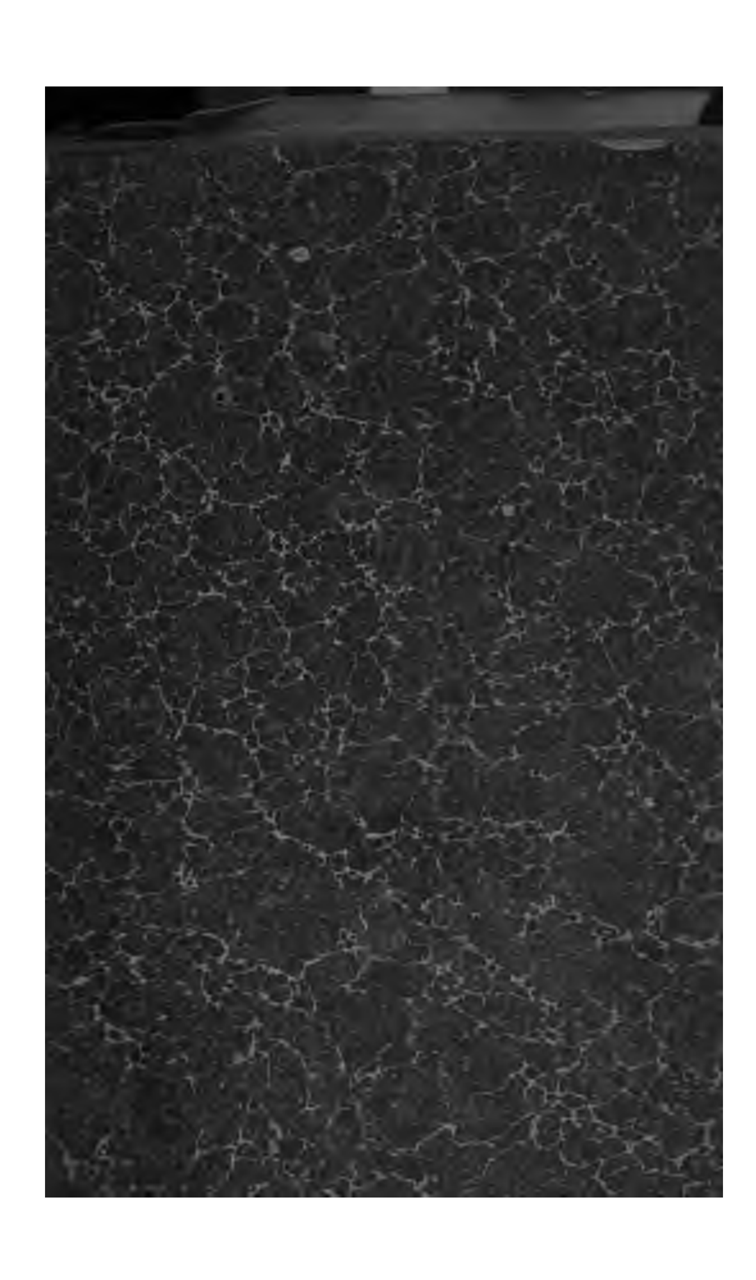


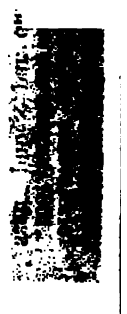



The University of Michigan Libraries



2963 **LOUYS** (Pierre). Le Crépuscule des Nymphes Paris, Briant Robert, 1926, in 4, br., couv. repl., imprimé sur vélin d'Arches numéroté (400 fr.). [illegible]50 fr.

Très belle édition enrichie de 10 lithographies de Bosshard. Léda ou la louange



DICTIONNAIRE
ENCYCLOPÉDIQUE
DES
ORDRES DE CHEVALERIE

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

DICTIONNAIRE

ENCYCLOPÉDIQUE

DES

ORDRES DE CHEVALERIE

CIVILS ET MILITAIRES

CRÉÉS CHEZ LES DIFFÉRENTS PEUPLES

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS

ACCOMPAGNÉ

DE LA NOMENCLATURE DES ORDRES ÉTRANGERS RECONNUS PAR LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS, D'UN RÉSUMÉ DE LA LÉGISLATION SPÉCIALE QUI LES RÉGIT, ET D'UN TABLEAU COLORIÉ DE LEURS RUBANS

PAR

W. MAIGNE

PARIS

ADOLPHE DELAHAYS, LIBRAIRE-ÉDITEUR

4-6, RUE VOLTAIRE, 4-6

1861

Cette publication est le résumé d'un travail considérable que nous mettrons bientôt sous presse[1]. Elle se compose d'une série de notices qui, bien que très-sommaires, peuvent néanmoins suffire pour donner une idée exacte des divers Ordres équestres créés en Europe ou hors d'Europe depuis les temps anciens jusqu'à nos jours. Nous indiquons, pour chaque Ordre éteint, la date et la cause de la fondation, le nom du fondateur, la date et la cause de l'extinction. Pour les Ordres existants, nous faisons connaître, outre la date de la fondation et le nom du fondateur, les conditions d'admission, la classification des membres, la couleur du ru-

[1] Le NOUVEAU MÉNÉTRIER, *Traité complet de la Science des armoiries* et *Histoire des Ordres de chevalerie*. Deux vol. gr. in-8°, ornés de plus de 5,000 dessins en noir ou en couleur, et renfermant la description ou la représentation des armoiries de plus de 10,000 familles.

bau et la manière de porter les insignes. A l'exception de quelques marques de distinction dont nous avons cru devoir dire quelques mots à cause de l'intérêt historique qu'elles présentent, nous n'avons admis que les institutions chevaleresques proprement dites, et avons, par conséquent, laissé de côté plusieurs prétendus Ordres de chevalerie que l'on a quelquefois fait figurer dans des ouvrages analogues au nôtre, et qui ne sont, à proprement parler, que des associations littéraires ou des sociétés de plaisir imaginées le plus souvent par des particuliers, quelquefois même par des aventuriers. Pour augmenter, autant que possible, l'utilité de notre petit Dictionnaire, nous avons mis en tête une liste complète des Ordres étrangers qui se confèrent actuellement, et un résumé de la législation à laquelle ils sont soumis en France. Enfin, nous y avons joint un tableau colorié des rubans des Ordres actuels, et un extrait de la Bibliographie héraldique qui fait partie du grand travail précité. Nous aurons d'ailleurs le soin de le tenir au courant de tous les changements qui pourront survenir.

W. M.

INTRODUCTION

Les premiers Ordres chevaleresques ont dû leur naissance à des associations religieuses et militaires, formées le plus souvent sans l'intervention des souverains et presque toujours destinées à défendre le christianisme contre les nations musulmanes. Plus tard, les princes imaginèrent de créer des institutions analogues, mais dépendantes de leur autorité, quelquefois pour doter leurs États d'une force militaire permanente, le plus souvent pour en faire une distinction honorifique qu'ils accordaient aux gentilshommes dont ils voulaient rendre plus étroit l'attachement à leur personne. Les Ordres de la première espèce disparurent successivement à mesure que la cause qui les avait fait naître cessa d'exister. Quelques-uns, toutefois, réussirent à se maintenir, mais en introduisant dans leur organisation des changements qui les transformèrent entièrement. Quant aux seconds, ils ont été conservés avec plus ou moins de soin par les successeurs de ceux qui les avaient fondés, mais non sans

éprouver, soit dans leur nombre, soit dans leur régime intérieur, des modifications en rapport avec les révolutions sociales.

Les Ordres qui se confèrent aujourd'hui peuvent être divisés en trois catégories. Quelques-uns, tels que la *Toison d'or*, la *Jarretière* et l'*Éléphant*, ne s'accordent qu'aux souverains ou aux dignitaires les plus éminents; on les désigne ordinairement sous le nom de *Grands Ordres*. D'autres, comme ceux de *Calatrava*, de *Montesa*, etc., sont de simples *Ordres de cour* qui ne se recrutent que dans les classes privilégiées, et dont les insignes sont exclusivement donnés à la naissance. Enfin, la troisième catégorie se compose des *Ordres de mérite*, c'est-à-dire de ceux qui sont spécialement destinés à récompenser les services rendus. Ces derniers sont nécessairement les plus nombreux, comme ils sont aussi les seuls qui constituent une distinction véritablement sérieuse, surtout lorsque, ainsi que c'est l'usage dans les États où les anciens préjugés ont disparu, ils sont accessibles à toutes les conditions sociales sans exception.

Les membres des Grands Ordres sont en général égaux entre eux, et portent tous les mêmes insignes et de la même manière. Ceux des Ordres de cour et de mérite forment, au contraire, presque toujours un certain nombre de *classes* ou *grades* qui se distinguent par les dimensions des décorations et la manière de les porter. Ces décorations sont des *plaques*, ou *crachats*, qui se piquent sur le côté, et des *étoiles* ou *croix*, qui s'attachent avec un *ruban*, tantôt sur la poitrine ou à la boutonnière, tantôt en sautoir ou en écharpe. Quant aux

colliers, ils ne sont plus guère d'usage que dans les Ordres qui ont des costumes de cérémonie. Enfin, plusieurs Ordres, même parmi ceux de mérite, ont un uniforme militaire, dont les ornements varient suivant les grades.

C'est un principe de droit politique qu'aux souverains seuls appartient le droit d'instituer et de conférer des Ordres chevaleresques. C'est aussi un autre principe que nul ne peut accepter et porter les insignes d'un Ordre étranger sans l'autorisation expresse de son souverain.

En conséquence, dans tous les États, une législation spéciale a été créée pour réprimer les abus qui peuvent résulter, et qui ne résultent que trop souvent de la violation de ces deux principes.

Voici la liste des Ordres étrangers qui sont actuellement conférés par les princes souverains; nous la faisons suivre d'une analyse de la législation à laquelle ils sont soumis en France.

1° Ordres étrangers.

ANHALT.

Albert l'Ours.

ANGLETERRE.

Bain, Chardon, Jarretière, Saint-Michel et Saint-Georges, Saint-Patrice.

AUTRICHE.

Couronne de Fer, Croix étoilée, Élisabeth-Thérèse,

François-Joseph, Léopold, Marie-Thérèse, Mérite civil, Saint-Étienne de Hongrie, Teutonique, Toison d'or.

BADE.

Charles-Frédéric, Fidélité, Lion de Zœhringen.

BAVIÈRE.

Élisabeth, Louis, Maximilien-Joseph, Maximilien pour la science et l'art, Mérite civil de la Couronne, Mérite de Saint-Michel, Saint-Georges, Saint-Hubert, Sainte-Anne de Munich.

BELGIQUE.

Léopold.

BRÉSIL.

Pierre Ier, Croix du Sud, Rose, Christ, Avis, Saint-Jacques de l'Épée.

BRUNSWICK.

Henri le Lion.

DANEMARK.

Danebrog, Éléphant.

DEUX-SICILES.

Constantin, François Ier, Saint-Ferdinand, Saint-Georges, Saint-Janvier.

ESPAGNE.

Alcantara, Calatrava, Charles III, Isabelle II, Isa-

DICTIONNAIRE

ENCYCLOPÉDIQUE

DES

ORDRES DE CHEVALERIE

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

DICTIONNAIRE

ENCYCLOPÉDIQUE

DES

ORDRES DE CHEVALERIE

CIVILS ET MILITAIRES

CRÉÉS CHEZ LES DIFFÉRENTS PEUPLES

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS

ACCOMPAGNÉ

DE LA NOMENCLATURE DES ORDRES ÉTRANGERS RECONNUS PAR LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS, D'UN RÉSUMÉ DE LA LÉGISLATION SPÉCIALE QUI LES RÉGIT, ET D'UN TABLEAU COLORIÉ DE LEURS RUBANS

PAR

W. MAIGNE

PARIS
ADOLPHE DELAHAYS, LIBRAIRE-ÉDITEUR
4-6, RUE VOLTAIRE, 4-6

1861

que titre que ce soit, par des chapitres, corporations, prétendus grands-maîtres ou leurs délégués, etc. L'Ordre de Malte étant un Ordre étranger, ne peut être accepté ou porté par un Français qu'autant que, conféré par un souverain, l'autorisation en a été accordée par l'Empereur ou ses prédécesseurs.

« Tout Français qui, ayant obtenu des Ordres étrangers, n'a pas reçu l'autorisation de les porter, doit les déposer à l'instant, sauf à se pourvoir auprès du Grand-Chancelier pour solliciter cette autorisation.

« Toute décoration étrangère ne peut être portée en sautoir que par les officiers supérieurs ou les fonctionnaires d'un rang analogue. Les grands cordons ou plaques sont seulement portés par les officiers généraux ou les fonctionnaires civils d'un rang correspondant. On n'a à tenir aucun compte des autorisations contraires qui auraient été accordées avant le 13 juin 1853.

« Il est interdit à tout Français, sous les peines édictées par l'art. 259 du Code pénal, de porter, soit d'autres insignes que ceux de l'Ordre ou du grade pour lequel l'autorisation a été conférée, soit aucun costume ou uniforme spécial afférent à un Ordre ou à une décoration étrangère.

« L'autorisation de porter une décoration étrangère d'un certain grade ne dispense pas celui auquel elle a été accordée de l'obligation de demander une autorisation nouvelle pour chaque promotion ultérieure. Les demandes en autorisation doivent être adressées hiérarchiquement au Grand-Chancelier par l'intermédiaire du Ministre dont relève le demandeur par ses fonctions

ou son emploi, et par le Préfet de son département, si le demandeur n'exerce aucune fonction publique, ou n'a que des fonctions gratuites. Les Ministres, les hauts dignitaires de l'État, les membres du Sénat, du Corps législatif, du Conseil d'État et du Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur sont seuls autorisés à s'adresser directement au Grand-Chancelier. Les demandes sont examinées et vérifiées en Conseil de l'Ordre.

« Lorsque le postulant n'est pas membre de la Légion d'honneur, sa demande doit être accompagnée d'un extrait régulier de son acte de naissance. La Grande-Chancellerie exige, en outre, la production : 1° du titre ou brevet original de l'Ordre dont on sollicite l'autorisation; 2° de la traduction authentique de ce brevet ou titre; 3° d'un récépissé de la somme due pour droits de chancellerie, laquelle est versée à la caisse des dépôts et consignations pour les personnes qui résident à Paris, et dans les caisses des receveurs particuliers des finances pour celles qui habitent dans les départements.

« Les produits des droits de chancellerie sont employés à couvrir les frais d'expédition des ampliations des décrets d'autorisation et à augmenter le fonds de secours affecté aux orphelins de la Légion d'honneur. Ces droits sont fixés pour les décorations portées à la boutonnière à 60 fr.; pour les décorations portées en sautoir, à 100 fr.; pour les décorations avec plaque sur la poitrine, à 150 fr.; pour les décorations avec grand cordon en écharpe, à 200 fr. Les militaires jusques et y compris le grade de capitaine, et les marins jusques et y

compris celui de lieutenant de vaisseau, sont exempts de droits.

« Les décrets d'autorisation sont insérés au *Moniteur*, et une ampliation en est délivrée à l'impétrant. Les personnes autorisées avant le décret du 13 juin 1853 peuvent, en s'adressant au Grand-Chancelier, obtenir la délivrance d'un titre de cette nature.

« Les dispositions disciplinaires des lois, décrets et ordonnances sur la Légion d'honneur sont applicables aux Français décorés d'Ordres étrangers. Il en résulte que le droit de porter les insignes de ces Ordres peut être suspendu ou retiré dans le cas et selon les formes déterminés pour les membres de la Légion d'honneur[1]. »

[1] Extrait de l'excellent *Dictionnaire de l'Administration française*, de M. Maurice Block. Paris, Levrault, 1855, gr. in-8°.

DICTIONNAIRE

ENCYCLOPÉDIQUE

DES

ORDRES DE CHEVALERIE

A

Agneau de Dieu (Ordre de l'). *Suède.*— Institué, dit-on, en 1569, par Jean III, roi de Suède, le jour et à l'occasion de son couronnement, pour récompenser le zèle et la fidélité de la noblesse suédoise. Schoonebeeck est le premier qui ait parlé de cet ordre, mais le P. Hélyot le regarde comme supposé, et pense que l'on a pris pour une déco-

ration chevaleresque quelque médaille commémorative de la cérémonie à laquelle on attribue sa fondation. Dans tous les cas, il n'existe aucune trace certaine de son existence.

Aigle blanc (Ordre de l'). *Russie.* — Fondé vers 1325, par Wladislas le Nain, roi de Pologne, à l'occasion du mariage de son fils Casimir avec la princesse Anne, fille de Gedimin, grand-duc de Lithuanie. Il tomba par la suite en désuétude, et il était tout à fait oublié, quand Auguste II le renouvela, d'abord provisoirement, en 1705, puis d'une manière définitive, en 1713. Toutefois il ne commença, après cette résurrection, à prendre quelque consistance qu'à dater de 1764, sous Stanislas Poniatowski. L'Aigle blanc a été réuni aux ordres russes par l'empereur Nicolas Ier, en vertu d'un ukase du 29 novembre 1831, qui a réglé son organisation actuelle. Ses membres ne forment qu'une classe et prennent rang après ceux de Saint-Alexandre Newski. Ils ont pour insignes une croix d'or, qu'ils portent en écharpe de droite à gauche, attachée à un large ruban bleu clair, et une plaque aussi d'or qu'ils piquent sur la gauche de la poitrine.

Aigle de Brandebourg (Ordre de l'). *Prusse.* — Voyez Aigle rouge.

Aigle de Prusse (Ordre de l'). *Prusse.*—Voyez Aigle noir.

Aigle d'or (Ordre de l'). *Wurtemberg.* — Voyez Grande Chasse.

Aigle noir (Ordre de l'). *Prusse.* — Créé, le 18 janvier 1701, par le roi Frédéric Ier, en commémoration de son couronnement, qui avait eu lieu la veille. C'est le premier ordre de la monarchie. Il ne se confère qu'aux princes de la maison royale et aux personnages les plus éminents, tant nationaux qu'étrangers. Ses membres sont au nombre de trente, non compris les princes du sang et les étrangers. Ils forment une classe unique, celle des Chevaliers, et ont le rang de lieutenants généraux. Leurs insignes consistent en une croix qu'ils suspendent à un large ruban orange passé en écharpe de gauche à droite, et en une plaque d'argent qu'ils attachent sur le côté gauche de la poitrine. Les chevaliers de l'Aigle noir sont de droit de la première classe de l'Aigle rouge, et ils en portent le

bijou en sautoir. L'Ordre a pour devise : *Suum cuique* (à chacun ses droits). Quant à son nom, il vient de l'aigle qui figure dans les armes de la Prusse.

Aigle rouge (Ordre de l'). *Prusse.* — Fondé, en 1705, sous le nom d'*Ordre de la Sincérité*, par George-Guillaume, margrave de Brandebourg-Bayreuth, d'où on l'a aussi appelé *Ordre de Bayreuth*. Réorganisé, en 1734, par le margrave Georges-Frédéric-Charles, qui le nomma *Aigle rouge de Brandebourg* ou simplement *Aigle de Brandebourg*, à cause de l'aigle que portaient les armoiries du margraviat. Confirmé, en 1792, par le roi Frédéric-Guillaume II, qui le réunit en même temps aux ordres de la monarchie. Depuis le commencement de ce siècle, son organisation a reçu un grand nombre de modifications, notamment en 1810, 1811, 1825, 1830, 1832, etc.

L'Ordre de l'Aigle rouge vient immédiatement après celui de l'Aigle noir. Il est destiné à récompenser tous les mérites indistinctement. Ses membres forment quatre classes, mais la seconde est divisée en deux sections. On ne peut y être admis qu'en entrant dans la quatrième, qui est la der-

nière, mais, une fois reçu, on est souvent promu aux grades supérieurs sans passer par tous les degrés inférieurs. Le ruban est blanc avec une raie orange sur chaque bord. La décoration se porte ainsi qu'il suit : première classe, en écharpe de gauche à droite, avec plaque à huit pointes au côté gauche ; deuxième classe, en sautoir, avec plaque à quatre pointes, pour la première section ; en sautoir, sans plaque, pour la seconde ; troisième et quatrième classe, à la boutonnière, mais avec une croix différente. Devise de l'ordre : *Sincere et constanter* (avec sincérité et constance).

Aile de Saint-Michel (Ordre de l'). *Portugal.* — Institué, en 1147, par Alphonse-Henriquez, premier roi de Portugal, en mémoire de la prise de Santarem sur les Maures, laquelle eut lieu le jour de la fête de Saint-Michel. Les chevaliers portaient pour insigne une *aile* ou *demi-vol* de pourpre brodée sur la poitrine (d'où le nom de l'Ordre), et constituaient une sorte de milice analogue à celle des Templiers. Ils étaient tous gentilshommes, et s'engageaient à combattre les infidèles et à défendre les veuves et les orphelins. Leur devise était : *Quis ut Deus* (qui est semblable à Dieu),

signification du mot hébreu *Michel.* L'institution ne paraît pas avoir survécu à son fondateur.

Albert le Valeureux (Ordre d'). *Saxe royale.* — Institué, le 31 décembre 1850, par le roi Frédéric-Auguste, en mémoire du fondateur de la branche Albertine de la maison de Saxe. Il sert à récompenser les vertus civiques et les services rendus à l'État. L'Ordre forme cinq classes : Grands-Croix (1re classe), Commandeurs de première classe (2e classe), Commandeurs de seconde classe (3e classe), Chevaliers (4e classe), Petites-Croix (5e classe). Le ruban est vert liséré de blanc. La croix, qui est d'or pour les quatre premières et et d'argent pour la cinquième, est portée en écharpe de droite à gauche, avec plaque octogone au côté gauche, par les grands-croix; en sautoir, avec plaque carrée, par les commandeurs de première classe; en sautoir, sans plaque, par les commandeurs de seconde classe; à la boutonnière, par les chevaliers et les petites-croix.

Albert l'Ours (Ordre d'). *Anhalt.* — Fondé, le 18 novembre 1836, par les ducs régnants des trois branches de la maison d'Auhalt (Anhalt-

Dessau, Anhalt-Bernbourg et Anhalt-Coëthen), pour faire revivre une institution analogue créée, dit-on, vers 1382, par le duc Sigismond Ier. Il porte le nom d'Albert, dit l'Ours, un des princes les plus illustres de la maison ducale. Les statuts ont été modifiés en 1850, trois ans après l'extinction de la branche de Coëthen. L'Ordre est destiné à récompenser tous les mérites. Il se compose de quatre classes : Grands-Croix (1re classe), Commandeurs de première classe (2e classe), Commandeurs de seconde classe (3e classe), Chevaliers (4e classe). Le ruban est vert foncé bordé de rouge ponceau, et la devise : *Crains Dieu et suis ses commandements.* La décoration consiste en un médaillon d'or et se porte ainsi qu'il suit : première classe, en écharpe de droite à gauche, avec plaque au côté gauche; seconde classe, en sautoir, avec plaque; troisième classe, en sautoir, sans plaque; quatrième classe, à la boutonnière.

Les personnes dont les titres ne suffisent pas pour les faire admettre dans l'Ordre reçoivent une *médaille*, qui est d'or ou d'argent, suivant leur mérite.

Albrac ou d'**Aubrac** (Ordre d'). *France.* —

Ordre hospitalier fondé, vers 1120, dans le Rouergue, par un vicomte de Flandre nommé Allard ou Adelard. Ce seigneur ayant été attaqué par des malfaiteurs sur la montagne d'Albrac ou d'Aubrac, à quelques lieues de Rodez, avait fait vœu de bâtir en cet endroit, s'il échappait au danger, un établissement destiné à recevoir et à protéger les voyageurs. Son vœu ayant été exaucé, il ne tarda pas à l'accomplir. L'Ordre se composait de frères armés pour escorter les pèlerins; de religieux pour le service de l'hôpital; d'ecclésiastiques pour le service de la chapelle; de religieuses pour l'administration intérieure; et de laïques pour l'exploitation des biens. L'institution rendit de nombreux services, qui lui méritèrent l'approbation de plusieurs papes; mais, par la suite, à mesure que la sécurité s'étendit sur les routes, elle s'éloigna du but de sa création, et elle n'était plus, au dix-septième siècle, qu'une simple abbaye d'hommes de l'ordre de Saint-Augustin. Elle fut supprimée, en 1697, par Louis XIV, et ses revenus servirent plus tard à entretenir l'École militaire de Paris.

Alcantara (Ordre d'). *Espagne.* — L'origine de cet ordre n'est pas bien connue, mais on admet

généralement qu'elle date au moins de l'an 1176. Un chevalier appelé Gomez Fernand établit, à cette époque, dans la Castille, une association religieuse et militaire à laquelle il donna le nom d'*Ordre de Saint-Julien du Poirier*, et qui obtint, l'année suivante, d'être approuvée par le pape Alexandre III. Les nouveaux chevaliers s'engagèrent à expulser les Maures du royaume de Léon, et y réussirent en peu d'années. En 1212, Alphonse IX, roi de Castille, ayant pris aux Maures la petite ville d'Alcantara, dans l'Estramadure, la donna à l'Ordre de Calatrava, mais celui-ci, ne pouvant suffire à la défense de toutes ses possessions, la remit aux chevaliers de Saint-Julien, qui prirent alors le nom de leur nouvelle résidence. L'Ordre d'Alcantara éprouva les mêmes vicissitudes que les autres institutions analogues. En 1495, son quatrième grand maître, don Juan de Zuniga, ayant été promu au cardinalat, Ferdinand V réunit la grande maîtrise à la couronne, et fit de l'admission dans l'Ordre une faveur que ses prédécesseurs accordèrent à ceux de leurs gentilshommes dont ils voulurent récompenser l'attachement à leur personne.

L'Ordre d'Alcantara n'est plus aujourd'hui

qu'une marque de noblesse que l'on obtient en faisant les preuves requises. Les membres portent pour insigne une croix fleurdelisée de sinople qu'ils suspendent au cou avec un ruban du même, et font broder une croix semblable sur le côté gauche de l'habit.

Alliance (Ordre de l'). *Suède.* — Créé, en 1527, par le roi Gustave Ier, à l'occasion de son mariage avec la fille de l'électeur de Brandebourg. Il disparut avec son fondateur.

Amarante (Ordre de l'). *Suède.* — Créé, en 1653, par la reine Christine, fille de Gustave-Adolphe, à la suite et en mémoire d'un bal travesti où elle avait figuré en nymphe sous le nom d'*Amarante.* C'est une de ces institutions futiles que l'on a eu tort d'admettre dans l'histoire des ordres de chevalerie. Son existence fut, du reste, très-éphémère, car il n'en était déjà plus question à la mort de la fondatrice, arrivée à Rome en 1689. Il avait pour devise les trois mots italiens : *Dolce nella memoria* (il est doux de se souvenir).

Amour du prochain (Ordre de l'). *Allemagne.*

— Institué, en 1708, par l'impératrice Élisabeth-Christine, qui le distribua aux dames et aux seigneurs de sa suite. Il n'eut jamais une grande valeur et tomba de bonne heure en désuétude.

Angéliques (Ordre des). *Deux-Siciles, Parme.* — Voyez Constantin.

Ancienne noblesse (Ordre d'). *Allemagne.* — Voyez Quatre Empereurs.

Annonciade (Ordre de l'). *États sardes.* — Institué, en 1518, par Charles III, duc de Savoie, pour remplacer celui du Collier. Ce prince le plaça sous l'invocation de la Vierge, et orna le bijou d'une représentation de l'Annonciation, d'où son nom. Ses statuts furent, par la suite, plusieurs fois modifiés, notamment, en 1760, par le duc Victor-Amédée, devenu roi de Sardaigne, qui lui assigna le premier rang parmi les ordres de ses États. Aujourd'hui, comme autrefois, les membres de l'Ordre ne forment qu'une seule classe. Ils portent la décoration en sautoir avec une petite chaîne d'or, et piquent une plaque du même métal sur le côté gauche de la poitrine. Ils ont tous un costume de cérémonie.

Argonautes de Saint-Nicolas (Ordre des). — Voyez NAVIRE.

Aubrac (Ordre d'). *France.* — Voyez ALBRAC.

Avis (Ordre d'). *Brésil.* — C'est le même dont il est question à l'article suivant. Il a été introduit au Brésil en même temps et pour les mêmes causes que les ordres du Christ et de Saint-Jacques de l'Épée (voyez ces mots). Le gouvernement brésilien l'emploie pour récompenser tous les services rendus à l'État, et n'y a introduit d'autre modification que l'addition d'un liséré incarnat au ruban.

Avis (Ordre d'). *Portugal.* — Vers 1143, plusieurs gentilshommes portugais s'étant associés, sous le nom de *Nouvelle Milice*, pour combattre les Maures, le roi Alphonse-Henriquez approuva l'institution et en fit un ordre religieux et militaire. Ce nouvel ordre fut d'abord établi au château d'Évora, et c'est pour cela que ses membres furent d'abord appelés *Frères d'Évora* ou *Confrères de Sainte-Marie d'Évora.* Ils prirent plus tard le nom de *Chevaliers d'Avis*, qui est resté, quand le roi Alphonse II leur eut donné la ville d'Avis, dans l'Alemtejo, dont il avait fait la conquête sur les

Maures. Tant qu'il y eut des musulmans à combattre, l'Ordre d'Avis répondit admirablement à l'objet de sa fondation; mais, le Portugal une fois libre, sa constitution dut nécessairement subir des changements destinés à l'harmoniser avec les besoins nouveaux. C'est ainsi qu'après divers tiraillements sa grande maîtrise fut réunie à la couronne en 1550, et sa sécularisation prononcée en 1789. A cette dernière époque, la reine Marie le transforma entièrement, et en fit l'ordre du Mérite militaire du Portugal. Il se compose aujourd'hui de trois classes : Grands-Croix (1re classe), Commandeurs (2e classe), Chevaliers (3e classe). Son ruban est vert. La décoration se porte en écharpe de droite à gauche, avec plaque au côté gauche dans la première ; en sautoir, avec plaque semblable, dans la seconde; à la boutonnière, dans la troisième.

B

Bain (Ordre du). *Angleterre.* — Il est, pour la première fois, question de cet ordre à l'occasion

du couronnement du roi Henri IV, en 1399, et l'on peut admettre qu'il fut institué pour célébrer cet événement. Quant à sa dénomination, les écrivains les plus sérieux en attribuent l'origine à l'usage où l'on était anciennement de plonger tout nouveau chevalier dans un bain. Par la suite, les rois d'Angleterre prirent l'habitude de créer des chevaliers du Bain le jour de leur couronnement, le jour de l'inauguration des princes de Galles, le jour de leur mariage ou de celui de quelque autre membre de leur famille, et, en général, dans toute circonstance extraordinaire. L'Ordre étant tombé en désuétude, George Ier le renouvela au mois de mai 1725; mais de nombreuses irrégularités s'étant glissées depuis dans les statuts, la reine Victoria l'a entièrement reconstitué le 24 mai 1847. L'Ordre est destiné à récompenser les mérites civils et militaires. Il se compose de trois classes : Chevaliers Grands-Croix (1re classe), Chevaliers Commandeurs (2e classe), Chevaliers Compagnons (3e classe). Dans l'armée, il n'est accessible qu'aux officiers, et des conditions de grade sont exigées pour chaque classe. Les étrangers sont admis dans l'Ordre, mais seulement comme membres honoraires. Le ruban est rouge cramoisi. La décoration

est portée en écharpe de droite à gauche, avec plaque au côté gauche, par les grands-croix; en sautoir, par les commandeurs; à la boutonnière, par les chevaliers. Les insignes ne sont pas tout à fait les mêmes pour les militaires et les membres de l'ordre civil.

Bande (Ordre de la). *Espagne.* — C'était un ordre militaire qui fut créé, en 1330 ou 1332, par Alphonse XI, roi de Léon et de Castille, pour récompenser les belles actions des gens de guerre. Il devait son nom à un ruban rouge que les chevaliers portaient en écharpe, d'où le nom d'*Ordre de l'Écharpe*, sous lequel il est également désigné. Pour y être admis, il fallait avoir servi au moins dix ans à la cour du prince ou dans ses troupes, et l'on jurait de prendre les armes contre les Maures toutes les fois que l'on en serait requis. L'Ordre étant tombé en désuétude, Philippe V le releva au dix-septième siècle. Il ne se confère plus depuis longtemps.

Bayreuth (Ordre de). *Prusse.* — Voyez AIGLE ROUGE.

Bourbon (Ordre de). *France.* — Voyez NOTRE-DAME DU CHARDON.

Branche Ernestine de Saxe (Ordre de la). — Voyez MAISON ERNESTINE DE SAXE.

Brassard (Ordre du). *France.* — En 1814, quand le comte d'Artois fit son entrée à Bordeaux, il était accompagné par une garde d'honneur formée de royalistes du pays. Les membres de cette garde portaient pour insigne une écharpe ou *brassard* de couleur verte, qu'ils attachaient au bras gauche. Ils furent plus tard autorisés à substituer à cette écharpe un médaillon ovale surmonté d'une couronne royale et montrant au centre la lettre L (initiale de Louis), répétée quatre fois et entourée de la légende : *Bordeaux, 12 mars 1814*; ils l'attachaient à la boutonnière par un ruban vert orné d'une raie blanche sur chaque bord. Ce médaillon a été transformé par quelques écrivains en un prétendu ordre de chevalerie, qu'ils ont appelé *Ordre du Brassard*, mais ce n'était en réalité qu'une simple décoration de circonstance. Il a disparu à la révolution de Juillet.

C

Calatrava (Ordre de). *Espagne*. — En 1157, les Templiers, désespérant de pouvoir défendre contre les Maures la petite ville de Calatrava, dont ils avaient la garde, la remirent à Sanche III, roi de Castille, et se retirèrent. Dom Raymond, abbé de Fitero, de l'ordre de Cîteaux, offrit alors à ce prince de s'enfermer dans la place. L'offre fut acceptée, et le moine, se mettant à la tête des religieux et des laïques qui voulurent se joindre à lui, fit si bien que l'ennemi fut repoussé. Il obtint en récompense, pour lui et ses compagnons, la ville qu'il avait sauvée, et, pour en assurer désormais la défense, il constitua ces derniers en un ordre religieux et militaire qu'il soumit à la règle de Cîteaux, et auquel il donna le nom de la place que leur courage avait sauvée (1158). A sa mort, arrivée en 1163, les chevaliers laïques éloignèrent les moines, élurent don Garcias Redon,

l'un d'eux, pour grand maître, et firent approuver leur nouvelle organisation par le pape Alexandre III. Dans les années qui suivirent, l'Ordre de Calatrava aida puissamment les rois qui se partageaient alors l'Espagne chrétienne à combattre les Maures, et en obtint en retour d'immenses propriétés territoriales ou immobilières qui augmentèrent beaucoup sa puissance. Au quinzième siècle, quand le triomphe des populations chrétiennes se trouva définitivement assuré, il se trouva sans raison d'être, et les habitudes guerrières de ses membres, jointes à ses énormes richesses, auraient pu le rendre dangereux à la couronne, si les rois d'Espagne n'avaient pris le parti de l'annuler. En 1489, Ferdinand le Catholique s'empara de son administration. Six ans après, le même prince réunit la grande maîtrise à la couronne, et, dès ce moment, l'admission dans l'Ordre devint une simple distinction que les rois accordèrent aux membres de leur noblesse dont ils voulaient récompenser les services ou entretenir l'attachement. L'Ordre de Calatrava n'est plus aujourd'hui qu'une marque de noblesse que l'on obtient en faisant les preuves requises. Ses membres font broder sur le côté gauche de l'habit une

croix fleurdelisée de gueules, et suspendent une croix semblable à un ruban également de gueules, qu'ils mettent en sautoir.

Calza (Ordre de la). *République de Venise.* — Voyez CHAUSSE.

Camail (Ordre du). *France.* — Voyez PORC-ÉPIC.

Casque de fer (Ordre du). *Hesse électorale.* — Voyez HEAUME DE FER.

Chardon (Ordre du). *Angleterre.* — Institué en 1540, par Jacques V, roi d'Écosse, qui le plaça sous l'invocation de saint André, patron du royaume. Il doit à cette circonstance d'être aussi appelé *Ordre de Saint-André*. Quant à son nom d'*Ordre du Chardon* et à celui d'*Ordre de la Rue*, qu'on lui donne également, il en est redevable au chardon et aux branches de rue qui figurent sur ses insignes, ces deux plantes étant les signes symboliques des anciens Scots. L'Ordre s'éteignit à la mort de Marie Stuart. Il fut rétabli en 1687, à l'époque de la réunion de l'Écosse à l'Angleterre par Jacques II. Les changements qui

suivirent l'expulsion de ce prince le firent encore disparaître, mais la reine Anne le fit revivre en 1705, et il n'a cessé, depuis cette époque, d'être conféré; seulement, ses statuts ont été plusieurs fois modifiés, notamment en 1714, 1717, 1827 et 1833.

L'Ordre se compose du souverain et de seize Chevaliers. Ces derniers se recrutent ordinairement parmi les membres de la Chambre des pairs, et appartiennent tous, sauf quatre, à la haute noblesse écossaise. L'Ordre est à peu près organisé comme celui de la Jarretière. Son ruban est vert, et sa devise : *Nemo me impune lacessit* (personne ne me blesse impunément), qui se rapporte au chardon. La décoration se porte en écharpe de gauche à droite, avec une plaque au côté gauche. Les chevaliers ont, en outre, un costume de cérémonie.

Charité chrétienne (Ordre de la). *France.* — En 1589, Henri III, voulant créer un asile pour recevoir les officiers et les soldats invalides de son armée, en réunit un certain nombre dans une maison dite *de la charité chrétienne*, qui était située dans le faubourg Saint-Marceau, à Paris. Les pen-

sionnaires portaient pour insigne une croix ancrée de satin blanc, bordée de bleu, qui était cousue sur le côté gauche de l'habit et du manteau. C'est cette institution que l'on a désignée sous le nom d'*Ordre de la Charité chrétienne*, de la maison où les vieux militaires étaient reçus, et que l'on a prise à tort pour un ordre de chevalerie. Elle n'eut du reste qu'une existence éphémère.

Charles-Frédéric (Ordre de). *Bade.* — Voyez MÉRITE MILITAIRE DE CHARLES-FRÉDÉRIC.

Charles III (Ordre de). *Espagne.* — Institué, le 19 septembre 1771, par le roi Charles III, à l'occasion de la naissance de son petit-fils, l'infant Charles-Clément. Ses statuts ont été plusieurs fois modifiés. Ils doivent leur rédaction actuelle à un décret du 26 juillet 1847. L'Ordre sert à récompenser tous les mérites, mais sa collation est subordonnée, pour les sujets espagnols, à des conditions d'âge, de rang, de naissance, etc., dont les étrangers sont généralement exemptés. Il se compose de quatre classes : Grands-Croix (1re classe), Commandeurs effectifs (2e classe), Commandeurs (3e classe), Chevaliers (4e classe). Le ruban est par-

tagé en trois bandes égales, une blanche au milieu, une bleu azur sur chaque bord. La devise est : *A la vertu et au mérite*. La décoration se porte comme il suit : première classe, en écharpe de droite à gauche, avec plaque au côté gauche ; seconde classe, en sautoir, avec plaque ; troisième classe, en sautoir, sans plaque ; quatrième classe, à la boutonnière.

Charles XIII (Ordre de). *Suède et Norvége*. — Institué, le 27 mai 1811, par le roi dont il porte le nom, pour récompenser les actes de bienfaisance et de vertu, et plus spécialement les grands dignitaires de la franc-maçonnerie suédoise. Le prince régnant, l'héritier présomptif et les autres princes de la famille royale ne doivent jamais en quitter les insignes. Tous les membres sont égaux. Ils portent la décoration en sautoir, suspendue à un ruban rouge ponceau, et ajoutent une grande croix patée rouge sur la gauche de la poitrine.

Chausse (Ordre de la). *Venise*. — Créé, en 737, par le doge Malamocco ; mais cette origine est regardée comme très-douteuse, et plusieurs

historiens ne font dater l'institutiou que de la seconde moitié du seizième siècle. Quoi qu'il en soit, l'Ordre de la Chausse était simplement une association de nobles vénitiens qui s'engageaient à défendre la religion et la république. Son nom venait de ce que les associés portaient pour insigne une chausse ou bottine brodée à la jambe droite. Il disparut de bonne heure, mais on ignore à quelle époque.

Chêne (Ordre du). *Espagne.* — Garcias Ximénès, roi de Navarre, livrant une bataille aux Maures, crut voir au-dessus d'un chêne une croix lumineuse adorée par des anges, et, cette vue enflammant son courage, il redoubla d'ardeur et remporta la victoire. C'est en souvenir de cette apparition miraculeuse que ce prince créa, dit-on, un ordre de chevalerie dit du *Chêne* (en espagnol *encina*), dont les membres portaient pour insigne une croix rouge posée sur un chêne, le tout brodé sur un habit blanc. Plusieurs écrivains relèguent au rang des fables l'institution et l'événement auquel on en attribue l'origine.

Chérubins (Ordre des). *Suède.* — Voyez SÉRAPHINS.

Chevaliers de Jésus-Christ (Ordre des). *Pologne.* — Voyez Dobrin.

Chevaliers de la Croix (Ordre des). *Livonie.* — Voyez Porte-glaive.

Chevaliers de la Mère de Dieu (Ordre des). *Italie.* — Voyez Sainte-Marie.

Chevaliers de Malte (Ordre des). — Voyez Malte.

Chevaliers dorés (Ordre des). *États romains.* — Voyez Éperon d'or.

Chevaliers dorés (Ordre des). *Deux-Siciles, Parme.* — Voyez Constantin.

Chevaliers pies (Ordre des). *États romains.* — Voyez Saint-Jean de Latran.

Chevaliers porte-croix de Hongrie (Ordre des). *Hongrie.* — Voyez Porte-croix.

Chevaliers rédempteurs de Mantoue (Ordre des). *Italie.* — Voyez Précieux Sang.

Chevaliers de Rhodes (Ordre des). — Voyez MALTE.

Chien et du Coq (Ordre du). *France.* — C'est un de ces prétendus ordres de chevalerie créés par l'imagination des anciens héraldistes pour flatter l'amour-propre des familles puissantes. Ces écrivains prétendent que Clovis Ier, ayant embrassé le christianisme en 496, Lisoye de Montmorency, un des principaux seigneurs de sa suite, fut le premier à suivre son exemple, et que c'est pour ce motif que la maison de Montmorency adopta plus tard la devise si connue : *Dieu aide au premier baron chrétien*. Ils ajoutent que, pour témoigner publiquement la fidélité qu'il portait au roi, ce même Lisoye fonda un *Ordre du Chien*, et que, quelque temps après, pour récompenser les gentilshommes qui l'avaient accompagné à une assemblée nationale qui avait eu lieu à Orléans, il établit une institution analogue, qu'il appela *Ordre du Coq*. Ces deux ordres auraient été ensuite réunis en un seul, dit *Ordre du Chien et du Coq*, qui se serait éteint, sans laisser aucune trace, à la mort du fondateur.

Christ (Ordre du). *Brésil.* — C'est le même

que celui qui existe sous ce nom en Portugal. Le roi Jean IV emporta ce dernier au Brésil, quand les armées françaises l'obligèrent à sortir de ses États, et, quand ce prince revint en Europe, la colonie ne voulut pas se dessaisir de l'institution. Le gouvernement brésilien n'a rien changé à l'ordre portugais. Il a seulement ajouté un liséré azur au ruban.

Christ (Ordre du). *États romains.* — C'est le même que celui de Portugal, le pape Jean XXII s'étant, dit-on, quand il autorisa la création de ce dernier, réservé, pour lui et pour ses successeurs, le droit de le conférer; mais cette réserve ne se trouve ni dans la bulle de ce pape, ni dans aucune de celles de ses successeurs. L'Ordre romain sert, comme l'Ordre portugais, à récompenser tous les mérites, mais il ne forme qu'une seule classe. Son ruban est également rouge. Les chevaliers portent la décoration en sautoir ou à la boutonnière, avec une plaque au côté gauche, et les militaires se distinguent en plaçant un trophée au-dessus du bijou.

Christ (Ordre du). *Portugal.* — L'Ordre du Temple venait à peine d'être supprimé, que Denis Ier,

roi de Portugal, qui, dans ses guerres avec les Maures, avait eu plus d'une fois l'occasion d'en apprécier l'utilité, demanda au pape Jean XXII l'autorisation de le reconstituer dans ses États. Cette autorisation lui fut accordée en 1319, mais, tout en conservant la règle et jusqu'aux coutumes de l'ancienne, la nouvelle institution dut changer de nom, et la qualification de *Chevaliers du Christ* fut imposée à ses membres par le souverain pontife lui-même.

L'Ordre du Christ eut donc, comme la célèbre milice dont il n'était qu'une transformation, un caractère à la fois religieux et militaire. Il rendit de très-grands services, mais, quand les causes qui avaient provoqué sa création n'existèrent plus, il dut nécessairement subir des modifications en rapport avec les circonstances. C'est ainsi qu'en 1551 le roi Jean III en réunit la maîtrise à la couronne, et qu'en 1789 la reine Marie prononça sa sécularisation. L'Ordre du Christ ne sert plus aujourd'hui qu'à récompenser le mérite civil aussi bien que le mérite militaire; mais il n'est pour les étrangers qu'une simple distinction honorifique, tandis qu'il impose diverses obligations et assure plusieurs avantages aux sujets portugais. Les membres forment trois classes : Grands-Croix

(1re classe), Commandeurs (2e classe), Chevaliers (3e classe). Le ruban est rouge. La décoration est portée en écharpe de droite à gauche, avec plaque au côté gauche, par les grands-croix; en sautoir, avec la même plaque, par les commandeurs; à la boutonnière, par les chevaliers.

Christ (Ordre du). *Russie.* — C'était une institution religieuse et militaire qui fut fondée en Livonie, vers 1205, par Albert, évêque de Riga, pour défendre les nouveaux convertis contre les païens. Il fut plus tard réuni à l'Ordre teutonique.

Chypre (Ordre de). *Ile de Chypre.* — Institution religieuse et militaire, analogue à celle du Temple, qui était destinée à combattre les infidèles et à veiller au maintien de la tranquillité publique. On l'appelait aussi *Ordre du Silence et de l'Épée.* L'Ordre fut fondé, en 1195, par Guy de Lusignan, roi de Chypre, et disparut en 1489, quand Catherine Cornaro, veuve du dernier prince de sa maison, céda l'île à la république de Venise.

Cincinnatus (Ordre de). *États-Unis.* — Insti-

tué, le 14 avril 1783, pour récompenser les officiers américains et les officiers français qui avaient contribué à l'expulsion des Anglais. Les chevaliers américains s'étant organisés en société, le Congrès vit dans cette association un danger pour les libertés publiques, et la déclara, ainsi que l'institution qui l'avait produite, incompatible avec les principes de la Constitution. L'Ordre disparut alors en Amérique, mais les décorés français continuèrent à en porter l'insigne. Cet insigne consistait en une aigle éployée d'or, posée sur une couronne de laurier, et chargée d'un médaillon sur lequel paraissait le Romain Cincinnatus labourant son champ. On l'attachait à la boutonnière avec un ruban bleu bordé de blanc.

Civil de Savoie (Ordre). *Sardaigne.* — Voyez Savoie.

Collier (Ordre du). *Savoie.* — Institué, en 1362, par Amédée VI, comte de Savoie : suivant les uns, en l'honneur d'une dame qui avait fait hommage à ce prince d'un bracelet de cheveux tressés en lacs d'amour, d'où le nom d'*Ordre du Lacs d'amour*, sous lequel il est également connu;

suivant les autres, pour honorer les mystères de Jésus-Christ et de la Vierge; suivant d'autres encore, pour perpétuer le souvenir du courage qu'un des ancêtres du fondateur, le comte Amédée V le Grand, avoir montré en défendant Rhodes contre les Turcs, en 1310. Quoi qu'il en soit, l'Ordre fut négligé après la mort d'Amédée VI, et définitivement supprimé en 1518 pour faire place à celui de l'*Annonciade*.

Colombe (Ordre de la). *Espagne.* — Fondé en 1379, le jour de la Pentecôte, par Jean Ier, roi de Castille, qui le plaça sous l'invocation du Saint-Esprit, et à la mort duquel il cessa d'exciter. C'était un ordre religieux et militaire qui se recrutait dans la noblesse, et dont les membres s'engageaient à défendre le christianisme, combattre les Maures et protéger les veuves et les orphelins. Il devait son nom à une colombe, image du Saint-Esprit, que les chevaliers portaient au cou avec une chaîne.

Conception (Ordre de la). *Italie.* — Institué, le 8 septembre 1617, par Ferdinand Ier de Gonzague, duc de Mantoue, en l'honneur de la conception de la Vierge (d'où son nom), et sous l'in-

vocation de saint Michel. Les membres, qui devaient prouver quatre quartiers de noblesse, juraient d'être fidèles au saint-siége et d'aller, à sa première réquisition, combattre des hérétiques et les infidèles. L'Ordre disparut de très-bonne heure[1].

Concorde (Ordre de la). *Espagne.* — Institué, dit-on, en 1261, par Ferdinand, roi de Castille

[1] En 1847, un aventurier s'arrogea le droit de relever cet Ordre et le conféra à un grand nombre de vaniteux qui eurent la naïveté d'en porter les insignes. Voici ce que nous trouvons sur cet individu dans une publication récente : « En 1853, le tribunal de police correctionnelle de la Seine condamna à deux années d'emprisonnement, comme coupable d'usurpation de nom et d'escroquerie, un aventurier qui depuis plusieurs années parcourait les grandes villes de l'Europe sous le nom d'Alexandre, duc de Gonzague. Né à Dresde, en 1799, il se prétendait petit-fils du duc Philippe de Gonzague, de la branche de Guastalla ; et, en attendant le résultat d'une réclamation qu'il avait adressée en 1841 à toutes les têtes couronnées de l'Europe, à l'effet d'être remis en possession des États *appartenant* à sa maison et *usurpés* par l'Autriche, Son Altesse Sérénissime, afin de récompenser dignement le zèle des vaniteux imbéciles qui consentaient à faire des vœux pour le triomphe *du droit sur la force*, leur vendait à beaux deniers comptants la magnifique décoration de l'ordre de chevalerie qu'avaient institué ses nobles ancêtres. » (*Dictionnaire de la Conversation*, nouv. édit., t. X, p. 382.)

et de Léon, en mémoire des victoires qu'il aurait remportées sur les Maures. Son existence paraît douteuse.

Concorde (Ordre de la). — *Prusse.* — Créé, en 1660, par Christian-Ernest, margrave de Brandebourg, dans un voyage qu'il fit à Bordeaux, et en mémoire de la paix des Pyrénées et de celle d'Oliva, qui venaient de se conclure. Il disparut au commencement du dix-huitième siècle, où il fut remplacé par celui de l'*Aigle rouge*.

Confrères de Sainte-Marie d'Évora (Ordre des). *Portugal.* — Voyez Avis.

Constance (Ordre de la). *France.* — Fondé, dit-on, on ne sait à quelle époque, par une comtesse de Champagne dont le nom est inconnu. On ajoute que l'Ordre disparut de très-bonne heure, mais que ses statuts ayant été retrouvés, en 1770, au château de Chaource, près de Bar-sur-Seine, quelques gentilshommes du voisinage essayèrent de le faire revivre et choisirent la dame du lieu pour grande maîtresse. En l'absence de tout texte authentique, on doit regarder l'existence de cette institution comme tout à fait imaginaire.

Constantin (Ordre de). *Deux-Siciles, Parme.* — Afin de relever cet ordre en lui donnant une très-haute antiquité, quelques écrivains en ont attribué la fondation à Constantin le Grand, qui l'aurait faite en 312 ; mais les historiens les plus compétents rejettent cette origine, que n'appuie d'ailleurs l'autorité d'aucun document contemporain. On admet généralement qu'il a été institué par l'empereur Isaac-Anne Comnène, et l'on rapporte cet événement à l'an 1190, qui est la date des statuts. L'Ordre est connu sous plusieurs noms. Son fondateur l'appela, dit-on, *de Constantin*, parce qu'il prétendait descendre de Constantin le Grand; *Angélique*, du nom Ange qu'il portait lui-même; *de Saint-Georges*, parce qu'il le plaça sous la protection de ce saint; enfin *des Chevaliers dorés*, à cause du collier d'or que portaient les principaux dignitaires. C'était dans le principe une institution religieuse et militaire, mais son histoire est dépourvue d'intérêt; on ignore même s'il rendit jamais quelque service. Après la prise de Constantinople par les Turcs, la famille des Comnènes l'introduisit en Italie, où la faveur de plusieurs papes lui permit de se répandre avec rapidité. La grande maîtrise resta dans cette famille

jusqu'en 1699, où son dernier rejeton, André-Flave Comnène, la céda à Jean-François Farnèse, duc de Parme. Ce dernier la transmit à son successeur l'infant don Carlos, fils de Philippe V, roi d'Espagne, qui, lorsqu'il devint, quelques années après, roi de Naples, refusa de s'en dessaisir, et, non content d'en faire transporter les archives dans ses nouveaux États, dota l'Ordre d'une nouvelle organisation et lui donna le nom d'*Ordre constantinien de Saint-Georges*. Le nouveau duc de Parme protesta en vain contre cette usurpation; et l'Ordre d'Ange Comnène demeura définitivement annexé à la couronne napolitaine. Toutefois, après la chute de Napoléon Ier, l'impératrice Marie-Louise, devenue duchesse de Parme en vertu des traités de 1814, réclama la grande maîtrise comme descendante directe des Farnèses, et, pour éviter toute nouvelle discussion à ce sujet, les deux maisons souveraines convinrent tacitement d'en exercer l'une et l'autre les droits. L'Ordre de Constantin se confère donc à Naples et à Parme, mais l'organisation, la forme de la décoration et la couleur du ruban ne sont pas les mêmes dans les deux États.

L'Ordre napolitain sert à récompenser les ser-

vices et les vertus. Il se compose de Grands-Croix, qui doivent appartenir à une haute noblesse; de Chevaliers de droit, qui doivent prouver quatre quartiers; et de Chevaliers de faveur, qui sont dispensés de toute condition de naissance. Le ruban est bleu liséré d'orange. Les grands-croix portent la décoration en écharpe de gauche à droite, avec plaque au côté gauche; tous les autres à la boutonnière.

A Parme, l'Ordre se compose de Sénateurs Grands-Croix, de Chevaliers, de Frères servants et d'Écuyers. Le ruban est bleu de ciel. Les grands-croix mettent la décoration en écharpe de droite à gauche, les commandeurs en sautoir, et tous les autres à la boutonnière. Ils portent tous des plaques qui varient de forme suivant le grade.

Constantinien de Saint-Georges (Ordre). *Deux-Siciles, Parme.* — Voyez CONSTANTIN.

Coquille (Ordre de la). *Hollande.* — Voyez SAINT-JACQUES.

Coquille de mer (Ordre de la). *France.* — Voyez NAVIRE.

Cor (Ordre du). *Allemagne.* — Voyez SAINT-HUBERT DE BAVIÈRE.

Cordelière (Ordre de la). *France.* — Fondé, en 1498, par Anne de Bretagne, veuve de Charles VIII, en l'honneur des cordes dont Jésus-Christ fut lié à sa passion, et aussi pour satisfaire sa dévotion à saint François d'Assise, dont elle portait le cordon. Il était destiné aux dames nobles, et ses membres avaient pour insigne une cordelière d'argent (d'où son nom), imitation du cordon du fondateur des Franciscains. L'institution ne paraît pas avoir survécu à sa fondatrice.

Cordon bleu (Ordre du). *Suède.* — Voyez SÉRAPHINS.

Cordon bleu (Ordre du). *France.* — Voyez SAINT-ESPRIT.

Cordon jaune (Ordre du). *France.* — Institué, dit-on, vers 1589, par Charles de Gonzague, duc de Réthel et de Nevers. Il fut ainsi nommé de la couleur de son ruban. Quelques écrivains assurent qu'il disparut peu à peu après avoir brillé d'un vif

éclat, tandis que d'autres disent qu'il fut supprimé, en 1606, par Henri IV, parce que ses statuts renfermaient des dispositions contraires à la tranquillité publique. Quoi qu'il en soit, c'était une de ces institutions frivoles imaginées par les grands seigneurs, et qui ne survivaient presque jamais à leurs fondateurs[1].

Cordon jaune (Ordre du). *Suède.* — Voyez ÉPÉE DE SUÈDE.

Cordon noir (Ordre du). *Suède.* — Voyez ÉTOILE POLAIRE.

Cosse de Genêt (Ordre de la). *France.* — Cet ordre, que l'on regarde comme le premier d'institution royale qu'il y ait eu en France, fut établi, en 1234, par saint Louis, à l'occasion de son mariage avec Marguerite de Provence. Il reçut cette dénomination parce que son collier était composé de cosses de *genêt* émaillées au naturel et de fleurs de lis d'or, le fondateur ayant pris cette plante

[1] Cet ordre a été renouvelé en 1844, sous le nom d'*Ordre d'Alexandre* ou *du Dévouement*, par l'aventurier dont il a été question à la note de la page 31.

pour symbole, avec la devise : *Exaltat humiles* (il élève les humbles). Il était spécialement réservé aux princes et aux membres de la plus haute noblesse. On a des preuves de son existence en 1393, mais il paraît qu'il disparut peu de temps après.

Couronne (Ordre de la). *France.* — Fondé, dit-on, vers 1390, par Enguerrand VII, seigneur de Couci, qui lui donna pour insigne une couronne renversée (d'où son nom), que l'on portait attachée au bras droit. Beaucoup d'historiens le regardent comme apocryphe. Dans tous les cas, il n'a laissé aucune trace.

Couronne d'amour (Ordre de la). *Écosse.* — Fondé, dit-on, vers 1479, par le roi Jacques IV. Il a disparu sans laisser aucune trace.

Couronne de Bavière (Ordre de la). *Bavière.* — Voyez MÉRITE CIVIL DE LA COURONNE DE BAVIÈRE.

Couronne de chêne (Ordre de la). *Hollande.* — Il a été institué, le 29 décembre 1841, par le roi Guillaume II, pour récompenser les services rendus dans toutes les carrières. Le fondateur l'a particulièrement destiné aux sujets luxembour-

geois ; néanmoins il est accessible aux habitants des autres parties du royaume, ainsi qu'aux étrangers. Il doit son nom à une couronne de chêne que montre l'insigne. L'Ordre se compose de quatre classes : Grands-Croix (1re classe), Chevaliers de l'étoile de l'Ordre (2e classe), Commandeurs (3e classe), Chevaliers (4e classe). Le ruban est jaune orange avec trois raies vert foncé, et la devise : *Je maintiendrai*. Les grands-croix portent la décoration en écharpe de droite à gauche, avec plaque au côté gauche ; les chevaliers de l'étoile, en sautoir avec plaque semblable ; les commandeurs, en sautoir, sans plaque ; les chevaliers, à la boutonnière.

Couronne de fer (Ordre de la). *Autriche.* — C'est un ordre d'origine napoléonienne. Il fut institué, le 5 juin 1805, par Napoléon Ier, comme roi d'Italie, pour récompenser tous les genres de services rendus par les sujets italiens. Les Français qui avaient contribué à l'établissement du nouveau royaume y étaient également admis. Quant à son nom, il le doit à la forme de son bijou, qui réprésente la couronne de fer des anciens rois de Lombardie. L'Ordre disparut en 1814, à la chute de

l'Empire. Deux ans après (12 février 1816), l'empereur d'Autriche, François II, le ressuscita en mémoire de l'annexion des provinces lombardes à ses États, et lui donna une nouvelle organisation. Il se compose actuellement de cent chevaliers, non compris les princes de la maison impériale, et se divise en trois classes. Le ruban est jaune orange liséré de bleu. La décoration se porte en écharpe de droite à gauche, dans la première classe; en sautoir, dans la seconde; à la boutonnière, dans la troisième.

Couronne de rue (Ordre de la). *Saxe.* — Voyez Couronne de Saxe.

Couronne royale (Ordre de la). *France.* — C'est un des ordres imaginaires qu'a trop souvent créés l'imagination des anciens héraldistes. Ils en attribuaient l'institution à Charlemagne, et ils l'appelaient aussi *Ordre de Frise,* parce que ce prince l'avait, disaient-ils, établi pour récompenser les Frisons des secours qu'il en avait reçus dans ses guerres contre les Saxons.

Couronne de Saxe (Ordre de la). *Saxe*

royale. — Institué, le 20 juillet 1807, par le roi Frédéric-Auguste, en mémoire de l'érection de la Saxe en royaume par Napoléon Ier. On l'appelle aussi *Ordre de Rue*, parce que sa décoration porte une guirlande de feuilles de la plante de ce nom et que cette plante figure dans les armoiries du royaume. L'Ordre est accessible à toutes les conditions sociales, et sert à récompenser ceux qui, d'une manière quelconque, ont bien mérité de la patrie. Les chevaliers ne forment qu'une classe. Ils portent la croix en écharpe de droite à gauche, avec une plaque d'argent sur le côté gauche. Le ruban est vert, et la devise se compose des mots : *Providentiæ memor* (en souvenir de la Providence).

Couronne de Wurtemberg (Ordre de la). *Wurtemberg*. — Institué, le 23 septembre 1818, par le roi Guillaume Ier, pour remplacer les deux ordres de l'Aigle d'or et du Mérite civil, qui dataient, celui-ci de 1806, celui-là de 1702. Il est à la fois civil et militaire. Le roturier qui y est admis acquiert la noblesse personnelle. Les membres de l'Ordre forment trois classes : Grands-croix (1re classe); Commandeurs (2e classe); Cheva-

liers (3e classe). Les premiers portent la décoration en écharpe, de droite à gauche, avec plaque; les seconds, en sautoir; les derniers, à la boutonnière. Le ruban est rouge cramoisi, avec un liséré noir. L'Ordre a pour devise les mots : *Intrépide et fidèle.*

Croissant (Ordre du). *Deux-Siciles.* — Institué à Messine, en 1268, par Charles d'Anjou, frère de saint Louis, en mémoire de la bataille qu'il venait de gagner, près de Tagliacozzo, sur Conradin, son compétiteur au royaume de Naples. Il fut ainsi appelé à cause d'un croissant d'or qui ornait le collier, avec la devise : *Donec totum impleat orbem* (jusqu'à ce qu'il remplisse tout l'univers). L'Ordre ne survécut pas à son fondateur.

Croissant (Ordre *militaire* du). *France.* — Institué, au château d'Angers, le 11 août 1448, par René d'Anjou, duc de Lorraine, comte de Provence et roi de Naples, pour récompenser les gentilshommes de sa cour. Il se composait de deux classes : *Chevaliers, Écuyers.* La décoration, qui se portait en sautoir, représentait un croissant d'or (d'où le nom de l'institution), avec la devise *loz*

en croissant, afin, dit Bourdigné, d'apprendre aux preux chevaliers « que tous les nobles cueurs doivent de jour en jour accroistre et augmenter leur bienfaire, tant en courtoisie et débonnaireté, que en vaillance et glorieux faicts d'armes. » L'Ordre disparut avec la maison d'Anjou.

Croissant (Ordre du). *Turquie.* — Institué, en 1799, par le sultan Sélim III, pour récompenser les étrangers qui avaient rendu des services à l'empire. L'amiral anglais Nelson le reçut le premier. Il ne se confère plus depuis longtemps.

Croix blanche (Ordre de la). *Toscane.* — Institué, en 1814, par Ferdinand III, grand-duc de Toscane, qui le destina à récompenser le mérite militaire. Il a été ainsi nommé à cause de la couleur de la décoration. On l'appelle aussi *Ordre de la Fidélité.*

Croix de fer (Ordre de la). *Belgique.* — Créé, le 6 novembre 1830, quelques jours après l'affranchissement de la Belgique, pour récompenser ceux qui avaient contribué à l'expulsion des Hollandais. C'est, par conséquent, un ordre de cir-

constance, qui est destiné à s'éteindre peu à peu. Il ne se compose que d'une seule classe. Ses membres portent la décoration à la boutonnière, attachée avec un ruban rouge ayant une raie jaune et une raie noire sur chaque bord.

Croix de fer (Ordre *civil et militaire* de la). *Prusse*. — Institué, le 10 mars 1813, par le roi Frédéric-Guillaume III, pour récompenser ceux qui s'étaient déjà distingués ou ceux qui se distingueraient d'une manière quelconque dans les guerres contre la France. Il a été conféré pour faits de guerre ou autres accomplis depuis l'ouverture de la campagne de 1813 jusqu'à la clôture de celle de 1815. Les membres forment trois classes. Le ruban est blanc bordé de noir pour les chevaliers appartenant aux carrières civiles, et noir bordé de blanc pour les militaires. La première classe porte la croix en sautoir, avec plaque au côté gauche; la seconde, à la boutonnière, avec plaque semblable; la troisième, également à la boutonnière, mais sans plaque.

Croix de Jésus-Christ (Ordre de la). *Espagne* et *Italie*. — Voyez Milice de Jésus-Christ.

Croix de Juillet. *France.* Instituée, le 13 décembre 1830, pour perpétuer le souvenir de la révolution de Juillet et servir de marque de distinction aux citoyens qui s'étaient distingués pendant les trois jours. La croix se porte à la boutonnière, avec un ruban bleu azur de trente-sept millimètres de largeur ayant un liséré rouge de deux millimètres, placé à deux millimètres de chaque bord. C'est une simple décoration de circonstance.

Croix de Mérite. — Voyez MAISON ERNESTINE DE SAXE.

Croix du Mérite (Ordre de la). *Hesse grand-ducale.* — Institué, en décembre 1831, par le grand-duc Louis II pour récompenser les services des militaires et des employés civils d'un rang inférieur. Tous les membres sont égaux; seulement la décoration est d'or ou d'argent, suivant le mérite. Cette décoration s'attache à la boutonnière avec un ruban ponceau.

Croix du Mérite civil (Ordre de la). *Autriche.* — Institué, le 26 février 1850, par l'empe-

reur François-Joseph, pour remplacer une Médaille d'honneur instituée antérieurement. Il est destiné à récompenser le dévouement et la fidélité, ainsi que les anciens et utiles services dans les emplois publics. C'est un ordre secondaire ; il doit même être plutôt considéré comme une simple marque d'honneur que comme un véritable ordre de chevalerie. Les membres forment quatre classes. Le ruban est rouge foncé. La décoration se porte à la boutonnière, mais elle varie pour chaque classe : première classe, d'or surmontée d'une couronne; seconde classe, d'or sans couronne ; troisième classe, d'argent avec couronne ; quatrième classe, d'argent sans couronne.

Croix du Sud (Ordre de la). *Brésil.* — Institué, le 1er décembre 1822, par l'empereur dom Pédro Ier, pour signaler l'époque de son avénement et de son sacre. Ce prince l'appela *Cruzeiro* ou *Croix du Sud*, par allusion à la grande constellation qui brille au ciel de l'empire et au premier nom (*Terre de la Sainte-Croix*) que le Brésil reçut à l'époque de sa découverte. C'est un ordre civil et militaire. Il se compose de quatre classes : Grands-Croix (1re classe), Dignitaires (2e classe), Officiers

(3e classe), Chevaliers (4e classe). Le ruban est bleu azur, et la devise : *Bene merentium præmium* (récompense de ceux qui méritent). La décoration se porte ainsi qu'il suit : grands-croix, en écharpe de droite à gauche, avec plaque; commandeurs, en sautoir, avec plaque; officiers, à la boutonnière, avec plaque; chevaliers, à la boutonnière.

Croix étoilée (Ordre de la). *Autriche.* — Ce n'est pas à proprement parler un ordre de chevalerie, mais une simple association de piété qui a été établie, en 1668, par l'impératrice Éléonore de Gonzague, pour perpétuer le souvenir de la découverte, réputée miraculeuse, d'une croix qui, ayant disparu dans un incendie du palais impérial, avait été retrouvée intacte au milieu des décombres. Cette association n'est accessible qu'aux dames de la plus haute noblesse. Les membres prennent le titre de *Dames de la Croix étoilée*, et ont pour marque un médaillon qui s'attache sur le sein gauche avec un ruban noir. Les nominations sont faites par une grande maîtresse, qui est toujours une princesse de la maison d'Autriche.

Cruzeiro (Ordre du). *Brésil.* — Voyez Croix du Sud.

Cygne (Ordre du). *Clèves*. — Institué, dit-on, en 711, par un chevalier appelé Elie ou Eslie, à l'occasion de son mariage avec Béatrix, fille de Thierry, duc de Clèves, qu'il avait délivrée de ses ennemis. L'Ordre aurait été ainsi nommé parce que le casque de son fondateur avait un cygne pour cimier. Les écrivains sérieux le regardent comme supposé.

Cygne (Ordre du). *Prusse*. — C'est une association de bienfaisance plutôt qu'un ordre de chevalerie. Néanmoins, on le fait figurer à ce dernier titre dans tous les traités sur les institutions chevaleresques. L'Ordre a été créé, le 29 septembre 1440, par Frédéric II, électeur de Brandebourg. Il était tombé depuis longtemps en désuétude, quand le roi Frédéric-Guillaume IV l'a rétabli, le 24 décembre 1843. Il est accessible à toute personne, homme ou femme, sans distinction de rang ni de culte. Les membres s'engagent à contribuer de tout leur pouvoir à la prospérité des établissements de bienfaisance, mais plus particulièrement de ceux que l'association à fondés.

D

Dames de la Croix étoilée (Ordre des). *Autriche.* — Voyez Croix étoilée.

Dames de la Hache (Ordre des). *Espagne.* — Institué, vers 1149, par Raymond Bérenger, comte de Barcelonne, pour récompenser les femmes de Tortose, qui, armées de haches, avaient puissamment contribué à repousser une attaque des Maures. C'était vraisemblablement un ordre de circonstance. Son nom provenait d'une hache de drap rouge que les membres portaient sur l'habit.

Dames de l'Écharpe (Ordre des). *Espagne.* — Il fut, dit-on, institué, en 1390, par Jean Ier, roi de Castille, pour récompenser les dames de Placentia, qui avaient vaillamment défendu cette ville contre les Anglais. Il fut plus tard réuni à celui de la Bande. Quant à son nom, il provenait

de la forme de l'insigne, lequel était un ruban d'or porté en écharpe.

Dames de Sainte-Anne (Chapitre des). *Bavière.* — Il existe deux institutions de ce nom, l'une à Munich, l'autre à Wurtzbourg. Ce ne sont point des ordres de chevalerie; néanmoins nous les consignons ici, uniquement pour empêcher qu'on n'attribue à leur insigne une valeur qui ne leur appartient pas. Les deux chapitres se composent exclusivement de dames chanoinesses qui doivent faire preuve de noblesse, et qui portent une décoration sur le sein gauche. Le ruban de Wurtzbourg est violet avec deux raies blanches sur chaque bord. Celui de Munich est bleu clair avec deux raies, une blanche et une jaune, sur chaque bord. Aucune de ces associations ne confère le titre de comtesse, comme on le croit généralement.

Dames esclaves de la vertu (Ordre des). *Allemagne.* — Institué, en 1662, par l'impératrice Éléonore de Gonzague, veuve de Ferdinand III, empereur d'Allemagne, afin d'entretenir la piété et la vertu parmi les dames qui l'entouraient. L'Ordre se composait des princesses de la famille impériale

et de trente dames de la plus haute noblesse. Il n'existe plus depuis longtemps.

Danebrog (Ordre de). *Danemark.* — Créé, en 1219, par le roi Waldemar II, en mémoire d'une victoire qu'il avait remportée sur les Livoniens. Son nom vient d'un drapeau, le *danebrog* (force des Danois), que l'on prétendit être tombé miraculeusement du ciel et dont ce prince se servit pour ranimer ses soldats. Supprimé à l'époque de la réforme, l'Ordre fut rétabli, le 12 octobre 1671, par Christian V, et, le 28 juin 1808, le roi Frédéric VI lui donna les statuts qui le régissent aujourd'hui.

Le Danebrog sert à récompenser tous les services. Il se compose de quatre classes : Grands-Commandeurs (1re classe), Grands-Croix (2e classe), Commandeurs (3e classe), Chevaliers (4e classe). Son ruban est blanc liséré de rouge, et sa devise : *Dieu et le Roi*. La décoration, qui est d'or, se porte ainsi qu'il suit : première classe, en sautoir, avec plaque au côté gauche; seconde classe, en écharpe de droite à gauche, avec plaque semblable; troisième classe, en sautoir; quatrième classe, à la boutonnière.

Outre les classes qui précèdent, l'Ordre ren-

ferme une classe inférieure, dite des *Hommes de Danebrog*. Cette classe se recrute parmi ceux qui, ayant droit à une récompense, n'ont pas assez fait pour être nommés chevaliers. Ils portent la décoration de ces derniers, mais d'argent.

Deux-Épées (Ordre des). *Livonie*. — Voyez PORTE-GLAIVE.

Deux-Siciles (Ordre des). *Deux-Siciles*. — Institué, le 24 février 1808, par le roi Joseph Napoléon. Il se composait de trois classes : cinquante Dignitaires, cent Commandeurs, et six cents Chevaliers. Cet ordre fut réformé, en 1815, par Ferdinand IV, et remplacé un peu plus tard par celui de *Saint-Georges de la Réunion*.

Dévidoir (Ordre du). *Deux-Siciles*. — Vers la fin du quatorzième siècle et au commencement du quinzième, pendant les troubles qui divisèrent l'Italie méridionale au sujet de la possession de la couronne de Naples, les partisans de la maison d'Anjou prirent pour signe de reconnaissance un *dévidoir* brodé en or sur le bras gauche, et ceux de la maison d'Autriche une *lionne* aux pieds liés

qu'ils portaient sur la poitrine. De là l'origine des deux soi-disants Ordres *du Dévidoir* et *de la Lionne*, qui s'éteignirent du reste avec la cause qui les avait fait naître.

Dobrin (Ordre de). *Pologne.* — Institué, vers 1230, par Conrad, duc de Mazovie et de Cujavie, pour défendre ses États contre les incursions des Prussiens. Les membres de l'Ordre se qualifièrent d'abord de *Chevaliers de Jésus-Christ*. Ils prirent ensuite le nom sous lequel ils sont plus généralement connus, quand le fondateur eut fait construire pour eux la forteresse de Dobrin ou Dobrzin, sur la Vistule, où leur résidence fut établie. L'Ordre de Dobrin n'ayant pas répondu aux espérances de Conrad, ce prince appela les chevaliers teutoniques à son secours et réunit sa création à leur ordre.

Doge (Ordre du). *République de Venise.* — C'était un ordre que le doge de Venise distribuait, comme prince ou chef du gouvernement. On ne connaît ni l'époque de sa fondation, ni le nom de son fondateur. Il paraît avoir existé très-peu de temps.

Double croissant (Ordre du). *France.* — Voyez Navire.

Dragon renversé (Ordre du). *Allemagne.*— Institué, en 1418, par Sigismond, empereur d'Allemagne, qui imposa aux membres l'obligation de défendre l'Église contre les hérétiques, et particulièrement contre les Hussites. Il devait son nom au bijou que portaient les chevaliers et qui représentait un dragon renversé, c'est-à-dire les jambes tournées en haut. L'Ordre disparut peu de temps après sa fondation, après avoir rendu des services tant en Allemagne qu'en Italie.

Droiture allemande (Ordre de la). *Saxe ducale.* — Fondé, en 1690, pour récompenser tous les genres de mérite, par Frédéric Ier, duc de Saxe-Gotha et de Saxe-Altembourg. Il tomba peu à peu en désuétude, et c'est pour le remplacer qu'a été institué, en 1833, l'*Ordre de la Maison ou Branche Ernestine de Saxe.*

E

Écaille (Ordre de l'). *Espagne.* — Créé, dit-on, en 1418, par Jean II, roi de Castille, qui lui aurait donné ce nom parce que les chevaliers portaient une croix rouge faite d'écailles de poisson. C'était un ordre religieux et militaire, destiné à combattre les Maures. Il a disparu sans laisser de traces. Plusieurs historiens pensent même qu'il n'a jamais existé.

Écharpe (Ordre de l'). *Espagne.* — Voyez Bande et Dames de l'Écharpe.

Écu d'or (Ordre de l'). *France.* — Institué, le 1er janvier 1369, par Louis II, duc de Bourbon, pour récompenser les principaux gentilshommes de ses domaines. Il fut, dit-on, ainsi nommé, parce que l'insigne consistait en un médaillon ou *écu* d'or, sur lequel se voyait le mot *allen*. Plusieurs écri-

vains nient l'existence de cet ordre, et pensent que le bijou était simplement une pièce de plaisir que Louis II distribua aux seigneurs de sa cour à l'occasion du premier de l'an.

Éléphant (Ordre de l'). *Danemark.* — Il a été, dit-on, institué, au douzième siècle, par le roi Canut VI, qui lui donna son nom en souvenir du combat qu'un gentilhomme danois avait soutenu en Palestine contre un éléphant. S'il date réellement de cette époque, il tomba de bonne heure en désuétude, et il était entièrement oublié quand Christian Ier, que l'on considère généralement comme son fondateur, le rétablit, en 1478, à l'occasion du mariage de son fils Jean avec la fille d'Ernest, duc de Saxe. Il fut modifié, en 1693, par Christian V, qui lui donna son organisation actuelle. L'Ordre de l'Éléphant marche de pair avec ceux de la Toison d'or et de la Jarretière. Indépendamment des princes de la famille royale, qui en sont membres de droit, il se compose de trente chevaliers, qui sont des souverains, des princes de maisons régnantes ou des personnages du plus haut mérite. Les sujets danois ne peuvent y être admis s'ils ne sont âgés d'au moins trente ans, ne

professent la religion luthérienne et ne sont déjà chevaliers du Danebrog. La décoration se porte en écharpe de droite à gauche, avec plaque au côté gauche. Le ruban est bleu.

Élisabeth (Ordre d'). *Bavière.* — Voyez SAINTE-ÉLISABETH.

Élisabeth-Christine (Ordre d'). *Autriche.* — Voyez l'article suivant.

Élisabeth-Thérèse (Ordre d'). *Autriche.* — Institué, en 1750, sous le nom d'*Ordre d'Élisabeth-Christine*, par l'impératrice Élisabeth-Christine, veuve de l'empereur Charles VI, pour être distribué à vingt généraux ou colonels qui auraient servi pendant trente ans au moins avec distinction. Il fut renouvelé et modifié, en 1771, par l'impératrice Marie-Thérèse, et c'est depuis cette époque qu'il porte sa dénomination actuelle. C'est le second ordre militaire de l'empire. L'Ordre se compose de vingt et un chevaliers. La décoration se porte à la boutonnière, avec un ruban noir.

Encina (Ordre de l'). *Espagne.*—Voyez CHÊNE.

Entreprise (Ordre de l'). *Hongrie.* — Voyez Lac.

Épée (Ordre de l'). *Chypre.* — Voyez Chypre.

Épée (Ordre de l'). *Suède.* — Il a été, dit-on, institué par Gustave Ier, en 1522 ou 1523, mais on ne sait rien de positif à ce sujet. Tout ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que ses premiers statuts connus sont dus à Frédéric Ier, en 1748. Ils ont été plusieurs fois modifiés depuis, notamment en 1798, par Gustave IV, et en 1814, par Charles XIII. C'est un ordre militaire, et son nom vient de l'épée qui figure sur sa décoration. On l'appelle ainsi *Ordre du Cordon jaune*, à cause de la couleur générale de son ruban. L'Ordre de l'Épée se compose de cinq classes : Commandeurs grands-croix (1re classe), Commandeurs (2e classe), Chevaliers grands-croix de première classe (3e classe), Chevaliers grands-croix de seconde classe (4e classe), Chevaliers (5e classe). Des conditions de grade et autres sont prescrites pour être admis dans chacune d'elles, et il est défendu de solliciter son admission sous peine d'exclusion. Le ruban est jaune avec une raie bleue sur chaque

bord. Devise : *Pro patria* (pour la patrie). La décoration se porte ainsi qu'il suit : première classe, en écharpe de gauche à droite, avec plaque au côté gauche ; seconde classe, également en écharpe, mais sans plaque ; troisième classe, en sautoir, avec une épée d'argent brodée au côté gauche ; quatrième classe, en sautoir, sans épée ; cinquième classe, à la boutonnière.

Éperon (Ordre de l'). *Deux-Siciles.*—Cet ordre fut institué, en 1266, par Charles d'Anjou, frère de saint Louis, en mémoire de la victoire qu'il venait de remporter à Grandella, près de Bénévent, sur Manfred, son compétiteur au royaume de Naples, et pour récompenser la noblesse, tant française qu'italienne, qui l'avait aidé dans cette circonstance. Il ne survécut pas à son fondateur.

Éperon d'or (Ordre de l'). *États romains.* — L'origine de cet ordre est des plus obscures. Quelques écrivains en attribuent l'institution à l'empereur Constantin, ce qui est absurde. La plupart pensent qu'il a été fondé, en 1559, par le pape Pie IV ; mais il en est, parmi ces derniers, qui le regardent comme ne faisant qu'un avec celui des

Chevaliers pies, dont on fait honneur de la création à ce même pape. Quoi qu'il en soit, l'Ordre de l'Éperon d'or existait au seizième siecle, et ses membres étaient vulgairement désignés sous les noms de *Chevaliers dorés*, ou *Chevaliers de la milice dorée*, à cause de la croix et des éperons d'or qu'ils portaient pour insignes. Il servait à récompenser toute espèce de mérite. L'opinion publique l'entoura longtemps d'une grande faveur, mais, dès la fin du dernier siècle, des prélats et de simples particuliers ayant obtenu ou s'étant arrogé le droit de le conférer, la vénalité et la prodigalité des distributions le firent tomber dans le mépris. Le gouvernement français se vit même obligé, en 1821, de suspendre indéfiniment l'autorisation de l'accepter et de le porter. Il a été supprimé, en 1841, par le pape Grégoire XVI, qui l'a remplacé par celui de *Saint-Sylvestre*.

Éperon réformé (Ordre de l'). *États romains*. — Voyez SAINT-SYLVESTRE.

Épi (Ordre de l'). *France*. — Institué au quinzième siècle, peut-être en 1448, par François Ier, duc de Bretagne, qui y réunit celui de l'Hermine.

Son nom venait des épis de blé qui figuraient sur l'insigne, et qui faisaient, dit-on, allusion aux soins que le fondateur avait pris pour faire prospérer l'agriculture du duché. L'Ordre se composait de vingt-cinq gentilshommes, qui s'engageaient à combattre pour la religion. Il disparut quand la Bretagne fut réunie à la couronne.

Espagne (Ordre *royal* d'). *Espagne.* — Institué, en 1809, par le roi Joseph Napoléon, pour récompenser les Espagnols qui avaient rendu des services à sa cause. Il se composait de Grands-Croix, de Commandeurs et de Chevaliers. Son ruban était rouge. Il fut aboli, en 1814, par Ferdinand VII.

Espérance (Ordre de l'). *France.* — Voyez NOTRE-DAME DU CHARDON.

Étoile (Ordre de l'). *Deux-Siciles.* — Institué au treizième siècle, en Sicile, on ne dit pas par quelle autorité, pour remplacer un *Ordre du Croissant* fondé, quelques années auparavant, par Charles d'Anjou. Son existence est des plus incertaines.

Étoile (Ordre de l'). *France.* — Institué, en 1351, par Jean le Bon, pour imiter Édouard III, roi d'Angleterre, qui venait de créer l'ordre de la Jarretière. C'était un ordre de cour. Il ne fut d'abord conféré qu'à dix-huit des principaux seigneurs de la suite du prince, mais son fondateur le distribua par la suite avec tant de facilité qu'il tomba dans un entier discrédit. Il fut supprimé par Charles VIII. Les chevaliers portaient en sautoir, attachée à un collier d'or, une étoile aussi d'or, avec la devise : *Monstrant regibus astra viam* (les astres montrent le chemin aux rois). C'est à cette étoile que l'ordre devait son nom. On l'appelait aussi *Ordre de la Noble Maison*, par allusion au château de Saint-Ouen, près de Paris, où son siége avait été placé.

Étoile polaire (Ordre de l'). *Suède.* — Créé à une époque inconnue. Ses plus anciens statuts connus ont été publiés par Frédéric Ier, en 1748. Ils ont été modifiés, en 1844, par Charles XIII. Cet ordre est spécialement destiné à récompenser les mérites civils. Quant à son nom, il le doit à l'étoile qui figure sur son bijou. On l'appelle aussi *Ordre du Cordon noir*, à cause de la couleur de son ruban,

qui est entièrement noir. Enfin, il se compose de trois classes : Commandeurs Grands-Croix (1re classe), Commandeurs (2e classe), Chevaliers (3e classe). Les sujets suédois doivent, pour y être admis, faire déjà partie d'un autre ordre ; et, de plus, appartenir à l'épiscopat, s'ils sont membres du clergé, et être d'un rang déterminé, s'ils sont laïques. La devise de l'Ordre est : *Nescit occasum* (elle ne se couche jamais), allusion à l'étoile polaire, qui est toujours visible. Les grands-croix mettent la décoration en écharpe de droite à gauche, avec plaque au côté gauche ; les commandeurs, en sautoir ; les chevaliers, à la boutonnière.

Étoile rouge (Ordre de l'). *Bohême.* — Il n'existe aucun document détaillé sur cet ordre. On sait seulement qu'il fut créé au commencement du treizième siècle, peut-être en 1217, et qu'en 1697 il fut reconnu par l'empereur Léopold, qui accorda à son grand maître le droit de siéger parmi les prélats du royaume de Bohême. Il a disparu depuis longtemps.

Étole (Ordre de l'). *Espagne.* — Créé, au

quatorzième ou au quinzième siècle, par les rois d'Aragon, mais on ne connaît ni la date de sa fondation, ni le nom de son fondateur, ni son organisation et son objet. Il n'en est question qu'une seule fois, sous Alphonse V, qui régna de 1416 à 1458. On suppose qu'il dut son nom à une *étole* ou manteau de forme particulière que portaient les chevaliers.

Étole d'or (Ordre de l'). *République de Venise.* — Institué à Venise, on ignore à quelle époque, pour récompenser des services éminents rendus à l'État. Il n'était accessible qu'à la noblesse, et son nom venait de ce que les chevaliers portaient une *étole* ou écharpe brodée d'or sur l'épaule gauche.

Éventail (Ordre de l'). *Suède.* — Voyez Louise Ulrique.

F

Faucon blanc (Ordre du). *Saxe-Weimar.* — Institué, le 2 août 1732, par Ernest-Auguste, duc de Saxe, avec l'agrément de l'empereur Charles VI, pour récompenser les sentiments patriotiques de la noblesse saxonne envers l'Empire germanique et son chef. Son nom vient de ce qu'il porte sur la décoration l'image d'un faucon, cet oiseau étant l'emblème de la vigilance que les membres doivent toujours déployer pour veiller au maintien des droits et à l'accroissement de la prospérité de la patrie. On l'appelle aussi, pour ce motif, *Ordre de la Vigilance.* L'Ordre cessa d'être conféré en 1795, mais, en 1815, le grand-duc de Saxe-Weimar, ayant obtenu quelques accroissements de territoire, le fit revivre, le déclara le seul ordre du grand-duché, et le destina à récompenser tous les genres de mérite. Quelques légères modifications

ont été faites aux statuts, le 16 février 1840, par le grand-duc Charles-Frédéric. Les membres forment trois classes : Grands-Croix, (1re classe), Commandeurs (2e classe), Chevaliers (3e classe), ces derniers divisés en deux sections. L'on n'est admis aux deux premières que sous des conditions de grade ou de rang dans la hiérarchie civile ou militaire. L'Ordre a pour devise : *Vigilando ascendimus* (nous nous élevons par la vigilance). Son ruban est rouge foncé. La décoration est portée en écharpe de droite à gauche, avec plaque au côté gauche, par les grands-croix; en sautoir, par les commandeurs; à la boutonnière par les chevaliers, mais ceux de la seconde section se distinguent par la forme de la croix.

Fer d'or et du Fer d'argent (Ordre du). *France.* — Sous ce nom, les historiens des ordres de chevalerie désignent une association de seize gentilshommes, qui fut formée à Paris, en 1414, par Jean, duc de Bourbon, et dont les membres s'engageaient à se battre à outrance pour l'honneur des dames. Ce prétendu ordre s'éteignit à la mort de son auteur, arrivée en 1434. Il avait été ainsi nommé, parce que ceux qui en faisaient

partie portaient à la jambe droite un *fer d'or* de prisonnier, s'ils étaient chevaliers, et un *fer d'argent*, s'ils n'étaient qu'écuyers.

Fidélité (Ordre de la) *Bade*. — Institué, le 17 juin 1795, par Charles-Guillaume, margrave de Bade-Dourlach, quand il posa la première pierre du château de Carlsruhe. Ses statuts ont été modifiés en 1803 et le 17 juin 1840. C'est le grand ordre de la maison de Bade. Il est réservé aux souverains, aux princes des maisons régnantes et aux sujets badois du rang le plus élevé. Ces derniers doivent être déjà grands-croix de l'Ordre du Lion de Zœhringen. Les membres sont tous égaux. Le ruban est jaune avec une raie blanche sur chaque bord. La décoration se porte en écharpe de droite à gauche, avec une plaque sur le côté gauche.

Fidélité (Ordre de la). *Danemark*. — Institué, le 7 août 1732, par le roi Christian VI, à l'occasion de l'anniversaire de son mariage. Il fut distribué aux dames et aux seigneurs de la cour jusqu'en 1770, année de la mort de la reine. Il est également connu sous le nom d'*Ordre de l'Union parfaite*.

Croix (1re classe), Commandeurs (2e classe), Chevaliers (3e classe). Le ruban est rouge foncé. La décoration est portée en écharpe de droite à gauche, par les grands-croix; en sautoir, par les commandeurs; à la boutonnière, par les chevaliers.

Frédéric (Ordre de). *Wurtemberg.* — Il a été institué, le 1er janvier 1830, par Guillaume Ier, pour honorer la mémoire de son père, le roi Frédéric Ier, dont il lui a donné le nom. L'ordre sert à récompenser tous les genres de service, et confère la noblesse personnelle aux roturiers qui y sont admis. Son ruban est bleu, et sa devise : *Au mérite*. Les chevaliers ne forment qu'une classe. Ils portent la décoration en écharpe de droite à gauche, avec une plaque d'argent au côté gauche.

Frères de la jubilation (Ordres des). *Italie.* — Voyez SAINTE-MARIE.

Frères de l'épée (Ordre des). *Livonie.* — Voyez PORTE-GLAIVE.

Frères du Christ (Ordre des). *Livonie.* — Voyez PORTE-GLAIVE.

Frères du Lion néerlandais. *Hollande.* — Voyez LION NÉERLANDAIS.

Frères joyeux (Ordre des). *Italie.* — Voyez SAINTE-MARIE.

Frères hospitaliers de Burgos (Ordre des). *Espagne.* — C'était une association religieuse et militaire qui fut créée en 1214 par Alphonse IX, roi de Castille, et dont les membres s'engageaient à soigner et à défendre les pèlerins qui allaient à Saint-Jacques de Compostelle. L'institution paraît avoir disparu de très-bonne heure.

Frise (Ordre de). *France.* — Voyez COURONNE ROYALE.

G

Gendarmes de Jésus-Christ (Ordre des). *Espagne*, *Italie.* — Voyez MILICE DE JÉSUS-CHRIST.

Générosité (Ordre de la). *Prusse.* — Institué, en 1665, par Charles-Émile, prince électoral de Brandebourg. Il fut annexé aux ordres prussiens, quand l'électeur devint roi de Prusse, et remplacé, en 1740, par l'*Ordre pour le mérite*, de Frédéric II.

Genette (Ordre de la). *France.* — Institué, dit-on, en 732, par Charles Martel, en mémoire de la victoire qu'il remporta, cette même année, sur les Sarrasins, dans les champs de Vouillé; mais les écrivains les plus sérieux mettent son existence au rang des faits imaginaires. Ceux qui ont parlé de cet ordre prétendent qu'il fut appelé *de la Genette,* parce que les vainqueurs auraient trouvé des fourrures de genette dans le camp ennemi.

Grande Chasse (Ordre de la). *Wurtemberg.* — Institué, en 1702, par Eberhard-Louis, duc de Wurtemberg, pour récompenser les mérites les plus éminents. Il fut ainsi appelé, parce que son fondateur fut nommé cette année grand veneur de l'Empire d'Allemagne. Une raison semblable lui fit aussi donner le nom d'*Ordre de Saint-Hubert.*

Enfin, en le renouvelant, le roi Frédéric Ier lui appliqua, en 1806, la dénomination d'*Ordre de l'Aigle d'or*, à cause des ornements de sa décoration. C'était le grand ordre du Wurtemberg, et on n'y admettait que les personnages les plus illustres. Il a été supprimé en 1818, et remplacé par l'*Ordre de la Couronne*.

Griffon (Ordre du). *Deux-Siciles.* — Fondé, en 1489, par Alphonse Ier, roi de Naples. Il disparut presque aussitôt. Il est aussi connu sous le nom de *Florida*.

Guelfes (Ordre des). *Hanovre.* — Institué, le 12 août 1815, dans le nouveau royaume de Hanovre, par le prince régent d'Angleterre, devenu plus tard roi de ce dernier pays, sous le nom de Georges IV, qui l'appela ainsi en l'honneur des princes auxquels sa maison devait son origine. Plusieurs modifications y ont été introduites en 1841, 1842 et 1849. L'Ordre sert à récompenser tous les services. Il confère la noblesse personnelle aux roturiers qui y sont admis. Les membres forment cinq classes : Grands-Croix (1re classe), Commandeurs de première classe (2e classe),

Commandeurs de seconde classe (3e classe), Chevaliers (4e classe), Décorés (5e classe). Le ruban est bleu azur; la croix d'or, pour les quatre premières classes, et d'argent, pour la cinquième; la devise : *Nec aspera terrent* (les difficultés ne l'effrayent point). La décoration se porte comme il suit : première classe, en écharpe de droite à gauche, avec plaque au côté gauche; seconde classe, en sautoir, avec plaque; troisième classe, en sautoir; quatrième et cinquième classe, à la boutonnière. Les militaires se distinguent en ajoutant aux insignes deux glaives croisés.

Une *médaille*, qui est, tantôt d'or, tantôt d'argent, est annexée à l'Ordre pour les sous-officiers et les soldats. On l'attache à la boutonnière avec le ruban ordinaire.

Guillaume (Ordre de). *Hollande.* — Fondé, le 30 avril 1815, par les chambres hollandaises, pour servir à récompenser les officiers et les soldats des armées de terre et de mer. Il forme quatre classes dont les membres se nomment : Chevaliers grands-croix, Chevaliers commandeurs, Chevaliers de troisième classe, Chevaliers de quatrième classe. Son ruban est orange bordé de

bleu, et sa devise : *Pour le courage, le zèle et la fidélité.* La décoration est d'or pour les trois premières classes, et d'argent pour la dernière. Les grands-croix la portent en écharpe de droite à gauche, avec plaque au côté gauche; les commandeurs en sautoir, avec plaque; et tous les autres à la boutonnière.

H

Hache (Ordre de la). *Espagne.* —Voyez DAMES DE LA HACHE.

Heaume de fer (Ordre du). *Hesse électorale.* — Institué, le 18 mars 1814, par l'électeur Guillaume Ier, pour récompenser les militaires, nationaux ou autres, qui s'étaient distingués dans les dernières guerres contre la France. Il disparut peu après sa fondation. Les membres formaient trois classes : Grands-Croix (1re classe), Commandeurs (2e classe), Chevaliers (3e classe). L'insigne con-

sistait en un *heaume* ou *casque* de fer (d'où son nom) posé sur une croix de Brabant du même.

Henri le Lion (Ordre de). *Brunswick.* — Institué, le 25 avril 1834, par le duc Guillaume, qui le destina à récompenser tous les mérites, et lui donna le nom d'un de ses ancêtres. Il se compose de quatre classes : Grands-Croix (1re classe), Commandeurs de première classe (2e classe), Commandeurs de seconde classe (3e classe), Chevaliers (4e classe). Son ruban est rouge foncé avec une raie jaune sur chaque bord. Il a pour devise les deux mots latins : *Immota fides* (fidélité inébranlable). Les grands-croix mettent la décoration en écharpe de gauche à droite, avec plaque au côté gauche; les commandeurs de première classe, en sautoir, avec plaque; les commandeurs de seconde classe, en sautoir, sans plaque; les chevaliers, à la boutonnière.

Une *croix de mérite*, qui est d'or ou d'argent, est annexée à l'Ordre. Elle se porte comme la décoration des chevaliers.

Hermine (Ordre de l'). *Deux-Siciles.* — Morino Marzano, prince de Ressane, ayant conspiré

contre son beau-frère, Ferdinand Ier, roi de Naples, ce prince lui fit grâce de la vie, et fonda, vers 1461, en mémoire de cet acte de clémence, un ordre de chevalerie auquel il donna le nom de l'animal qui, à cause de la blancheur de son pelage, passait pour le symbole de la pureté, voulant indiquer par là qu'il vaut mieux mourir que souiller son âme par une lâcheté. Cette institution s'éteignit au seizième siècle, sans avoir jamais brillé d'un bien vif éclat.

Hermine (Ordre de l'). *France.* — Institué, en 1381, par Jean IV, duc de Bretagne, en mémoire des victoires qu'il avait remportées sur Charles de Blois, son compétiteur, et auxquelles il devait la tranquille possession de ses États. L'Ordre était accessible aux hommes et aux femmes, et les dames qui y étaient admises portaient le titre de *chevaleresses de l'hermine*. Il devait son nom aux armes du duché, qui étaient d'hermine plein. Quant à sa durée, il paraît qu'elle fut très-courte, et qu'il fut réuni à un autre ordre, dit *de l'Épi*, qui parut peu de temps après.

Hohenzollern (Ordre de). *Prusse.* — Institué, le 5 décembre 1841, par Frédéric-Guillaume

Constantin et Charles-Antoine, princes souverains de la maison de Hohenzollern. Il a été réuni aux ordres prussiens, le 23 août 1851, et reconstitué le 20 mai suivant et le 22 août 1852. L'Ordre est civil et militaire. Il forme deux branches indépendantes, dont l'une appartient au roi de Prusse et l'autre aux princes de Hohenzollern. La branche prussienne comprend deux sections, chacune composée de Grands-Commandeurs, de Commandeurs et de Chevaliers, et destinées à récompenser, la première le dévouement à la famille royale, la seconde le mérite et la vertu. Une *médaille* de bronze est annexée à l'Ordre. La branche de Hohenzollern renferme également trois classes, auxquelles correspondent une *médaille d'honneur*, en or, et une *médaille de mérite*, en argent. Le ruban est blanc avec trois raies noires. La décoration se porte ainsi qu'il suit. Branche prussienne : première et seconde classe, en sautoir, mais la première avec un collier d'argent ; troisième classe, à la boutonnière. Branche de Hohenzollern : toutes les classes, à la boutonnière.

Honneur (Ordre de la Légion d'). *France*. — Voyez Légion d'honneur.

Honneur (Ordre de la Croix d'). *Guatémala.* — Fondé, en 1858, par le Congrès de la république de Guatémala, pour récompenser les services rendus par les officiers et les soldats des troupes nationales. Il se compose de deux classes : Commandeurs (1re classe), Chevaliers (2e classe).

Honneur (Ordre civil de la Légion d'). *Haïti.* — Voyez LÉGION D'HONNEUR.

Immaculée Conception de Villa-Viçosa (Ordre de l'). *Portugal.* — Voyez NOTRE-DAME DE LA CONCEPTION DE VILLA-VIÇOSA.

Inde anglaise (Ordre de l'). *Angleterre.* — Cet Ordre a été institué, en 1837, par la reine Victoria, pour récompenser le zèle et les services des officiers cipayes employés par la Compagnie des Indes. Il forme deux classes. Une marque

de distinction analogue fut créée à la même époque et pour le même objet, sous le nom de *Décoration du Mérite militaire;* elle se compose de trois classes.

Intégrité allemande (Ordre de l'). *Saxe.* — Institué, en 1690, par Frédéric, duc de Saxe-Gotha. Il disparut après une très-courte existence.

Isabelle II (Ordre d'). *Espagne.* — Institué, le 19 juin 1833, par le roi Ferdinand VII, quand il fit prêter serment de fidélité à sa fille, l'infante Marie-Isabelle-Louise, comme héritière présomptive de la couronne. Il porta d'abord le nom de cette princesse, mais il reçut sa dénomination actuelle aussitôt qu'elle monta sur le trône. L'Ordre d'Isabelle II est exclusivement militaire, et ne se compose que d'une seule classe. La décoration, qui est d'or pour les officiers, et d'argent pour les soldats, se porte à la boutonnière, attachée à un ruban bleu.

Isabelle la Catholique (Ordre d'). *Espagne.* — Créé, le 24 mars 1815, par le roi Ferdinand VII, qui le mit sous l'invocation de sainte

Isabelle de Portugal (d'où son nom). Cet ordre devait primitivement servir à récompenser les services spécialement rendus dans les colonies d'Amérique (aussi l'appelait-on *Ordre royal américain d'Isabelle la Catholique*) ; mais, depuis que ces colonies ont secoué le joug de la métropole, il est accessible à tous les genres de mérite. Son organisation actuelle a été réglée par un décret du 26 juillet 1847. Il se compose de quatre classes : Grands-Croix (1re classe), Commandeurs effectifs (2e classe), Commandeurs (3e classe), Chevaliers (4e classe). Le ruban est blanc avec un large liséré jaune, et la devise : *A la loyauté la plus pure*. Les grands-croix portent la décoration en écharpe de droite à gauche, avec une plaque au côté gauche ; les commandeurs effectifs, en sautoir, avec plaque ; les commandeurs, en sautoir, sans plaque ; les chevaliers, à la boutonnière.

J

Jardin des Oliviers (Ordre du). *Palestine.* — Institué en 1197, par Baudouin Ier, roi de

Jérusalem. C'était un ordre religieux et militaire analogue à celui des Templiers. Il disparut peu de temps après sa fondation.

Jarretière (Ordre de la). *Angleterre.* — Cet ordre célèbre a été fondé, le 19 janvier 1350, par le roi Édouard III, mais on ignore à quelle occasion, comme aussi pourquoi il reçut cette dénomination singulière. Plusieurs historiens prétendent qu'il fut institué en mémoire de la bataille de Crécy, et qu'il fut nommé *jarretière* (en anglais *garter*), soit parce que le roi d'Angleterre avait donné le signal du combat en faisant élever sa jarretière au bout d'une lance, soit parce qu'il avait donné le mot jarretière pour mot d'ordre à ses troupes. D'autres assurent que, dans un bal de la cour, la jarretière de la comtesse de Salisbury, maîtresse du roi, s'étant détachée, ce prince l'aurait vivement ramassée, et que, voyant ses courtisans sourire, il se serait écrié : *Honni soit qui mal y pense ;* et ils ajoutent que, pour consoler la favorite de la contrariété qu'aurait pu lui causer la conduite de ces derniers, il lui aurait promis de placer si haut son ajustement que les plus fiers gentilshommes brigueraient l'honneur de le porter. Aucune de ces

opinions n'est appuyée sur des textes contemporains, mais la dernière est trop conforme avec les idées de l'époque pour qu'on puisse la rejeter entièrement; elle est du reste la seule qui explique d'une manière assez plausible le choix de l'insigne et celui de la devise. Quoi qu'il en soit, malgré les modifications qu'il a éprouvées à diverses époques, notamment en 1522, 1551, etc., l'Ordre de la Jarretière est celle des institutions analogues qui s'est le moins éloignée de l'esprit de ses premiers statuts. Son organisation est encore toute féodale. Il est placé sous l'invocation de saint Georges de Cappadoce, patron de l'Angleterre. Le roi est son grand maître. Enfin, il se compose du prince de Galles, des princes descendants de Georges Ier, et de vingt-cinq chevaliers choisis dans la plus haute noblesse des trois royaumes, indépendamment des souverains ou des grands personnages étrangers auxquels on le confère quelquefois.

L'Ordre a pour chef-lieu la chapelle du château de Windsor. Il y entretient seize *chevaliers militaires de Windsor*, qui sont tenus de prier nuit et jour pour ses divers membres, et un nombre assez considérable d'ecclésiastiques de divers degrés, pour la célébration des cérémonies. Ses dignitaires

Lacs d'Amour (Ordre du). *Savoie.* — Voyez Collier.

La Tour et l'Épée (Ordre de). *Portugal.* — La fondation de cet ordre date de 1459 et est due à Alphonse V, roi de Portugal. Tombé de bonne heure en désuétude, il fut renouvelé, le 3 mai 1808, par le prince régent, alors réfugié au Brésil. Il a été modifié, le 28 juillet 1832, par le duc de Bragance, qui l'a destiné à récompenser tous les mérites. Ses membres ont le pas sur ceux des autres ordres portugais. Il comprend cinq classes : Grands Officiers (1re classe), Grands-Croix (2e classe), Commandeurs (3e classe), Officiers (4e classe), Chevaliers (5e classe). Le ruban est bleu foncé, et la devise : *Valeur, Loyauté, Mérite.* La croix, qui est d'or pour les quatre premières classes, et d'argent pour la cinquième, se porte ainsi qu'il suit : première et seconde classe, en écharpe de droite à gauche, avec plaque au côté gauche ; troisième classe, en sautoir, avec plaque semblable ; quatrième classe, en sautoir, sans plaque ; cinquième classe, à la boutonnière.

Légion d'honneur (Ordre de la). *France.* —

C'est au consulat que remonte son institution. Il fut créé, par une loi du 29 floréal an X (19 mai 1802), mais son inauguration n'eut lieu que le 14 juillet 1804, trois jours après qu'un décret impérial eut arrêté la forme de la décoration. Il portait simplement alors le nom de *Légion d'honneur*, et se divisait en seize *cohortes*, chacune composée de sept Grands Officiers, vingt Commandants, trente Officiers, et trois cent cinquante Légionnaires, qui se recrutaient dans tous les rangs de l'armée ou parmi les citoyens ayant servi ou honoré l'État par leur savoir, leurs talents et leurs vertus. Le 9 pluviôse an XIII (29 janvier 1805), un décret impérial institua une *grande décoration* qui ne pouvait être conférée qu'à de grands officiers, au nombre de soixante, non compris les princes de la famille impériale et les étrangers. En 1814, l'article 62 de la Charte constitutionnelle proclama le maintien de l'institution, mais en réservant au roi le droit d'en déterminer les règlements intérieurs et les insignes. C'est en vertu de ce droit que diverses ordonnances la qualifièrent d'Ordre, bouleversèrent son organisation, dépouillèrent les titulaires des droits politiques que la bienveillance de l'Empereur leur avait assurés,

remplacèrent, sur la décoration, l'effigie de Napoléon Ier par celle de Henri IV, et y ajoutèrent des fleurs de lis, etc. En même temps, les membres furent divisés en cinq classes : Grands-Croix, Grands Officiers, Commandeurs, Officiers, Chevaliers. La révolution de Juillet 1830 ne changea rien à l'institution; elle substitua seulement des drapeaux tricolores aux fleurs de lis des insignes. Le gouvernement actuel, au contraire, l'a modifiée de manière à la ramener, sauf quelques différences, à son état primitif.

L'Ordre de la Légion d'honneur est régi aujourd'hui par le décret organique du 16 mars 1852, qui, réunissant et coordonnant les lois, statuts et décrets antérieurs, forme ce qu'on pourrait appeler le Code de la Légion d'honneur.

1° *Organisation.* La Légion d'honneur est un ordre civil et militaire. L'Empereur en est le chef souverain et le grand maître. Elle se compose de Grands-Croix, de Grands Officiers, de Commandeurs, d'Officiers et de Chevaliers. Le nombre des Grands-Croix est fixé à 80; celui des Grands Officiers, à 200; celui des Commandeurs, à 1,000; celui des Officiers, à 4,000. Le nombre des Chevaliers est illimité. Les étrangers peuvent être admis,

mais ils ne contractent aucune obligation envers l'État, ne prêtent pas serment, et ne figurent pas dans les cadres.

2° *Admission et Avancement.* En temps de paix, pour être admis dans la Légion d'honneur, il faut avoir exercé pendant vingt ans, avec distinction, des fonctions civiles ou militaires.

Nul n'est admis qu'avec le grade de chevalier. Pour être nommé à un grade supérieur, il est indispensable d'avoir passé dans le grade inférieur, savoir :

Pour le grade d'officier, quatre ans dans celui de chevalier ;

Pour le grade de commandeur, deux ans dans celui d'officier ;

Pour le grade de grand-officier, trois ans dans celui de grand-croix ;

Pour le grade de grand-croix, cinq ans dans celui de grand-officier.

Chaque campagne est comptée double aux militaires dans l'évaluation des années exigées ; mais on ne peut jamais compter qu'une campagne par année, sauf les cas d'exception, qui doivent être déterminés par un décret spécial.

Telles sont les règles ordinaires, mais il peut y

être souvent dérogé. Ainsi, en temps de guerre, les actions d'éclat et les blessures graves peuvent dispenser des conditions exigées pour l'admission et l'avancement. De plus, en temps de paix comme en temps de guerre, les services extraordinaires dans les fonctions civiles ou militaires, les sciences ou les arts, peuvent faire accorder la même dispense, mais sous la réserve expresse de ne franchir aucun grade.

3° *Réception et Serment.* Nul ne peut porter la décoration du grade auquel il a été nommé ou promu qu'après qu'il a été reçu, à moins que cette décoration ne lui soit remise directement par l'Empereur. Pour les Grands-Croix et les Grands Officiers, la réception est faite par l'Empereur. Pour les Commandeurs, les Officiers et les Chevaliers, le Grand-Chancelier désigne un membre de l'Ordre d'un grade au moins égal à celui du récipiendaire. Les militaires sont toujours reçus à la parade. Dans tous les cas, en recevant la décoration, le récipiendiaire prête le serment suivant : « Je jure fidélité à l'Empereur, à l'honneur et à la patrie; je jure de me consacrer tout entier au bien de l'État et de remplir les devoirs d'un brave et loyal chevalier de la Légion d'honneur. »

4° *Forme de la décoration*. La décoration est la même que sous Napoléon Ier. Elle consiste en une *étoile* à cinq rayons doubles, surmontée d'une couronne. Le centre de cette étoile est entouré de branches de chêne et de laurier, et présente, d'un côté, l'effigie de Napoléon Ier, avec cet exergue : *Napoléon, Empereur des Français ;* et de l'autre, l'aigle, avec la devise : *Honneur et Patrie*.

L'étoile, émaillée de blanc, est d'argent pour les chevaliers et d'or pour tous les autres grades. Son diamètre est de quarante millimètres pour les chevaliers et les officiers, et de soixante pour les commandeurs et les grands-croix.

Les chevaliers portent la décoration attachée par un ruban moiré rouge, sur le côté gauche de la poitrine. — Les officiers la portent à la même place et avec le même ruban, mais avec une rosette. — Les commandeurs la mettent en sautoir avec un ruban de même couleur, mais plus large. — Les grands officiers portent la croix d'officier, et fixent, en outre, sur le côté droit de la poitrine, une plaque ou étoile à cinq rayons doubles, diamantée tout en argent, du diamètre de quatre-vingt-dix millimètres, et dont le centre représente

l'aigle, avec la devise : *Honneur et Patrie*. — Enfin, les grands-croix passent en écharpe de droite à gauche un large ruban moiré rouge, au bas duquel est attachée une croix semblable à celle des commandeurs, mais ayant soixante-dix millimètres de diamètre. Ils portent, en outre, sur le côté gauche de la poitrine, une plaque semblable à celle des grands-officiers.

5° *Prérogatives et avantages*. On porte les armes aux chevaliers et aux officiers ; on les présente aux grands-croix, aux grands officiers et aux commandeurs. Les grands-croix et les grands officiers reçoivent les mêmes honneurs funèbres et militaires que les généraux de division et les généraux de brigade non employés, et, s'ils sont officiers généraux, sont considérés comme morts dans l'exercice de leur commandement. Les commandeurs sont assimilés aux colonels, les officiers aux chefs de bataillon, et les chevaliers aux lieutenants. — Dans l'ordre civil, les honneurs funèbres et militaires sont rendus par la garde nationale aux commandeurs, officiers et chevaliers.

Les officiers, sous-officiers et soldats de terre et de mer, qui sont en activité de service, reçoivent une allocation annuelle, qui est fixée à 250 fr.

pour les chevaliers; 500 fr. pour les officiers; 1,000 fr. pour les commandeurs; 2,000 fr. pour les grands officiers; et 3,000 fr. pour les grands-croix. Cette allocation est incessible et insaisissable. Elle est suspendue par la résidence hors de l'empire sans autorisation. Enfin, le droit de percevoir les annuités échues est sujet à la prescription quinquennale.

6° *Discipline*. La qualité de membre de la Légion d'honneur se perd par les mêmes causes que celles qui font perdre la qualité de citoyen français. Les droits et prérogatives attachés à cette qualité sont également suspendus par les mêmes causes qui suspendent les droits de citoyen français; et, de plus, par la condamnation à la peine du boulet, des travaux publics ou de l'emprisonnement, et par l'envoi à titre de punition dans une compagnie de discipline. Le chef de l'État peut, d'ailleurs, prononcer l'exclusion quand la nature du délit et la gravité de la peine prononcée correctionnellement paraissent rendre cette mesure nécessaire. La même décision peut être prise contre tout officier des armées de terre ou de mer mis en retrait d'emploi pour inconduite habituelle ou pour faute contre l'honneur. Enfin, aucune peine infa-

mante ne peut être exécutée contre un membre de la Légion, qu'il n'ait été dégradé.

Toute infraction relative à la privation ou à la suspension des droits et prérogatives attachés à la qualité de membre de la Légion d'honneur est poursuivie et punie conformément à l'article 259 du Code pénal.

7° *Administration*. L'administration est confiée à un Grand-Chancelier, dépositaire du sceau de l'Ordre, qui est presque toujours un maréchal de France, et est assisté par un Conseil dont les membres sont nommés par l'Empereur.

8° *Maisons d'éducation*. Trois maisons d'éducation, établies à Saint-Denis, à Écouen et aux Loges, dépendent de la Légion d'honneur. Elles sont placées sous la protection de l'Impératrice, et portent le titre de *Maisons impériales Napoléon*. La maison de Saint-Denis est destinée à recevoir 400 élèves gratuites, filles de membres de la Légion sans fortune, et 100 élèves pensionnaires, filles, petites-filles, sœurs, nièces ou cousines des membres de l'Ordre. Les places sont réservées aux enfants des titulaires ayant le grade d'officier supérieur et au-dessus, ou exerçant une fonction civile correspondante à ce grade. Les maisons

d'Écouen et des Loges reçoivent 400 élèves gratuites, filles de membres de la Légion appartenant aux rangs inférieurs de la hiérarchie militaire, officiers, sous-officiers et soldats, ou exerçant une fonction civile correspondante à un grade inférieur.

Légion d'honneur (Ordre de la). *Haïti.* — Institué, à la fin de 1849, par le général Faustin Soulouque, peu après qu'il se fût fait proclamer empereur sous le nom de Faustin Ier. Il était destiné à récompenser le mérite civil. L'Ordre paraît avoir été emporté par la révolution qui a rétabli l'ancienne forme de gouvernement.

Léopold (Ordre de). *Autriche.* — Il a été institué, le 8 janvier 1808, jour de son mariage avec la princesse Louise d'Autriche-Modène, par l'empereur François Ier, qui lui a donné le nom de son père. Il sert à récompenser tous les genres de mérite. Toute personne peut y être admise, quels que soient son rang, sa naissance, etc., pourvu que sa vie soit irréprochable. L'Ordre se compose de trois classes : Grands-Croix (1re classe), Commandeurs (2e classe), Chevaliers (3e classe). Il confère la dignité de conseiller d'État à la première ; le

titre de baron à la seconde; et la noblesse héréditaire à la troisième. Le ruban est rouge avec une raie blanche sur chaque bord, et la devise : *Integritati et merito* (à la probité et au mérite). Les grands-croix portent la croix en écharpe de gauche à droite, avec une plaque octogone d'argent au côté gauche; les commandeurs, en sautoir; les chevaliers à la boutonnière. Enfin, l'Ordre a un costume de cérémonie et célèbre sa fête à Vienne, le dimanche qui suit l'Épiphanie.

Léopold (Ordre de). *Belgique.* — Institué par une loi du 11 juillet 1832, pour servir à récompenser tous les genres de services. Comme celui de la Légion d'honneur, avec lequel il offre la plus grande analogie, il est accessible à toutes les conditions sociales. Les nominations appartiennent exclusivement au grand maître, mais les titres des candidats doivent être précisés et publiés. La décoration se perd avec la privation du plein exercice des droits de citoyen. L'Ordre ne se composait primitivement que de quatre classes; il en a cinq depuis le 25 décembre 1838 : Grands Cordons, Grands Officiers, Commandeurs, Officiers, Chevaliers. Le ruban est rouge ponceau, et la de-

vise : *L'Union fait la force.* La décoration, qui est d'or pour les quatre premières classes, et d'argent pour la cinquième, se porte ainsi qu'il suit : grands cordons, en écharpe de droite à gauche, avec plaque; grands officiers, en sautoir, avec plaque; commandeurs, en sautoir; officiers et chevaliers, à la boutonnière, mais avec une rosette sur le ruban pour les premiers. Les militaires se reconnaissent à deux glaives croisés qu'ils ajoutent aux plaques et à la croix.

Lévrier (Ordre du). *France.* — Voyez SAINT-HUBERT DE LORRAINE.

Libérateurs de Venezuela (Ordre des). *Venezuela.* — Institué, au mois de mai 1819, par le général Bolivar, pour récompenser ceux qui s'étaient distingués dans la guerre contre l'Espagne. C'était une simple décoration de circonstance.

Licorne d'or (Ordre de la). *Belgique.* — Association religieuse et militaire instituée, dit-on, en 998, par le comte d'Astrevant, seigneur de Brabant, à l'occasion d'un voyage qu'il fit en Palestine. Son existence est loin d'être certaine.

Lion (Ordre du). *France.* — Institué, dit-on, vers le commencement du règne de saint Louis, par Enguerrand II, seigneur de Couci, à l'occasion d'un lion (d'où son nom) qu'il avait tué dans une de ses forêts; mais son existence est loin d'être certaine.

Lion Belgique (Ordre du). *Pays-Bas.* — Voyez Lion néerlandais.

Lion de Holstein-Limbourg-Luxembourg (Ordre du). *Allemagne.* — Institué, en 1768, par le prince de Holstein-Limbourg, qui l'affilia, mais sans l'y réunir, à l'*Ordre des Quatre-Empereurs*, et le destina à honorer la science, les talents et la vertu, dans toutes les conditions sociales. L'Ordre se composait de Grands-Croix, de Commandeurs et de Chevaliers. Son ruban était rouge liséré de jaune d'or. Il a légalement disparu depuis longtemps; néanmoins, de prétendus grands maîtres se sont, jusque dans ces derniers temps, arrogé le droit de le conférer.

Lion de Zæringhen (Ordre du). *Bade.* — Institué, le 26 décembre 1812, par le grand-duc Charles-Frédéric, pour consacrer la fête de la

grande-duchesse, sa femme. Il porte le nom du lion qui figure dans les armes des ducs de Zæhringhen, ancêtres de la maison de Bade. Ses statuts actuels ont été établis, le 17 juin 1840, par le grand-duc Léopold. L'Ordre est destiné à récompenser toute espèce de services. Il se compose de quatre classes : Grands-Croix (1re classe), Commandeurs de première classe (2e classe), Commandeurs de seconde classe (3e classe), Chevaliers (4e classe). Le ruban est vert avec un liséré orange, et la devise : *Pour l'honneur et la loyauté.* La décoration se porte comme il suit : première classe, en écharpe de droite à gauche, avec plaque octogone au côté gauche; seconde classe, en sautoir, avec plaque carrée; troisième classe, en sautoir; quatrième classe, à la boutonnière. Comme marque spéciale de sa bienveillance, le grand-duc permet quelquefois d'ajouter à la croix de chaque grade trois feuilles de chêne chargées de son chiffre.

Lion d'or (Ordre du). *Hesse électorale.* — Cet ordre a été institué, le 14 août 1770, par le landgrave Frédéric II. Il fut d'abord exclusivement destiné aux plus hauts fonctionnaires civils et mi-

litaires, mais, depuis la révision de ses statuts par Guillaume Ier, le 1er janvier 1818, il sert à récompenser tous les genres de services. Les membres sont divisés en quatre classes : Grands-Croix (1re classe), Commandeurs de première classe (2e classe), Commandeurs de seconde classe (3e classe), Chevaliers (4e classe). La quatrième est seule accessible à toute espèce de personnes. Les trois autres exigent des conditions de grade ou de hiérarchie dans les administrations. Le ruban est rouge ponceau. La devise se compose des mots : *Virtute et Fidelitate* (pour le mérite et la fidélité). Les grands-croix portent la décoration en écharpe de droite à gauche, avec plaque au côté gauche; les commandeurs, en sautoir, avec plaque pour ceux de première classe; les chevaliers, à la boutonnière.

Lion du Palatinat (Ordre du). *Bavière.* — Fondé, le 1er janvier 1768, par Charles-Théodore, prince palatin de Bavière, pour récompenser les services civils ou militaires rendus par la noblesse de ses États. Il ne comprenait que vingt-cinq Chevaliers. Il fut supprimé en 1808 par le roi Maximilien-Joseph.

Lion néerlandais (Ordre du). *Hollande.* — Institué, le 29 septembre 1815, par Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, qui l'appela *Lion Belgique*, et le destina à récompenser les vertus civiques et le mérite dans les sciences, les lettres et les arts. Après la séparation de la Belgique et de la Hollande, il est devenu la propriété de ce dernier pays. Son nom vient du lion des armoiries royales qui figure sur la décoration. Les membres forment trois classes : Grands-Croix (1re classe), Commandeurs (2e classe). Chevaliers (3e classe). Le ruban est bleu avec une raie orange près de chaque bord. La devise se compose des mots : *Virtus nobilitat* (le mérite anoblit). Les grands-croix portent l'insigne en écharpe de droite à gauche, avec plaque au côté gauche; les commandeurs, en sautoir, avec une plaque différente; les chevaliers, à la boutonnière.

Les personnes qui, n'ayant pas des titres suffisants pour obtenir leur admission dans l'Ordre, méritent cependant une récompense, constituent, sous le nom de *frères*, une section à part, et attachent à la boutonnière une médaille avec un ruban bleu rayé d'orange au milieu.

Lionne (Ordre de la). *Deux-Siciles.* — Voyez Devidoir.

Lis (Ordre du). *États Romains.* — Fondé, en 1546, par le pape Paul III. C'était un ordre religieux et militaire dont les membres s'engageaient à défendre le patrimoine de Saint-Pierre contre les ennemis de l'Église. Son nom venait d'une fleur de lis qui figurait sur son insigne. Il disparut un siècle environ après sa fondation.

Lis (Ordre du). *France.* — Le 2 mars 1814, le comte d'Artois, voulant donner aux gardes nationaux parisiens un témoignage de reconnaissance pour les services qu'il en avait reçus, créa en leur faveur une décoration particulière consistant en une fleur de lis d'argent qui se portait à la boutonnière avec un ruban blanc. Une ordonnance du 5 août suivant ajouta un liséré bleu au ruban. Enfin, le 15 avril 1816, une autre ordonnance remplaça la fleur de lis par une croix à cinq pointes, qui se portait de la même manière, mais attachée à un ruban divisé en trois bandes égales, une blanche au milieu, et une bleu foncé sur chaque bord. C'est cette croix, qui était simplement une

décoration de circonstance, que l'on a quelquefois prise mal à propos pour un ordre de chevalerie[1].

Livonie (Ordre de). *Livonie.* — Voyez PORTE-GLAIVE.

Louis (Ordre *royal* de). *Bavière.* — Cet ordre a été institué, le 25 août 1827, par le roi Louis, pour récompenser les serviteurs de l'État, qui, soit à l'armée, soit dans l'Église ou les administrations civiles, avaient accompli, cette année-là, le jour de sa fête, leur cinquantième année de service. Les membres ne forment qu'une classe. Les officiers et les fonctionnaires civils ou ecclésiastiques ayant rang de conseiller portent une croix d'or à la boutonnière. Les chevaliers d'un grade inférieur remplacent cette croix par une médaille du même métal. Le ruban des uns et des autres est rouge cramoisi liséré de bleu.

[1] Des décorations analogues furent créées en faveur des gardes nationales de plusieurs autres villes. Elles disparurent de très-bonne heure par le fait même des décorés, qui, au bout de quelque temps, cessèrent volontairement de les porter. La fleur de lis d'argent exista seule jusqu'en 1830; mais elle finit par ne plus être qu'un accessoire obligé de l'uniforme de la gendarmerie.

Louis (Ordre de). *Hesse ducale*. — Cet ordre a été créé, le 25 août 1807, par le grand-duc Louis Ier, qui lui donna le nom d'*Ordre du mérite de la maison de Hesse*, et le destina à récompenser les mérites civils et les mérites militaires. Ses statuts furent modifiés, en 1831, par le fils du fondateur, le grand-duc Louis II, et c'est à cette occasion qu'il reçut sa dénomination actuelle. L'Ordre se compose de cinq classes : Grands-Croix (1re classe), Commandeurs de première classe (2e classe), Commandeurs de seconde classe (3e classe), Chevaliers de première classe (4e classe), Chevaliers de seconde classe (5e classe). Le ruban est noir avec un liséré rouge. L'Ordre a pour devise : *Dieu, Honneur, Patrie*. La décoration se porte ainsi qu'il suit : première classe, en écharpe de gauche à droite, avec plaque octogone au côté gauche; deuxième classe, en sautoir, avec plaque carrée; troisième classe, en sautoir, sans plaque; quatrième et cinquième classe, à la boutonnière, mais le bijou de la cinquième est plus petit.

Louise (Ordre de). *Prusse*. — Fondé, le 3 août 1814, par le roi Frédéric-Guillaume III,

pour servir de récompense aux dames qui s'étaient distinguées par leur patriotisme ou leur humanité, pendant les guerres de 1813 et de 1814. Les membres ne forment qu'une classe, et attachent une petite croix d'or sur le sein gauche avec un ruban blanc bordé de noir.

Louise-Ulrique (Ordre de). *Suède.* — Louise-Ulrique, princesse héréditaire de Suède, se trouvant sur un navire, un coup de vent vint briser son éventail et en disperser les débris sur le pont. A la vue de ces fragments éparpillés, elle prononça ces mots : *La liaison fait ma valeur, la désunion me perd,* qui furent, suivant l'usage, trouvés merveilleux par les gens de sa suite, et on proposa d'en faire la devise d'un nouvel ordre de chevalerie qui aurait pour objet de maintenir l'union et la concorde entre ses membres. Cet ordre fut créé, en 1744, par Louise-Ulrique elle-même, qui lui donna son nom. On l'appela aussi *Ordre de l'Éventail*, à cause de son origine. Il fut d'abord destiné aux femmes, puis accordé aux hommes. Enfin, il disparut après la mort de la fondatrice.

M

Machine de Harfleur (Ordre de la). *France.* — Institué, dit-on, en 1066, par Guillaume le Conquérant, duc de Normandie, quand il partit pour faire la conquête de l'Angleterre. Les écrivains les plus sérieux le rejettent au rang des fables.

Main d'argent (Décoration de la). *Algérie.* — Elle fut instituée, au mois de novembre 1839, par Abd-el-Kader, pour récompenser les officiers et soldats de son armée. L'insigne consistait en une main d'argent, qui se portait attachée, sur la tête, au turban ou à la corde de chameau. Les décorés formaient trois classes, qui se distinguaient par le nombre des doigs du bijou : sept pour la plus élevée, cinq pour la plus basse, six pour l'intermédiaire. Elle ne conférait aucun avantage pécuniaire, mais elle donnait plusieurs priviléges, entre

autres celui de suspendre le glaive de la justice, quand le décoré intercédait pour le condamné. Vers 1841, cette décoration fut remplacée par une autre, qui avait la forme d'un petit sabre.

Maison Ernestine de Saxe (Ordre de la). *Saxe ducale.* — Institué, le 25 décembre 1833, par les princes souverains des provinces de la branche Ernestine de la maison de Saxe, Frédéric, duc de Saxe-Altembourg, Ernest, duc de Saxe-Cobourg-Gotha, et Bernard-Erich-Freund, duc de Saxe-Meiningen, pour remplacer l'*Ordre de la Droiture allemande*, qui ne se conférait plus. Tous les genres de mérite peuvent y prétendre. Chacune des trois cours ducales le confère à ses administrés, mais il faut l'accord de deux cours au moins pour qu'un étranger puisse y être admis. Les membres forment quatre classes : Grands-Croix (1re classe), Commandeurs de première classe (2e classe), Commandeurs de seconde classe (3e classe), Chevaliers (4e classe). Des conditions de grade à l'armée ou de rang dans les carrières civiles sont exigées pour être admis dans les trois premières. La grand'croix confère la noblesse personnelle. Le ruban est rouge bordé de

vert. La décoration, qui est d'or, varie dans ses accessoires pour les militaires. Elle est portée : en écharpe de droite à gauche, avec plaque d'argent au côté gauche, par la première classe ; en sautoir, avec plaque, par la seconde; en sautoir, sans plaque, par la troisième; à la boutonnière, par la quatrième. L'Ordre a pour devise : *Fideliter et Constanter* (avec fidélité et constance).

Une *Croix de Mérite* et une *Médaille de Mérite*, toutes les deux d'argent, sont annexées à l'Ordre, dont elles sont comme une cinquième classe. Elle s'attachent à la boutonnière.

Maison princière de Hohenzollern (Ordre de la). *Prusse.* — Voyez HOHENZOLLERN.

Malte (Ordre de). *Terre-Sainte.* — L'origine de cet ordre célèbre paraît remonter au milieu du onzième siècle. Vers 1048, des négociants d'Amalfi achetèrent au calife d'Égypte la permission de bâtir, à Jérusalem, une chapelle qu'ils dédièrent à la Vierge, et à côté de laquelle ils élevèrent un hospice destiné à recevoir les pèlerins malades ou nécessiteux. Cet hospice, placé sous le patronage de saint Jean-Baptiste, rendit de bonne heure

les plus éminents services, et son supérieur, Gérard Tunc, qui le gouvernait sous le nom de *prévôt* ou de *prieur*, déploya tant de zèle pendant la première croisade, qu'après la prise de la ville sainte (1099), l'institution obtint de Godefroy de Bouillon et des autres princes chrétiens des donations qui lui permirent de se développer considérablement. Bientôt les frères ne se contentèrent pas de soigner les malades; ils fournirent aussi des escortes aux pèlerins pour les protéger contre les bandes musulmanes qui infestaient la campagne, et se donnèrent une organisation moitié religieuse, moitié militaire, dont les statuts furent fixés, en 1121, par Raymond du Puy, successeur de Gérard Tunc, le premier de leurs chefs, qui prit le titre de *grand maître*. Dès ce moment, l'*Ordre hospitalier Saint-Jean de Jérusalem* se trouva constitué. Au triple vœu d'obéissance, de chasteté et de pauvreté, les chevaliers joignaient l'obligation de concourir de leur personne à la défense de l'Église, et, plus particulièrement, de combattre les infidèles. Pendant tout le douzième siècle, ils contribuèrent puissamment aux succès des armées chrétiennes en Orient, et durent à leurs exploits, outre une gloire justement méritée,

des possessions immenses que la reconnaissance des princes et des particuliers leur donna dans toutes les parties de l'Europe. Après la prise de Jérusalem par Saladin, ils se retirèrent à Saint-Jean-d'Acre ; mais, cette ville étant tombée à son tour au pouvoir de l'ennemi (1295), ils furent obligés de nouveau de changer de résidence. Ils trouvèrent d'abord un asile dans l'île de Chypre, mais n'ayant pu s'entendre avec le souverain du pays, ils allèrent s'établir dans l'île de Rhodes, dont ils s'emparèrent (1309), et où ils séjournèrent jusqu'en 1522, époque à laquelle Soliman, empereur des Turcs, les obligea à l'abandonner. Les chevaliers se répandirent alors à Candie, puis en Italie et en Sicile, où Venise, Rome, Viterbe, Nice, Messine, Villafranca et Syracuse leur servirent provisoirement de refuge. Enfin, en 1530, ils transportèrent le siége de leur ordre dans l'île de Malte, qui leur fut cédée par Charles-Quint sous la double condition de la restituer à ses descendants, s'ils venaient à reconquérir Rhodes, et de faire une guerre perpétuelle aux Musulmans et aux corsaires barbaresques. C'est à cette occasion qu'ils remplacèrent le nom de *Chevaliers de Rhodes*, que la possession de cette île leur avait fait don-

ner, par celui de *Chevaliers de Malte*, sous lequel ils furent généralement désignés depuis. Fidèle à ses engagements, l'Ordre entretint constamment une lutte acharnée avec les infidèles, mais il ne put jamais reprendre ses anciennes possessions, et il finit par devenir un non-sens au milieu des changements qui s'introduisirent peu à peu dans le droit public européen. Enfin, il végétait misérablement, sous la protection de la France, quand la révolution française vint lui porter le dernier coup. L'île de Malte ayant été prise par l'armée de l'expédition d'Égypte (12 juin 1798), les chevaliers se dispersèrent. Quelques-uns, cependant, réfugiés en Sicile, entreprirent de perpétuer l'institution, et, ayant obtenu l'abdication du grand maître Ferdinand de Hompesch, élurent à sa place l'empereur de Russie, Paul Ier (27 octobre 1798). A la mort de ce prince, ils voulurent conférer la grande maîtrise à son successeur, Alexandre Ier; mais, celui-ci l'ayant refusée, ils la confièrent au Napolitain Jean de Thomassi (9 février 1802), qui établit le siége de l'Ordre à Catane. Cette dignité s'éteignit à la mort de ce dernier, arrivée en 1805, et, depuis cette époque, le chef de l'Ordre ne porte plus que le

titre de *lieutenant de magistère*. Le troisième de ces lieutenants transféra les archives et la chancellerie à Ferrare (1827), d'où, quelques années après (1835), elles furent transportées à Rome, où elles se trouvent encore aujourd'hui.

L'Ordre de Malte, tel qu'il existe maintenant, n'a que le nom de commun avec l'ancienne institution qu'il est censé continuer, et ne sert plus qu'à satisfaire la vanité de quelques grandes familles. Il n'a été reconnu, depuis sa reconstitution, que par les souverains pontifes, le roi de Naples, l'empereur d'Autriche (pour la Lombardie), et les ducs de Parme, de Modène et de Toscane; mais les événements qui viennent de transformer l'état politique d'une grande partie de l'Italie le feront probablement disparaître de ces divers États. En Espagne, on crée aussi des chevaliers de Malte, mais c'est la reine qui fait les nominations, en qualité de grande maîtresse, et l'Ordre y est indépendant du magistère romain. En Russie, où l'institution conserve en apparence son ancienne organisation, c'est par un chapitre, également indépendant, que les admissions sont prononcées sous la haute direction de l'empereur. Enfin, il existe encore en Prusse un *Ordre de Saint-Jean*

de Jérusalem sans lien aucun avec celui de Rome. Quant à la France, la législation spéciale qui régit les ordres de chevalerie considère celui de Malte comme un ordre étranger; en conséquence, les insignes ne peuvent être acceptés ou portés par un Français qu'autant que, conférés par un souverain, l'autorisation en a été accordée par le chef de l'État.

La décoration consiste en une croix de Malte d'or émaillée de blanc, mais elle est accompagnée d'ornements accessoires qui varient suivant les pays. Cette décoration se porte en sautoir avec un ruban noir, et l'on ajoute une croix blanche semblable sur le côté gauche de la poitrine.

Marie-Éléonore (Ordre de). *Suède.* — Créé, en décembre 1632, par la reine Marie-Éléonore (d'où son nom), pour être un témoignage durable de la douleur que lui avait fait éprouver la mort du roi Gustave-Adolphe, son mari, tué, le 16 novembre précédent, à la bataille de Lutzen. C'était un ordre de cour et de circonstance que la fondatrice ne conféra qu'aux princesses du sang, et qui n'eut qu'une existence éphémère.

Marie-Isabelle-Louise (Ordre de). *Espagne.* — Voyez ISABELLE II.

Marie-Louise (Ordre de). *Espagne.* — C'est un ordre exclusivement destiné aux dames nobles qui se distinguent par leurs services, leurs vertus et leur attachement à la famille royale. Il a été institué, le 19 mars 1792, par le roi Charles IV. Le droit de le conférer appartient à la reine. Les membres ne forment qu'une classe. Le ruban est violet avec une large raie blanche au milieu. La décoration se porte en écharpe de droite à gauche.

Marie-Thérèse (Ordre de). *Autriche.* — Institué, le 12 décembre 1757, par l'impératrice Marie-Thérèse, en mémoire de la victoire que ses troupes venaient de remporter à Chemitz sur les Prussiens (18 juin 1757). C'est un ordre exclusivement militaire. Il est réservé aux officiers. Ses statuts ont été modifiés, le 12 décembre 1810. L'Ordre ne se composait primitivement que de deux classes; il en renferme trois aujourd'hui : Grands-Croix (1re classe), Commandeurs (2e classe), Chevaliers (3e classe). Nul ne peut y être admis qu'après que ses titres ont été sérieusement exa-

minés par une commission spéciale. Enfin, il confère la noblesse héréditaire, le titre de baron et plusieurs priviléges de cour. Le ruban est blanc avec une raie rouge sur chaque bord, et la devise : *Fortitudini* (à la bravoure). Les grands-croix portent la décoration en écharpe de droite à gauche, avec plaque au côté gauche; les commandeurs, en sautoir; les chevaliers, à la boutonnière. L'Ordre célèbre sa fête le 15 octobre, jour de Sainte-Thérèse.

Marque Marie. *Russie.* — On désigne sous ce nom un signe de distinction qui a été créé, le 14 octobre 1828, par l'empereur Nicolas Ier, en mémoire de sa mère, l'impératrice Marie-Féodorovna. Il sert à récompenser les dames attachées à des maisons d'éducation qui étaient placées sous la surveillance immédiate de cette princesse.

Martyrs (Ordre des). *Terre-Sainte.* — Voyez SAINT-CÔME.

Maximilien-Joseph (Ordre de). *Bavière.* — Institué, le 1er janvier 1806, par le roi Maximilien-Joseph, qui lui donna son nom et le destina à ré-

compenser exclusivement le mérite militaire. Toutefois, sa création n'eut réellement lieu que le 1er mars suivant, mais il fut convenu de la faire dater du jour du couronnement du fondateur. L'Ordre se compose de Grands-Croix, qui doivent avoir le grade de général, de Commandeurs, et de Chevaliers. Les sujets bavarois acquièrent la noblesse personnelle, et, si leur aïeul ou leur père a obtenu la même distinction, la noblesse héréditaire. Le ruban est noir avec une raie blanche et une raie bleue sur chaque bord, et la devise : *Virtuti pro patria* (au courage pour la patrie). Les grands-croix portent la décoration en écharpe de droite à gauche, avec plaque au côté gauche; les commandeurs, en sautoir; les chevaliers, à la boutonnière.

Maximilien pour la science et l'art (Ordre de). *Bavière*. — Institué, le 28 novembre 1853, par le roi Maximilien II, pour servir à récompenser le mérite dans les sciences et les arts. Il se compose d'une seule classe divisée en deux sections, l'une pour la science, l'autre pour l'art, et il y a cinquante chevaliers dans chacune. Le ruban est bleu foncé bordé de blanc. La décora-

tion se porte en sautoir : son médaillon central présente un Pégase pour la section des arts, et un hibou pour la section de la science.

Médailles. — Elles forment plusieurs catégories.

I. Dans plusieurs États où les Ordres de chevalerie ne peuvent être conférés qu'à des personnes appartenant aux classes privilégiées ou occupant certains grades dans l'armée, on a créé des médailles de divers modules et de divers métaux, pour être spécialement distribuées aux sous-officiers et aux soldats. Des distinctions de ce genre sont annexées aux ordres d'*Albert-l'Ours* (Anhalt), du *Mérite militaire de Charles-Frédéric* (Bade), de *Saint-Ferdinand du Mérite* (Deux-Siciles), de *François Ier* (idem), des *Guelfes* (Hanovre), etc.

II. Dans d'autres pays, où les Ordres sont accessibles à toutes les conditions sociales, sans distinction de rang, de grade ou de naissance, la création des médailles a eu simplement pour objet de prévenir une trop grande prodigalité des institutions chevaleresques. A cette catégorie appartiennent notre *Médaille militaire* et la *Médaille militaire de Savoie*.

1° La *Médaille militaire* française a été créée par le décret du 22 janvier 1852. Elle est destinée aux sous-officiers et soldats, ainsi qu'à tous les employés et agents militaires qui, dans les armées de terre et de mer, ne sont pas considérés et traités comme officiers. Elle peut être conférée : à ceux qui se sont rengagés après avoir fait un congé, ou qui ont fait quatre campagnes simples ; à ceux dont les noms ont été mis à l'ordre du jour de l'armée, quelle que soit leur ancienneté de service ; à ceux qui ont reçu une ou plusieurs blessures en combattant devant l'ennemi ou dans un service commandé ; et à ceux qui se sont signalés par un acte de courage ou de dévouement méritant récompense.

La décoration donne droit à une rente viagère de 100 francs, qui est incessible et insaisissable, et peut se cumuler avec toute allocation ou pension sur les fonds de l'État ou des communes, mais non avec le traitement alloué aux membres de la Légion d'honneur. Elle se perd par les mêmes causes qui font perdre les droits et priviléges attachés à la Légion.

La décoration consiste en une médaille d'argent de vingt-huit millimètres de diamètre, qui est surmontée d'une aigle et montre : d'un côté, l'effigie

impériale et la légende *Louis-Napoléon;* de l'autre, la devise en inscription, *Valeur et Discipline*. Elle se porte attachée par un ruban jaune liséré de vert, sur la gauche de la poitrine.

2° La *Médaille militaire de Savoie* a été instituée, le 26 mai 1833, par le roi Charles-Albert. Elle est destinée à récompenser les faits d'armes individuels, accomplis sur le champ de bataille. Cette décoration montre : d'un côté, les armes de Savoie, entourées d'une guirlande de laurier et de la légende : *Al valore militare* (au mérite militaire); de l'autre, le nom du décoré et l'indication du motif qui lui a valu la récompense. Les décorés forment deux classes : médaille d'or (1re classe), médaille d'argent (2e classe). Ils attachent la décoration sur le côté gauche de la poitrine, au moyen d'un ruban bleu foncé.

III. Presque tous les pays distribuent des *médailles de sauvetage* et des *médailles de mérite* ou *de distinction*, les premières à ceux qui se distinguent dans les incendies, les inondations, etc., les secondes à ceux qui rendent des services plus ou moins éminents dans les sciences, les lettres, les arts et l'industrie. Les médailles des concours académiques et des expositions industrielles appar-

tiennent à cette catégorie. Elles varient, les unes et les autres, suivant les États, de module, de type, de métal, etc., et, sauf celles de sauvetage, ne sont pas généralement destinées à être portées.

IV. Une quatrième classe est formée par les médailles *commémoratives*, c'est-à-dire par celles qui ont surtout pour objet de rappeler le souvenir d'un événement, telles sont :

La *Médaille de Sainte-Hélène*, instituée, le 12 août 1857, par l'Empereur Napoléon III, pour honorer, par une distinction spéciale, les militaires qui ont combattu sous les drapeaux de la France, dans les grandes guerres de 1791 à 1815; — ruban rayé vert et rouge;

La *Médaille de la campagne d'Italie*, créée, le 11 août 1859, pour être distribuée à tous les militaires et marins qui venaient de faire la guerre d'Italie ; — ruban rayé rouge et blanc;

Et les *Médailles de Crimée* et *de la Baltique*, instituées, par la reine d'Angleterre, pour être conférées à tous les officiers, sous-officiers et soldats des armées alliées, qui avaient pris part aux campagnes de Crimée et de la Baltique; — médaille de Crimée, ruban bleu clair, liséré de jaune; —

— médaille de la Baltique, ruban jaune clair, liséré de bleu clair.

Medjidié (Ordre du). *Turquie.* — Institué en 1852, par l'empereur Abdul-Medjid, qui lui a donné son nom, pour récompenser les services, soit civils, soit militaires, rendus à l'État par les nationaux et les étrangers. Il se compose de cinq classes dont le nombre des membres est ainsi fixé, non compris les étrangers : première classe, 50; deuxième classe, 150; troisième classe, 800; quatrième classe, 3,000; cinquième classe, 6,000. Le ruban est rouge liséré de vert. La décoration, qui présente au centre le chiffre du sultan, entouré de la devise : *Zèle, Dévouement, Fidélité,* se porte ainsi qu'il suit : première classe, en sautoir, avec une plaque sur le côté gauche ; deuxième classe, en sautoir, avec plaque au côté droit; troisième classe, en sautoir ; quatrième et cinquième classe, à la boutonnière.

Mérite (Ordre du). *Danemarck.* — Voyez Union parfaite.

Mérite (Ordre du). *Saxe royale.* — Cet ordre doit sa fondation au roi Frédéric-Auguste, qui l'in-

stitua, le 7 juin 1815, le jour même où il rentra dans ses États après avoir été forcé d'en sortir momentanément par suite de sa fidélité à l'empereur Napoléon. Il s'appelait alors *Ordre du Mérite civil*, et était spécialement destiné à récompenser les services rendus dans les carrières civiles. Son nom actuel lui a été donné, le 24 septembre 1849, par Frédéric-Auguste II, qui en a modifié les statuts et l'a rendu accessible à tous les genres de mérite. L'Ordre se compose de cinq classes : Grands-Croix (1re classe), Commandeurs de première classe (2e classe), Commandeurs de seconde classe (3e classe), Chevaliers (4e classe), Petites-Croix (5e classe). Le ruban est blanc, liséré de vert. La décoration, qui est d'or pour les quatre premières classes et d'argent pour la cinquième, se porte ainsi qu'il suit : grands-croix, en écharpe de droite à gauche, avec plaque à six rayons au côté gauche; commandeurs de première classe, en sautoir, avec plaque à quatre rayons au côté gauche; commandeurs de seconde classe, en sautoir, sans plaque; chevaliers et petites-croix, à la boutonnière. L'Ordre a pour devise : *Au Mérite et à la Fidélité*, pour les nationaux; et, *Au Mérite*, pour les étrangers.

Une *Médaille de mérite* est annexée à l'Ordre. Elle est d'or ou d'argent, et se porte de la même manière que les petites croix.

Mérite civil de la Couronne de Bavière (Ordre du). *Bavière.* — Créé, en 1806, par le roi Maximilien-Joseph, qui le destina à récompenser les services rendus dans les fonctions civiles, les sciences, les lettres et les arts, mais ses statuts ne furent publiés que le 27 mai 1808. Il a été modifié le 8 octobre 1817. L'Ordre se compose de trois classes : Grands-Croix (1re classe), Commandeurs (2e classe), Chevaliers (3e classe). Il confère la noblesse personnelle aux sujets bavarois, et, si leur père ou leur aïeul a obtenu la même distinction, la noblesse héréditaire. Le ruban est bleu clair bordé de blanc, et la devise : *Virtus et Honor* (mérite et honneur). La décoration est portée en écharpe de droite à gauche, avec plaque au côté gauche, par les grands-croix; en sautoir, par les commandeurs; à la boutonnière, par les chevaliers.

Une *médaille d'or* est annexée à l'Ordre. Elle s'attache à la boutonnière avec le ruban ordinaire.

Mérite civil (Ordre du). *Saxe royale.* — Voyez Mérite, *Saxe royale.*

Mérite civil (Ordre du). *Wurtemberg.* — Institué, le 8 novembre 1806, par Frédéric Ier, premier roi de Wurtemberg, pour récompenser ceux de ses sujets des carrières civiles qui, à cause de leur naissance ou de leurs fonctions, ne pouvaient être admis dans celui de la *Grande Chasse.* Il conférait la noblesse personnelle. Ses membres étaient divisés en trois classes : Grands-Croix, Commandeurs, Chevaliers. Il a été supprimé en 1818, et remplacé par celui de la *Couronne de Wurtemberg.*

Mérite dans les sciences et dans les arts (Ordre du). *Prusse.* — C'est à proprement parler une section de l'*Ordre du Mérite militaire,* qui a été instituée, le 31 mai 1842, par le roi Frédéric-Guillaume IV, pour récompenser, comme son nom l'indique, ceux qui rendent de grands services dans les sciences, les lettres et les arts. Les chevaliers sont au nombre de quatre-vingt-dix, dont trente étrangers. La croix se porte en sautoir avec le rubau de l'ordre principal.

Mérite de la maison de Hesse (Ordre du). *Hesse ducale.* — Voyez Louis, *Hesse ducale.*

Mérite de Pierre-Frédéric-Louis (Ordre du). *Oldembourg.* — Fondé, le 27 novembre 1838, par le grand-duc Paul-Frédéric-Auguste, qui lui donna le nom de son père et le destina à récompenser le mérite civil et le mérite militaire. L'Ordre se compose de quatre classes : Grands-Croix (1re classe), Grands Commandeurs (2e classe), Commandeurs (3e classe), Petites-Croix (4e classe), les uns *capitulaires*, c'est-à-dire pensionnés, les autres *honoraires*, c'est-à-dire sans pension. Son ruban est bleu foncé avec un liséré rouge, et sa devise : *Un Dieu, un Droit, une Vérité.* Les grands-croix portent la croix en écharpe de droite à gauche, avec plaque au côté gauche; les grands commandeurs, en sautoir, avec plaque semblable; les commandeurs, en sautoir; les petites-croix, à la boutonnière.

Une *Marque d'honneur* est annexée à l'Ordre : c'est une petite croix, qui est d'or, d'argent ou de fer, suivant le degré de mérite. Elle se porte à la boutonnière avec le ruban ordinaire.

Mérite de Saint-Michel (Ordre du). *Bavière.* — Voyez SAINT-MICHEL, *Bavière.*

Mérite du Lion de Holstein (Ordre du). *Pays-Bas.* — Voyez LION DE HOLSTEIN.

Mérite de Saint-Louis (Ordre du). *Lucques.* — Voyez SAINT-LOUIS, *Parme.*

Mérite militaire (Ordre du). *France.* — Institué, le 10 mars 1759, par Louis XV, pour récompenser les services des officiers étrangers appartenant au culte protestant, que leur religion ne permettait pas de recevoir dans l'*Ordre de Saint-Louis.* Il se composait de deux Grands-Croix (un Suisse et un Allemand), quatre Commandeurs (deux Suisses et deux Allemands), et d'un nombre illimité de Chevaliers. Le ruban était bleu foncé. La décoration consistait en une croix d'or à huit pointes pommetées et anglées de quatre fleurs de lis du même. Le médaillon du centre présentait, d'un côté, une épée en pal entourée des mots : *Pro Virtute bellica* (pour le mérite militaire), et de l'autre, une couronne de laurier entourée des mots : *Ludovicus XV instituit,* 1759 (Louis XV a institué, 1759). Les grands-croix mettaient la déco-

ration en écharpe de droite à gauche, avec une plaque au côté gauche ; les commandeurs, également en écharpe, mais sans plaque ; les chevaliers, à la boutonnière. Supprimé par la révolution, l'Ordre fut rétabli, le 25 novembre 1814, par une ordonnance de Louis XVIII, tel qu'il était à l'origine ; il n'y eut de changé que la couleur du ruban, qui fut semblable à celui de Saint-Louis, et le nombre des grands-croix et des commandeurs, qui fut porté au double. Il ne se confère plus depuis la révolution de Juillet 1830.

Mérite militaire (Ordre du). *Hesse électorale.* — Institué, le 5 mars 1769, par le landgrave Frédéric II, qui l'appela *Ordre pour la vertu militaire.* Il doit son nom actuel au duc Guillaume IX, qui l'a réformé le 22 octobre 1820. C'est un ordre exclusivement militaire, et nul ne peut y être admis s'il n'a servi dans les troupes de l'électorat. En temps de paix, il n'est conféré qu'aux officiers supérieurs. En temps de guerre, tous les officiers peuvent y prétendre, à partir du grade de lieutenant inclusivement. Les membres de l'Ordre ne forment qu'une classe. Ils mettent la décoration en sautoir avec un ruban bleu azur liséré de noir.

Mérite militaire (Ordre du). *Mecklembourg-Schwérin.* — Ce n'est pas un ordre proprement dit, mais une simple décoration d'ancienneté que le gouvernement du grand-duché distribue aux officiers, sous-officiers, soldats et employés militaires, après un nombre déterminé d'années de service. Elle a été instituée, le 30 avril 1814, par le grand-duc Paul-Frédéric.

Mérite militaire (Ordre du). *Pologne* et *Russie.* — Institué, en juin ou juillet 1792, par Stanislas II, roi de Pologne, au moment où, favorisées par les confédérés de Targowitz, les armées russes se préparaient à envahir ses États. Il fut supprimé deux ou trois mois après sa création, et ceux qui l'avaient obtenu durent rendre les brevets. Cet ordre fut rétabli, le 26 décembre 1807, par Frédéric-Auguste, roi de Saxe, devenu grand-duc de Varsovie. Le tsar Alexandre Ier le conserva quand il fut investi, en 1815, de l'administration de la Pologne. Enfin, il a été réuni aux ordres russes par Nicolas Ier, le 29 novembre 1831, mais ce prince l'a condamné à s'éteindre en ordonnant qu'il n'y aurait plus de nouvelles distributions.

Mérite militaire (Ordre du). *Prusse.* — Institué, en 1740, sous le nom d'*Ordre pour le mérite,* par le roi Frédéric II, qui, à la veille d'entreprendre la conquête de la Silésie, voulut, par cette création, préparer des moyens d'émulation et de récompense pour les officiers de ses armées. Il doit sa dénomination et son organisation actuelles au roi Frédéric-Guillaume III, le 10 janvier 1810. Aujourd'hui, comme autrefois, l'Ordre est exclusivement militaire et n'est accessible qu'aux officiers. Les chevaliers ne forment qu'une classe et portent la décoration en sautoir avec un ruban noir bordé de blanc. Ceux qui se distinguent d'une manière toute particulière obtiennent l'autorisation d'ajouter une raie blanche au milieu du ruban, et trois feuilles de chêne d'or à l'anneau de la croix. Devise : *Pour le mérite* (en français.)

Une classe, dite *de Paix*, a été ajoutée à l'Ordre en 1842. Voyez Mérite dans les sciences et les arts.

Mérite militaire (Ordre du). *Toscane.* — Créé, le 19 novembre 1853, par le grand-duc Léopold II, pour servir à récompenser les services militaires. Les étrangers, aussi bien que les sujets toscans, peuvent être admis dans l'Ordre. Les membres se

divisent en Chevaliers de première, deuxième et troisième classe. La première classe confère la noblesse héréditaire. La troisième classe seule est accordée aux sous-officiers et aux soldats, à moins de circonstances très-extraordinaires. Le ruban est rouge bordé de noir. La décoration est portée en sautoir par la première classe; et à la boutonnière par les deux autres.

Mérite militaire (Ordre du). *Wurtemberg.*— Cet ordre a été créé, en 1759, sous le nom d'*Ordre militaire de Charles*, par Charles-Eugène, duc de Wurtemberg, pour servir à récompenser les officiers des troupes ducales. Il a été renouvelé, en 1799, par le duc Frédéric. Diverses modifications ont été introduites dans son organisation, le 6 novembre 1806, le 30 octobre 1816, et le 23 septembre 1818. C'est à cette dernière époque qu'il a reçu sa dénomination actuelle. L'Ordre se compose de trois classes : Grands-Croix (1re classe), Commandeurs (2e classe), Chevaliers (3e classe). Il faut être au moins général-major pour obtenir la première; et officier supérieur pour la seconde. Le ruban est bleu foncé, et la devise : *Intrépide et fidèle*. Les grands-croix et les commandeurs por-

tent la décoration en sautoir, mais avec une plaque au côté gauche, pour les premiers. Les chevaliers la suspendent à la boutonnière.

Les sous-officiers et les soldats ne pouvant être admis dans l'Ordre, il a été institué pour eux des *Marques d'honneur* consistant en une médaille d'or et une médaille d'argent, qui se portent à la boutonnière avec le ruban ordinaire.

Mérite militaire de Charles-Frédéric (Ordre du). *Bade.* — Il a été institué, le 4 avril 1807, par le grand-duc Charles-Frédéric, qui l'a exclusivement destiné à récompenser les services rendus par les officiers de l'armée badoise. Il se compose de trois classes : Grands-Croix, qui doivent avoir le grade de général (1re classe), Commandeurs (2e classe), Chevaliers (3e classe). Les admissions n'ont généralement lieu qu'après que les titres des candidats ont été examinés par un comité spécial. Le ruban est jaune avec une large raie rouge au milieu, et un étroit liséré blanc. La devise est : *Pour l'honneur de Bade.* Les grands-croix portent la décoration en écharpe de gauche à droite, avec plaque au côté gauche ; les commandeurs, en sautoir ; les chevaliers, à la boutonnière.

Il existe une *Médaille de Mérite militaire* pour les sous-officiers et les soldats. Elle est d'or ou d'argent, suivant le cas, et se porte comme l'insigne des chevaliers.

Milice constantine de Saint-Georges (Ordre de la). *Deux-Siciles, Parme.* — Voyez CONSTANTIN.

Milice de Jésus-Christ (Ordre de la). C'était une institution religieuse et militaire qui fut créée, vers 1206, en Languedoc, par saint Dominique, pour défendre l'Église contre les attaques des hérétiques dits Albigeois. Il disparut en France au plus tard sous le règne de saint Louis. Mais, au seizième siècle, à l'époque où le protestantisme commença à se répandre, il reparut en Italie et en Espagne, sous plusieurs noms différents, et devint comme une dépendance du Saint-Office, aux membres duquel le droit de collation appartenait. Il fut alors appelé, suivant les temps et les lieux, *Ordre du saint empire de la croix de Jésus*, *Ordre de la croix de Jésus-Christ*, *Ordre des gendarmes de Jésus-Christ*, *Ordre de la milice de Saint-Dominique*, *Ordre de Saint-Dominique et de Saint-Pierre, martyr*, etc.

Milice de Saint-Dominique (Ordre de la). *Espagne*, *Italie*, etc. — Voyez MILICE DE JÉSUS-CHRIST.

Milice dorée (Ordre de la). *États romains.* — Voyez ÉPERON D'OR.

Militaire de Charles (Ordre). *Wurtemberg.* — Voyez MÉRITE MILITAIRE, *Wurtemberg.*

Militaire de Savoie (Ordre). — *Sardaigne.* — Voyez SAVOIE.

Miroir (Ordre du). *Espagne.* — Institué, en 1410, par Ferdinand I[er], roi d'Aragon, à l'occasion d'une victoire qu'il avait remportée sur les Maures. Il disparut de très-bonne heure sans laisser aucune trace.

Mont-Carmel (Ordre du). *France.* — Institué, en 1607, par Henri IV, afin de donner une preuve de la sincérité de sa conversion. Il était primitivement composé de cent gentilshommes, qui devaient servir d'escorte au souverain en temps de guerre.

L'année qui suivit sa création, Henri IV y réunit l'Ordre de Saint-Lazare, qui n'existait plus alors qu'en France et qui était à la veille de s'éteindre. Cette réunion eut lieu avec l'approbation du pape Paul V. Elle fut plus tard plusieurs fois confirmée par Louis XIV et Louis XV. Les *Ordres royaux de Saint-Lazare et du Mont-Carmel réunis*, car c'est sous ce nom qu'on les désigna à partir de 1608, étaient placés sous la protection du roi, chef souverain, et la direction d'un grand maître nommé par le roi. Ils se composaient, dans les derniers temps, de Commandeurs et de Chevaliers, qui prouvaient rigoureusement quatre degrés de noblesse du côté paternel, devaient avoir trente ans au moins, et dont le nombre ne dépassait pas cent. Les élèves de l'école militaire pouvaient y être adjoints en qualité de *Novices*. Le ruban était vert. La décoration consistait en une croix d'or à huit pointes pommetées, anglées de quatre fleurs de lis aussi d'or, et émaillées de vert. Le médaillon du centre présentait, d'un côté, Lazare sortant du tombeau et entouré de la légende *Atavis et avis*, et de l'autre, une image de la Vierge. Les commandeurs portaient l'insigne en sautoir, et les chevaliers à la boutonnière. Les uns et les autres

ajoutaient une croix verte sur la gauche de la poitrine. Les novices attachaient à la boutonnière une croix plus petite vulgairement appelée *croix de l'école*. Supprimés en 1791, les Ordres de Saint-Lazare et du Mont-Carmel ne furent pas rétablis par Louis XVIII.

Montésa (Ordre de). *Espagne.* — Créé, en 1316, par Jacques II, roi d'Aragon, pour remplacer celui du Temple, qui venait d'être détruit. Le nouvel ordre fut placé au château de Montésa (d'où son nom), dans le royaume de Valence, et destiné, comme celui qu'il remplaçait, à combattre les Maures. Le pape Jean XXII le confirma l'année même de sa fondation. Comme ses premiers chevaliers sortaient de l'Ordre de Calatrava, il fut soumis à la juridiction de ce dernier, et en partagea plus tard le sort. Toutefois, il conserva sa grande maîtrise jusqu'au règne de Philippe II, après la mort de son quatorzième grand maître. L'Ordre de Montesa est aujourd'hui un simple ordre de noblesse. Il a pour insignes une croix grecque de gueules qui se porte en sautoir avec un ruban de même couleur, et une croix semblable brodée sur le côté gauche de l'habit.

Montfrac (Ordre de). *Espagne.* — Voyez MONTJOIE.

Montjoie (Ordre de). *Palestine.* — Institution religieuse et militaire qui se forma en Palestine, vers 1180, à l'époque des croisades, et dont les membres se vouaient à protéger les pèlerins et à veiller à la sûreté des communications. L'Ordre fut appelé *Montjoie* parce qu'il avait, dit-on, pour objet spécial de garder le mont Gioia ou mont Joie, situé dans le voisinage de Jérusalem et qui était un lieu de pèlerinage très-fréquenté. Après le triomphe définitif des Musulmans, les chevaliers se retirèrent en Espagne, où ils aidèrent Alphonse IX, roi de Castille, à combattre les Maures. Ce prince les ayant établis, en partie, au château de Montfrac, dans le royaume de Valence, en partie au château de Truxillo, dans l'Estramadure, ils abandonnèrent leur ancienne dénomination pour se nommer de leur nouvelle résidence, *Chevaliers de l'Ordre de Montfrac* et *Chevaliers de l'Ordre de Truxillo*. Enfin, vers 1221, ils cessèrent, les uns et les autres, d'exister à part, et furent réunis, les premiers à l'Ordre de Calatrava, et les seconds à celui d'Alcantara.

Moreto (Ordre *del*). *États romains*. — Ce n'est pas un ordre de chevalerie proprement dit, bien qu'on le fasse figurer comme tel dans les ouvrages spéciaux. C'est une simple marque distinctive que le pape Pie VII a créée pour le président de l'Académie de Saint-Luc, et dont ce dignitaire est autorisé à se parer, même après qu'il a été relevé de ses fonctions.

Mouche (Ordre de la). *Égypte*. — L'examen des peintures sépulcrales découvertes dans la vallée du Nil avait appris depuis longtemps qu'il existait une marque de distinction dans l'Égypte des Pharaons, mais des fouilles exécutées pendant l'hiver de 1859, dans les ruines de Thèbes, ont fait trouver la décoration elle-même. Cette décoration a été trouvée, par M. Mariette, à Gournah, dans le tombeau d'Aah-Hotep, mère du roi Ahmès, fondateur de la dix-huitième dynastie. Elle consiste en un collier formé d'une chaînette à laquelle sont suspendues trois mouches de douze centimètres chacune, le tout d'or massif.

N

National de France (Ordre). *France.* — En 1789, un des comités de l'Assemblée constituante proposa de créer, sous ce nom, un ordre de chevalerie qui aurait servi à récompenser tous les mérites, mais cette institution resta en projet.

National de Nicaragua (Ordre). Créé, en 1858 dans la petite république de Nicaragua (Amérique centrale), pour être distribuée à ceux qui avaient contribué à repousser l'aventurier Walker. C'est une simple décoration de circonstance.

Navire ou **de la Nef** (Ordre du). *Deux-Siciles.* — Institué, en 1382, par Charles III de Duras, prince de la maison d'Anjou et roi de Naples, à l'occasion du couronnement de sa femme, la reine Marguerite. Il disparut à la mort de son fondateur,

arrivée en 1386. Les chevaliers faisaient broder sur le manteau et suspendaient à un collier composé de coquilles et de croissants un petit *navire* ou *nef* flottant sur les ondes, et c'est de là que venait le nom de l'institution.

Navire (Ordre du). *France.* — Cet ordre fut, dit-on, institué, en 1269, par saint Louis, au moment où il allait partir pour la croisade de Tunis, afin d'encourager la noblesse française qui devait l'accompagner. On prétend que ce prince l'appela ainsi parce que le navire symbolisait la traversée qui devait conduire sur la terre ennemie. Il lui aurait également donné le nom d'*Ordre de la Coquille de mer* pour une raison analogue, et celui d'*Ordre du Double Croissant,* le croissant étant l'emblème de l'islamisme. Plusieurs historiens sérieux doutent de l'existence de cet Ordre, qui, dans tous les cas, aurait cessé de se conférer après la mort de son fondateur.

Nef (Ordre de la). *Deux-Siciles.* — Voyez NAVIRE.

Nichan (Ordre du). *Tunis.* — On a donné ce

nom à une décoration que, dans ces dernières années, le bey de Tunis accordait aux étrangers dont il voulait récompenser les services. Cette décoration consistait en un médaillon d'or, de forme ovale, au centre duquel se voyait le *nichan*, ou signature du bey, en pierres fines, et que l'on portait en sautoir avec un ruban vert-pomme bordé de cerise. Depuis quelques mois, le Nichan forme un véritable ordre de chevalerie, dont les membres se divisent en cinq classes : Grands-Croix (1re classe), Grands Officiers (2e classe), Commandeurs (3e cl.), Officiers (4e classe), Chevaliers (5e classe). Le ruban est vert-pomme avec deux étroites raies cerise sur chaque bord. Le bijou se porte comme dans le *Medjidié*.

Nichan-el-Madjouah (Ordre du). *Russie.* — Sous cette dénomination, qui veut dire *signe de la bravoure*, Schamyl avait créé une décoration qu'il distribuait à ceux de ses compagnons d'armes dont il voulait récompenser le courage dans sa lutte avec la Russie. Les décorés formaient trois classes, qui se distinguaient par la forme, les ornements et les inscriptions du bijou. Première classe (la moins élevée) : plaque en forme de croissant, un sabre,

et l'inscription : *Ceci est le signe des braves*. Seconde classe : plaque en forme de disque, ornements découpés, un sabre et l'inscription : *Celui qui manque aux suites* (du combat) *manque de bravoure*. Troisième classe : plaque semblable à la précédente, ornements non découpés, devise : *Celui qui pense aux suites* (du combat) *manque de bravoure ; soyez dévoués et vous serez sauvés*. Ces plaques étaient en argent niellé, et se portaient sur la poitrine.

Nichan-Iftihar (Ordre du). *Turquie*. — Décoration instituée, le 19 août 1831, par le sultan Mahmoud II, pour récompenser les services rendus à sa personne par les nationaux et les étrangers. C'était un médaillon d'or entouré de pierreries et montrant au centre le chiffre impérial, également en pierreries. Elle ne se confère plus depuis l'institution de l'*Ordre de Medjidié*.

Noble-Croix (Ordre de la). *Autriche*. — Voyez Croix étoilée.

Noble Maison (Ordre de la). *France*. — Voyez Étoile, *France*

Noble Passion (Ordre de la). *Saxe.* — Fondé, en 1704, par Jean-Georges, duc de Saxe-Weissenfels, pour récompenser les services et inspirer des sentiments d'honneur à la noblesse de ses États. Il a disparu depuis près d'un siècle. On l'appelait aussi *Ordre de Querfurth.*

Nœud (Ordre du). *Deux-Siciles.* — Voyez SAINT-ESPRIT AU DROIT DÉSIR.

Nom de Jésus (Ordre du). *Suède.* — Cet ordre fut créé, en 1656, par le roi Charles-Gustave, le jour de son couronnement, et pour en perpétuer le souvenir. Il disparut de très-bonne heure. La décoration portait en cœur le mot *Jésus* en monogramme, d'où le nom de l'Ordre.

Notre-Dame de Bethléem (Ordre de). *États de l'Église.* — Créé, en 1459, par le pape Pie II, qui imposa aux chevaliers l'obligation de défendre l'île de Lemnos, que son prédécesseur Calixte III avait enlevée aux Turcs. L'institution n'eut qu'une existence éphémère, les flottes ottomanes ayant repris cette île presque aussitôt.

Notre-Dame de Bourbon (Ordre de). *France.* Voyez NOTRE-DAME DU CHARDON.

Notre-Dame de Gloire (Ordre de). *Italie.* — Voyez SAINTE-MARIE.

Notre-Dame de Guadalupe (Ordre de). *Mexique.* — Institué, le 11 novembre 1853, par le président Antonio Lopez de Santa-Anna, qui l'a placé sous le patronage de la Vierge miraculeuse de Guadalupe, et l'a destiné à récompenser tous les services. L'Ordre se compose de Grands-Croix, de Commandeurs et de Chevaliers. Le ruban est bleu azur bordé de violet; et la devise : *Religion, Indépendance, Union.*

Notre-Dame de la Conception de Villaviçosa (Ordre de la). *Portugal.* — Il a été institué, le 6 février 1818, par le roi Jean VI, qui le plaça sous l'invocation de la Vierge. Il tire son nom d'une chapelle de la province d'Alentejo, où se trouve son principal chef-lieu. C'est moins un ordre de chevalerie dans l'acception actuelle de ce mot, qu'une sorte d'association religieuse où les sujets portugais sont seuls admis. Il se compose

de douze Grands-Croix effectifs, qui appartiennent à la famille royale; douze Grands-Croix honoraires, choisis dans la haute noblesse titrée; de quarante Commandeurs, tous gentilshommes ayant rang de fidalgo dans la maison du roi; de cent Chevaliers et de soixante Servants, qui se recrutent dans la noblesse ordinaire et les administrations publiques. Les ecclésiastiques attachés au service de la chapelle de Villaviçosa en sont membres-nés, et ne comptent pas dans les nombres qui précèdent. Le ruban est bleu azur bordé de blanc.

Notre-Dame de la Victoire (Ordre de). *États romains.* — Un ordre de ce nom fut projeté pour perpétuer le souvenir de la victoire que les chrétiens avaient remportée sur les Turcs, le 11 octobre 1571, dans le golfe de Lépante, grâce à l'intercession de la Vierge, mais il ne fut pas donné suite à ce projet.

Notre-Dame de Lorette (Ordre de). *États romains.* — Institué, en 1587, par le pape Sixte-Quint, auquel il ne paraît pas avoir survécu. C'était un ordre religieux et militaire dont les

membres s'engageaient à faire la guerre aux corsaires barbaresques qui infestaient la Marche d'Ancône, à donner la chasse aux bandits de la Romagne et à garder le sanctuaire de Notre-Dame de Lorette, d'où son nom.

Notre-Dame de Montésa (Ordre de). *Espagne.* — Voyez Montésa.

Notre-Dame du Chardon (Ordre de). *France.* — Institué, en 1370, à Moulins, par Louis II, duc de Bourbon, en l'honneur de Dieu et de la Vierge immaculée, à l'occasion de son mariage avec Anne, fille de Béraut II, dauphin d'Auvergne. Il se composait de vingt-six gentilshommes, qui devaient s'être distingués par leur bravoure et être sans reproche. On l'appelait aussi *Ordre de Bourbon*, à cause de son fondateur, et *Ordre de l'Espérance*, parce que les chevaliers portaient une ceinture sur laquelle le mot *espérance* était brodé. Il n'eut qu'une très-courte existence.

Notre-Dame du Lis (Ordre de). *Espagne.* — On attribue, mais sans preuves certaines, la fondation de cet ordre à Garcias IV, roi de Navarre, qui

l'aurait faite en 1048, à l'occasion d'une image de la Vierge qu'on aurait trouvée miraculeusement dans un lis (d'où son nom), et qui guérit ce prince d'une maladie dangereuse. Plusieurs écrivains le regardent comme supposé, tandis que ceux qui croient à son existence pensent qu'il fut renouvelé en 1410, par Ferdinand, alors infant de Castille et d'Aragon, sous le nom d'*Ordre du vase de lis de la sainte Vierge.*

Notre-Dame du Mont Carmel (Ordre de) *France.* —Voyez MONT CARMEL.

Notre-Dame du Rosaire (Ordre du). *Espagne.*—Institué, en 1209, suivant les uns, par Frédéric, archevêque de Tolède; suivant les autres, par saint Dominique. C'était, dit-on, un ordre religieux et militaire destiné à combattre les Maures. Il paraît n'avoir eu qu'une existence éphémère. Plusieurs historiens le regardent même comme imaginaire, tandis que d'autres le considèrent comme une simple confrérie établie par saint Dominique.

O

Obrin (Ordre d'). *Pologne.* — Voyez Dobrin.

Orléans (Ordre d'). *France.* — Voyez Porc-Épic.

Ours (Ordre de l'). *Anhalt.* — Institué, en 1382, par le duc Sigismond Ier. Comme aucun document n'est parvenu sur son organisation, plusieurs écrivains le relèguent au rang des ordres supposés.

Ours (Ordre de l'). *Suisse.*—Fondé, en 1213, par Frédéric II, empereur d'Allemagne, en l'honneur de saint Urse, un des soldats de la légion thébaine, et en reconnaissance des services que l'abbé et la noblesse de Saint-Gall lui avaient rendus contre Othon IV, son compétiteur à l'empire. On l'appelait aussi *Ordre de Saint-Gall.* Les chevaliers

devaient être nobles et s'engager à défendre l'Église contre les infidèles. Leur nomination appartenait exclusivement à l'abbé. Cette institution eut une très-courte existence. Elle disparut quand la Suisse se rendit indépendante de la maison d'Autriche.

P

Passion de Jésus-Christ (Ordre de la). *France* et *Angleterre*. — Institué, en 1380, par Charles VI, roi de France, et Richard II, roi d'Angleterre. C'était un ordre religieux et militaire dont les fondateurs voulaient se servir pour enlever la Terre-Sainte aux infidèles. Il disparut avant que son organisation fût terminée. Plusieurs historiens pensent même qu'il n'a existé qu'en projet.

Pavillon (Ordre du). *France*. — On a donné abusivement ce nom à un insigne imaginé en 1717 par Louis XV, alors âgé de sept à huit ans, pour distribuer aux jeunes compagnons de ses plaisirs.

Cet insigne consistait en une petite croix d'or portant d'un côté un pavillon et de l'autre un anneau tournant. On l'attachait à un ruban rayé de blanc et de bleu. Il disparut au bout de quelque temps.

Pedro (Ordre de). *Brésil.* — Voyez PIERRE. *Brésil.*

Phénix (Ordre du). *Hohenlohe.* — En 1754, un prince de Hohenlohe, de la ligne de Waldembourg-Barnstentein, qui comptait quatre empereurs dans ses ancêtres, créa cet ordre pour éterniser cette haute illustration, et lui donna le nom de l'oiseau fabuleux auquel les traditions antiques attribuaient l'immortalité. L'Ordre fut d'abord exclusivement destiné aux membres de la famille du fondateur ; mais peu à peu l'usage s'introduisit de le conférer aux étrangers : une classe particulière fut même créée pour ces derniers. Pendant l'émigration, la plupart des officiers de l'armée de Condé se firent recevoir dans cette classe et y formèrent une section, dite *langue de France*, qui se composait de Commandeurs et de Chevaliers. Après les événements de 1815, les princes de Hohenlohe le distribuèrent avec une telle prodigalité, qu'il

tomba dans un discrédit complet, et, en 1824, le gouvernement francais défendit d'en porter les insignes. Il est éteint depuis longtemps.

Philippe-le-Magnanime (Ordre de). *Hesse ducale.* — Institué, le 1er mai 1840, par le grand-duc Louis II, pour récompenser tous les mérites. Il porte le nom d'un des princes les plus éminents de la maison ducale, le landgrave Philippe, mort en 1564. Les membres de l'Ordre se divisent en quatre classes : Grands-Croix (1re classe), Commandeurs de première classe (2e classe), Commandeurs de seconde classe (3e classe), Chevaliers (4e classe). Le ruban est rouge foncé avec un liséré bleu. La devise se compose des mots : *Si Deus nobiscum quis contra nos* (si nous avons Dieu avec nous, qui pourra nous nuire?) Les grands-croix portent l'insigne en écharpe de droite à gauche ; les commandeurs en sautoir, avec plaque pour ceux de la première classe ; les chevaliers à la boutonnière.

Pie IX (Ordre de). *États romains.* — Créé, le 17 juin 1847, par le pape actuel, à l'exemple d'un de ses prédécesseurs, Pie VI, qui avait institué celui

des *Piani* ou *Chevaliers pies*, et pour récompenser ceux qui se distinguent par des actions éclatantes et de grands services rendus au siége apostolique. Il se compose de deux classes; la première confère la noblesse héréditaire, et la seconde la noblesse personnelle. Le ruban est bleu, liséré de rouge. Les chevaliers de la première classe portent la décoration en écharpe de droite à gauche, avec plaque au côté gauche, et ceux de la seconde à la boutonnière. Les premiers peuvent obtenir l'autorisation d'orner la plaque de pierreries.

Pierre (Ordre de). *Brésil*. — Il a été créé, le 6 avril 1826, par l'empereur Pierre Ier, qui lui a donné son nom, et l'a destiné à récompenser les mérites les plus éminents. C'est le premier ordre de l'empire. Il se compose de douze Grands-Croix, cinquante Commandeurs et cent Chevaliers, non compris les princes de la famille régnante et les étrangers, qui sont hors nombre. Le ruban est vert liséré de blanc. Les grands-croix portent la décoration en écharpe de droite à gauche, avec plaque, les commandeurs, en sautoir; les chevaliers, à la boutonnière.

Pigeon (Ordre du). *Espagne.* — Institué, par Jean Ier, roi de Castille, vers 1379. C'était un Ordre religieux et militaire, analogue à ceux d'Alcantara, de Calatrava et autres, dans lesquels il se fondit après une très-courte existence.

Porc-Épic (Ordre du). *France.* — Fondé, en 1393 ou 1394, par Louis de France, duc d'Orléans, à l'occasion du baptême de son fils aîné, Charles d'Orléans, qui fut père de Louis XII. Son nom venait de ce que les chevaliers portaient un médaillon d'or sur lequel on voyait un *porc-épic*, cet animal étant le symbole de la maison d'Orléans. On l'appelait aussi *Ordre d'Orléans* à cause de son origine, et *Ordre du Camail*, parce que, le jour de leur admission, les Chevaliers recevaient un anneau orné d'un camée ou camail sur lequel un porc-épic était gravé. L'Ordre fut supprimé par Louis XII.

Porte-Croix de Hongrie (Ordre des). *Hongrie.* — Le pape Sylvestre ayant envoyé, vers l'an 1000, à saint Étienne, premier roi chrétien de Hongrie, la couronne royale de ce pays, avec une croix patriarcale, qu'il l'autorisa à faire porter

devant lui, ce prince chargea, dit-on, plusieurs de ses officiers du soin de porter cet insigne, leur donna pour ce motif le nom de *Porte-Croix*, et les organisa en un ordre de chevalerie. On ajoute que cet ordre disparut à la mort de son fondateur, et que c'est pour le faire revivre que l'impératrice Marie-Thérèse créa plus tard celui de Saint-Étienne. Il n'a été découvert aucun document contemporain qui puisse établir l'exactitude de cette assertion.

Porte-Glaive (Ordre des *Chevaliers*). *Livonie.* — Il fut créé à Dunamünde, en 1204, par Albert, évêque de Riga. C'était une institution militaire qui était spécialement destinée à défendre les prédicateurs du christianisme dans les contrées du nord. Les chevaliers furent appelés *Chevaliers de Livonie*, du nom du pays au service duquel ils étaient destinés, et *Chevaliers des Deux-Épées*, ou *Porte-Glaive*, ou *Frères de l'Épée*, parce qu'ils portaient une épée de drap rouge croisée de noir sur l'épaule gauche, et deux épées semblables sur la poitrine; mais ils se nommaient eux-mêmes *Frères du Christ*. En approuvant leur institut, le pape Innocent III les subordonna à l'é-

vêque de Riga ; mais celui-ci leur accorda la propriété exclusive du tiers des terres dont ils feraient la conquête. Sous leur premier grand-maître, Winno de Rohrbach, les chevaliers Porte-Glaive s'emparèrent de toute la Livonie et de la Courlande ; mais sous le second, Foulques Schenk de Winterfeld, ils éprouvèrent de si grands revers en combattant les Lithuaniens, que le pape Grégoire IX ne put les sauver qu'en les réunissant à l'Ordre Teutonique (1237). Ils formèrent dès lors une division ou langue de ce dernier, qui les fit gouverner, à partir de 1241, par un maître particulier (*Landmeister*). Ils reçurent en même temps le nom de *Chevaliers de la Croix*, qu'ils portèrent simultanément avec les anciens. Au commencement du seizième siècle, Walther de Plettenberg, alors landmeister, profita des embarras où les progrès de la réforme, qu'il embrassa avec ses chevaliers, jetaient l'Allemagne, pour obtenir du grand-maître Albert de Brandebourg l'indépendance de la langue de Livonie et le droit de choisir elle-même son chef, sous la seule condition de reconnaître la suzeraineté du commandeur de l'Ordre Teutonique. Il prit quelque temps après le titre de *Fürstmeister*, qui resta depuis à ses suc-

cesseurs. Le sixième de ces derniers, Gothard Kettler, entama, en 1561, avec le roi de Pologne Sigismond, des pourparlers qui eurent pour résultat l'annexion à la couronne polonaise des droits et priviléges de l'Ordre, qui cessa ainsi d'exister.

Pour le Mérite (Ordre). *Prusse.* — Voyez MÉRITE MILITAIRE, *Prusse*.

Précieux Sang (Ordre du). *Italie.* — Institué, en 1608, par Vincent I[er] de Gonzague-Guastalla, duc de Mantoue, en l'honneur du précieux sang de Jésus-Christ, dont la cathédrale de cette ville croyait posséder quelques gouttes. Les chevaliers juraient, entre autres choses, de défendre la religion catholique, la dignité du pape, les intérêts du fondateur, l'honneur des dames, les veuves et les orphelins, etc. L'Ordre portait également le nom d'*Ordre de la Rédemption* ou *des Chevaliers rédempteurs de Mantoue*. Il avait disparu depuis très-longtemps, quand, au mois de mars 1843, le soi-disant prince de Gonzague, dont il est question à la page 31, le rétablit de son autorité privée et s'en attribua la grande maîtrise. Cette prétendue réorganisation n'a cessé qu'en

1853, par suite de la condamnation de son auteur.

Principautés de Hohenzollern (Ordre des). *Prusse.* — Voyez HOHENZOLLERN.

Probité allemande (Ordre de la). *Saxe ducale.* — C'est le même que celui de la DROITURE ALLEMANDE.

Providence (Ordre de la). *Pologne.* — Institué vers la fin du dernier siècle, mais on ignore par qui, ni à quelle occasion. C'était vraisemblablement une de ces décorations éphémères que produisent les grandes commotions politiques.

Q

Quatre Empereurs (Ordre des). *Allemagne.* — Institué, en 1308, par Henri VII, empereur d'Allemagne, pour maintenir les bonnes mœurs,

conserver la noblesse (d'où le nom d'*Ordre d'ancienne et illustre noblesse,* sous lequel il est aussi connu), et propager le christianisme. Il s'éteignit au seizième siècle, mais il fut renouvelé, en 1768, par un prince de Holstein-Limbourg, qui l'appela *Ordre des quatre empereurs*, en mémoire des empereurs Henri VII, Winceslas, Sigismond et Charles IV, que sa maison avait fournis, et y affilia pour en augmenter l'éclat, un ordre dit du *Lion de Holstein-Limbourg-Luxembourg,* dont il était le fondateur. L'Ordre était exclusivement réservé à la noblesse ; mais tous ceux, hommes et femmes, qui se recommandaient par leurs services, pouvaient y être admis sans distinction de religion ou de nationalité. Le grand-maître était électif. Enfin, ses membres se divisaient en Grands-Croix, Commandeurs et Chevaliers, qui devaient prouver respectivement trente-deux, seize et neuf quartiers.

L'Ordre disparut pendant la révolution, mais, après la chute de l'empire, on essaya, tant en France qu'en Belgique et en Allemagne, de lui donner une nouvelle vie. L'ordonnance royale du 16 avril 1824 fut en partie dirigée contre lui, ce qui n'empêcha pas de prétendus grands maîtres de continuer à le conférer, et plusieurs de nos natio-

naux d'en accepter les insignes. Des procès récents tendraient même à faire croire que ce désordre existe encore ; seulement, ce n'est plus parmi les gentilshommes ou soi-disant tels que l'institution se recruterait : elle admettrait aussi les vaniteux assez riches pour acheter le brevet.

Querfurth (Ordre de). *Saxe.* — Voyez NOBLE PASSION.

R

Rédemption (Ordre de la). *Italie.* — Voyez PRÉCIEUX-SANG.

Reine MarieLouise (Ordre de la). *Espagne.* — Voyez MARIE-LOUISE.

Réunion (Ordre de la). *France* et *Hollande.* — Institué par Napoléon Ier, le 18 octobre 1811, peu après la réunion de la Hollande à l'empire fran-

çais, pour remplacer l'*Ordre de l'Union*, créé en 1807 par le roi Louis Napoléon. C'était un ordre civil et militaire. Il se composait de Grands-Croix, de Commandeurs et de Chevaliers. Il fut aboli en 1815, par Guillaume Ier, roi des Pays-Bas.

Rhodes (Ordre des chevaliers de). — Voyez Malte.

Rose (Ordre de la). *Brésil.* — Institué, le 17 octobre 1829, par l'empereur don Pedro Ier, à l'occasion de son mariage avec la princesse Amélie-Augusta-Eugénie-Napoléon, fille du prince Eugène Beauharnais. Il est destiné à récompenser les services civils et les services militaires. L'Ordre se compose de six classes : Grands-Croix (1re classe); Grands Dignitaires (2e classe); Dignitaires (3e classe); Commandeurs (4e classe); Officiers (5e classe); Chevaliers (6e classe). Des conditions de rang sont exigées des sujets brésiliens. Le ruban est rose bordé de blanc, et la devise : *Amour et Fidélité*. La décoration se porte comme il suit : grands-croix, en écharpe de droite à gauche; grands dignitaires et dignitaires en sautoir ; tous les autres à la boutonnière. Les cinq premières

classes piquent, sur la gauche de la poitrine, une plaque, qui varie de forme pour chacune d'elles.

Royal de Hollande (Ordre). *Hollande.* — Voyez UNION DE HOLLANDE.

Royal de Westphalie (Ordre). *Westphalie.* — Voyez WESTPHALIE.

Rue (Ordre de la). *Angleterre.* — Voyez CHARDON.

S

Saint-Alexandre Newski (Ordre de). *Russie.* — Institué, en 1722, par Pierre le Grand, pour consacrer le souvenir de la fondation de Saint-Pétersbourg, mais conféré pour la première fois en 1725 par Catherine Ire, ce qui a fait croire à plusieurs écrivains qu'elle l'avait fondé. Il porte le nom et est placé sous l'invocation d'un des saints

nationaux de l'empire. C'est un ordre civil et militaire, mais il faut, pour y être admis, avoir au moins le rang de général major. Les chevaliers forment une classe unique. Ils suspendent la décoration à un ruban rouge ponceau passé en écharpe de gauche à droite, et piquent une plaque d'argent sur le côté gauche de l'habit.

Saint-André (Ordre de). *Angleterre.* — Voyez CHARDON.

Saint-André (Ordre de). *Russie.* — Institué, le 11 décembre 1698, par Pierre le Grand, pour doter la Russie d'une institution chevaleresque analogue à celles qu'il avait vues dans les divers États de l'Europe. Il porte le nom du patron de l'empire. C'est le premier ordre russe. Sa collation n'est soumise à aucune condition d'âge, de grade ou de naissance : elle dépend absolument de la volonté du souverain, mais elle n'est généralement accordée qu'aux princes de la famille impériale, aux princes étrangers et aux plus grands personnages. Les membres ne forment qu'une classe. Ils ont le rang de lieutenant-général, et deviennent, par le fait seul de leur admission, chevaliers de

Saint-Alexandre, de Sainte-Anne et de Saint-Stanislas. La décoration se porte en écharpe de droite à gauche, attachée à un large ruban bleu azur, avec une plaque d'argent sur le côté gauche de l'habit. Par faveur extraordinaire, le bijou est quelquefois accordé enrichi de diamants. La devise de l'Ordre est : *Pour la foi et la fidélité.* Sa fête a lieu avec une grande pompe, le 30 novembre, et une loi de Catherine II oblige tous les chevaliers présents à Saint-Pétersbourg à y assister, en costume de cérémonie, sous peine d'une amende de cinquante roubles au profit des églises.

Saint-Antoine (Ordre de). *Éthiopie.* — Ordre de chevalerie militaire, créé, dit-on, en 1370, par un roi nommé Jean le Saint, et destiné à défendre le christianisme contre les infidèles. On ne possède aucun document certain sur son existence. Beaucoup d'historiens le regardent même comme apocryphe.

Saint-Antoine (Ordre de). *Pays-Bas.* — Ordre de chevalerie militaire, institué, vers 1381, par Albert de Bavière, comte de Hollande, de Hainault et de Zélande, à l'occasion de l'épidémie,

dite *Feu de saint Antoine*, qui ravageait alors ses États. L'institution fut placée sous l'invocation et reçut le nom de saint Antoine, à cause des guérisons miraculeuses que l'on dut à l'intercession de ce saint. L'ordre se recrutait dans la noblesse et se proposait la défense du catholicisme. Il eut très-peu de durée.

Saint-Benoît d'Avis (Ordre de). *Portugal.* — Voyez Avis.

Saint-Blaise (Ordre de). *Arménie.* — Institué, au douzième siècle, par un roi d'Arménie dont on ignore le nom, qui le plaça sous l'invocation de saint Blaise, martyr, évêque de Sébaste et patron du royaume. C'était un ordre religieux et militaire. Les chevaliers ecclésiastiques faisaient des missions, et les chevaliers laïques se battaient contre les infidèles. Il disparut à la fin du treizième siècle, quand les Turcs se furent emparés de l'Arménie.

Saint-Côme et Saint-Damien (Ordre de). *Terre-Sainte.* — Institué, dit-on, vers 1030, à Jérusalem, on ne dit pas par qui, pour récompenser

des frères hospitaliers de leur zèle à soigner les malades et à racheter les chrétiens tombés au pouvoir des infidèles. Il aurait été ainsi nommé parce que ces frères avaient pris pour patrons les martyrs saint Côme et saint Damien, habiles dans l'exercice de la médecine; on l'aurait aussi appelé, pour le même motif, *Ordre des Martyrs*. Cet ordre n'a jamais existé, et le père Hélyot a prouvé qu'on avait pris pour une institution chevaleresque une congrégation de chanoines réguliers, dits *de la Pénitence des Martyrs*.

Saint-Dominique et de Saint-Pierre (Ordre de). *Espagne*, *Italie*, etc. — Voyez Milice de Jésus-Christ.

Saint-Empire de la Croix de Jésus (Ordre du). *Italie*, *Espagne*. — Voyez Milice de Jésus-Christ.

Saint-Esprit (Ordre du). *France*. — Il fut créé le 30 décembre 1578, par le roi Henri III, en mémoire des deux événements les plus intéressants de sa vie, savoir: son élection à la couronne

de Pologne et son avénement au trône de France, qui étaient arrivés tous les deux le jour de la Pentecôte. C'était le grand ordre du royaume. Le roi en était grand-maître; il prononçait les admissions en chapitre. Le nombre des membres était fixé à cent, non compris les étrangers. Le Dauphin et les enfants de France en faisaient partie de droit. Tous les chevaliers laïques recevaient l'Ordre de Saint-Michel avant leur admission, et c'était pour cela qu'ils prenaient le titre de *Chevaliers des Ordres du Roi*. On les appelait aussi *Commandeurs*, bien qu'ils ne formassent qu'une seule classe. Enfin, aucun particulier ne pouvait être admis, s'il n'était âgé de trente-six ans, ne faisait profession de la religion catholique et ne prouvait quatre quartiers de noblesse. Le grand aumônier de France, qui était membre-né de l'Ordre, était seul dispensé de cette dernière preuve. Le ruban était bleu, d'où le nom de *Cordon Bleu*, donné vulgairement aux Chevaliers. La décoration se portait en écharpe de droite à gauche, avec une plaque au côté gauche. Elle consistait en une croix d'or à huit pointes pommettée, émaillée de blanc, et cantonnée de quatre fleurs de lis aussi d'or. Le médaillon central, qui était vert, montrait, d'un côté, une image

du Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe, et de l'autre, une représentation de l'archange saint Michel. Les membres avaient, en outre, un costume de cérémonie. Dans les cérémonies, les princes précédaient les ducs et ceux-ci les simples gentilshommes. Les ducs avaient rang entre eux suivant la date de la vérification de leurs duchés.

L'Ordre du Saint-Esprit fut aboli en 1791. Une ordonnance du 16 novembre 1816 le rétablit tel qu'il était avant la Révolution, sauf la condition de noblesse, qui fut supprimée. Il ne se confère plus depuis les journées de juillet 1830. Le nombre des membres s'élevait alors à soixante-trois.

Saint-Esprit au droit désir (Ordre du). *Deux-Siciles*. — Fondé, en 1352, par Louis de Tarente, roi de Naples, en l'honneur de son couronnement comme roi de Jérusalem et de Sicile. C'était un ordre de cour, dont le nombre des membres, d'abord fixé à soixante, fut plus tard porté à trois cents. On l'appelait aussi *Ordre du Nœud*, à cause du nœud ou cordon de soie jaune et d'or que les chevaliers attachaient au bras droit. Il disparut peu de temps après la mort du fondateur.

Saint-Esprit de Montpellier (Ordre du). *France.* — Institué, en 1195, à Montpellier, par un gentilhomme nommé Guy de Guado. C'était, à l'origine, une confrérie destinée au service d'un hôpital, mais, en 1198, à la veille de l'abominable croisade contre les Albigeois, le pape Innocent III la transforma en ordre hospitalier, religieux et militaire. Cet ordre exista jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, mais non sans éprouver de nombreuses vicissitudes. Il était presque entièrement tombé en désuétude, quand Louis XIV le supprima en 1672. Les réclamations des intéressés le firent rétablir en 1693. Enfin, en 1708, un arrêt du Conseil lui enleva tout caractère militaire, et, quelques années plus tard, une bulle de Clément XIII le réunit à l'Ordre de Saint-Lazare.

Saint-Esprit de Saxia (Ordre du). *Italie.* — Institué, en 1207, par le pape Innocent III, sur le modèle de celui du Saint-Esprit de Montpellier. Il disparut peu de temps après sa fondation.

Saint-Étienne (Ordre de). *Autriche.* — Institué le 5 mai 1764, jour du couronnement de l'empereur Joseph II, par l'impératrice Marie-

Thérèse, pour récompenser le mérite civil, et en mémoire du fondateur du royaume de Hongrie, dont elle lui donna le nom. L'Ordre se compose de trois classes : Grands-Croix (1re classe) ; Commandeurs (2e classe); Chevaliers (3e classe). Les gentilshommes seuls peuvent y être admis; encore même doivent-ils appartenir à la plus haute et à la plus ancienne noblesse pour obtenir les deux premières classes. Pour la troisième, il suffit de prouver quatre générations. Les comtes, les barons et les chambellans, sont seuls exempts de cette formalité, parce que l'origine illustre de leur famille est censée reconnue depuis longtemps. Les grands-croix et les commandeurs sont de droit conseillers d'État privés. Les chevaliers obtiennent, sur une simple demande, le titre de comte ou de baron. Le ruban est rouge, liséré de vert. La décoration se porte comme il suit : première classe, en écharpe de droite à gauche, avec plaque au côté gauche; seconde classe, en sautoir; troisième classe, à la boutonnière. Il y a de plus un costume de cérémonie. La fête de l'Ordre a lieu le jour de saint Étienne.

Saint-Étienne de Toscane (Ordre de). *Tos-*

cane. — Créé, en 1562, par Cosme I[er] de Médicis, duc de Toscane, en mémoire d'une victoire qu'il avait remportée sur les Français, le 2 août 1554, jour de la fête de saint Étienne. C'était, à l'origine, une institution analogue à l'Ordre de Malte, et ses membres se signalèrent longtemps par leurs courses contre les populations musulmanes du nord de l'Afrique. Il était encore, à la fin du dix-septième siècle, redoutable aux pirates barbaresques. Supprimé pendant les guerres de la Révolution, quand les armées françaises s'emparèrent de la Toscane, il fut rétabli, le 22 décembre 1817, par le grand-duc Frédéric III, qui lui donna des statuts en harmonie avec les idées modernes. L'Ordre compte quatre classes : Prieurs-Grands-Croix ; Baillis ; Commandeurs ; Chevaliers de justice ou de grâce. Tout gentilhomme catholique, toscan ou étranger, qui justifie de huit quartiers de noblesse et d'un revenu déterminé, peut demander à être reçu chevalier de justice. Le ruban est rouge. La décoration est portée en écharpe de droite à gauche par les grands-croix ; en sautoir par les baillis et les commandeurs ; et à la boutonnière par les chevaliers. Ils piquent tous une plaque d'or sur la gauche de la poitrine.

Saint-Faustin (Ordre de). *Haïti.* — Institué, en 1849, par le général Soulouque, devenu empereur sous le nom de Faustin Ier. C'était un ordre exclusivement militaire. Il a disparu à la chute de son fondateur.

Saint-Ferdinand (Ordre *militaire* de). *Espagne.* — Créé, le 21 août 1811, par les Cortès, alors réfugiées à Cadix, pour exciter à la défense du pays par l'amour de la gloire et l'attrait des récompenses honorifiques. A sa rentrée à Madrid, Ferdinand VII le conserva, mais en modifiant profondément son organisation. L'Ordre est militaire et exclusivement destiné aux officiers. Il se compose de cinq classes ou grades, dont la hiérarchie est en sens inverse de celle qui existe dans les autres institutions analogues. La première classe comprend les officiers du grade de sous-lieutenant à celui de colonel inclusivement ; la seconde, les mêmes officiers qui se sont distingués par de nouvelles actions brillantes ; la troisième, les officiers généraux ; la quatrième, les mêmes, qui se sont rendus dignes d'une nouvelle récompense ; la cinquième, les généraux qui, ayant commandé en chef, ont fait preuve d'un mérite éminent. Les chevaliers

qui, après avoir obtenu la plus haute promotion à laquelle leur grade donne droit, méritent encore une récompense, reçoivent des pensions qui varient de 750 à 15,000 réaux. Le ruban est rouge ponceau, liséré orange. La décoration se porte ainsi qu'il suit : première classe, à la boutonnière; deuxième classe, également à la boutonnière, mais avec une couronne de lauriers; troisième classe, comme la deuxième, avec une plaque au côté gauche; quatrième classe, comme la troisième, mais avec une couronne de lauriers à la plaque; cinquième classe, en écharpe de droite à gauche, avec la plaque de la quatrième. Le roi est grand-maître de l'ordre, mais il est assisté d'un chapitre composé des chevaliers de la cinquième classe. La devise est : *El rey y la patria* (le roi et la patrie). Les sous-officiers et les soldats reconnus dignes d'une récompense sont admis *à la suite*. Ils reçoivent des pensions, et portent à la boutonnière la croix en argent de la première ou de la seconde classe.

Saint-Ferdinand et du Mérite (Ordre de). *Deux-Siciles*. — Créé, le 1er avril 1800, par le roi Ferdinand IV, qui lui donna le nom et le plaça

sous l'invocation de son saint patron. Il fut supprimé sur le continent par Joseph Napoléon, mais il continua à être conféré en Sicile, où son fondateur s'était retiré. Celui-ci en modifia même les statuts en 1810. C'est un ordre purement militaire, et les officiers seuls peuvent y être admis. L'Ordre se compose de trois classes : Grands-Croix (1re classe); Commandeurs (2e classe); Chevaliers ou Petites-Croix (3e classe). Les deux premières sont réservées aux généraux. Le ruban est bleu bordé de rouge ponceau. Les grands-croix portent la décoration en écharpe de droite à gauche, avec plaque au côté gauche; les commandeurs, en sautoir; les chevaliers, à la boutonnière.

Les sous-officiers qui méritent une récompense reçoivent une *médaille d'or*, et les soldats qui sont dans le même cas, une *médaille d'argent*.

Saint-Gall (Ordre de). *Suisse.* — Voyez Ours.

Saint-Georges (Ordre des *chevaliers de*). *Angleterre.* — Voyez Jarretière.

Saint-Georges (Ordre de). *Bavière.* — Plusieurs historiens font dater cet ordre des croisades,

mais on admet généralement qu'il a été institué le 24 avril 1729, par Charles-Albert, électeur de Bavière, devenu empereur sous le nom de Charles VII. Il a été primitivement connu sous le nom d'*Ordre de Saint-Georges, défenseur de l'Immaculée Conception.* Une première révision de ses statuts a eu lieu en 1778, et une nouvelle en 1827. C'est le second ordre bavarois. Saint-Hubert forme deux sections, dites langue allemande et langue étrangère, chacune composée de trois classes : Grands-Croix (1re classe); Commandeurs (2e classe); Chevaliers (3e classe). Pour y être admis, il faut prouver seize quartiers de noblesse. Les membres jurent de défendre la religion catholique et l'Immaculée Conception, et s'engagent à prendre les armes à l'appel du grand-maître. Le ruban est bleu de ciel avec deux raies, une blanche et l'autre noire, sur chaque bord. La décoration est portée en écharpe de droite à gauche, avec plaque au côté gauche, par les grands-croix; en sautoir, avec plaque semblable, par les commandeurs; à la boutonnière, par les chevaliers.

Saint-Georges (Ordre de). *États romains.* — Plusieurs écrivains attribuent la fondation d'un

ordre de ce nom au pape Alexandre VI, qui l'aurait faite en 1498 pour doter les États romains d'une milice propre à les défendre contre leurs ennemis ; mais aucun document précis n'est parvenu à ce sujet.

Saint-Georges (Ordre de). *Gênes.* — Institué, au quinzième siècle, par Frédéric III, empereur d'Allemagne, qui le destina à la noblesse génoise, en témoignage de sa reconnaissance pour l'accueil bienveillant qu'il en avait reçu, quand il avait traversé le territoire de la république pour aller se faire couronner à Rome. Il disparut peu après sa fondation.

Saint-Georges (Ordre de). *Hanovre.* — Institué, le 23 avril 1839, par le roi Ernest-Auguste, pour s'en servir à récompenser tous les mérites ; mais il faut, pour y être admis, faire preuve de noblesse, être âgé de trente ans accomplis, avoir au moins le rang de lieutenant-général, et appartenir à l'Ordre des Guelfes. Les membres sont égaux et au nombre de vingt-six, non compris les princes de la maison régnante. Le ruban est rouge foncé. L'Ordre a pour devise les mots latins : *Nunquam*

retrorsum (jamais en arrière), et la décoration se porte en écharpe de droite à gauche, avec plaque au côté gauche. On y ajoute la croix des Guelfes en sautoir.

Saint-Georges (Ordre de). *Russie.* — Institué le 7 décembre 1769, par Catherine II, pour servir exclusivement de récompense aux services militaires. Paul I[er] le laissa de côté, parce qu'il projetait d'y introduire des réformes qu'il n'eut pas le temps d'exécuter. Mais un ukase d'Alexandre I[er] le fit revivre en 1801. Il n'a cessé depuis d'être conféré.

L'Ordre est exclusivement destiné aux officiers. Il se compose de quatre classes. Les membres des deux premières ont le rang de général-major, et sont nommés directement par le souverain. Ceux des deux dernières ont le rang de colonel et sont nommés par un conseil spécial, sur la proposition de deux comités, chargés de recueillir les titres des ayants-droit. De plus, en temps de guerre, les généraux en chef ont le droit de décorer ceux de leurs subordonnés qu'ils jugent le mériter. Le ruban de l'Ordre est jaune orange avec trois raies noires, une sur chaque bord et

l'autre au milieu. Sa devise est : *Pour le mérite militaire et la bravoure*. La décoration se porte ainsi qu'il suit : première classe, en écharpe, de droite à gauche, avec plaque au côté gauche; deuxième classe, en sautoir, avec plaque; troisième classe, en sautoir; quatrième classe, à la boutonnière.

On regarde comme formant une cinquième classe de Saint-Georges une décoration dite *Croix d'argent de Saint-Georges*, qui a été créée, en 1807, par Alexandre Ier, pour être distribuée aux sous-officiers et aux soldats. Elle ne diffère de celle de la quatrième classe, qui est d'or, qu'en ce que, comme son nom l'indique, elle est d'argent. On la porte de la même manière.

Saint-Georges d'Alfama (Ordre de). *Espagne*. — Créé, en 1201, par Pierre II, roi d'Aragon. C'était une institution religieuse et militaire destinée à combattre les Maures. L'Ordre tirait son nom du château-fort d'Alfama qui lui avait été donné pour chef-lieu. Il fut réuni à celui de Montésa, en 1399, par l'antipape Benoît XIII.

Saint-Georges d'Autriche et de Carinthie

(Ordre de). *Allemagne.* — Créé, en 1470, par Frédéric III, empereur d'Allemagne, et premier archiduc d'Autriche. C'était un ordre religieux et militaire qui était spécialement chargé de défendre les frontières de la Bohême et de la Hongrie contre les incursions continuelles des Turcs. Il avait pour chef-lieu le couvent de Millestad, dans le diocèse de Saltzbourg. Il disparut au seizième siècle, pendant les guerres de religion qui bouleversèrent alors l'Allemagne.

Saint-Georges de Bourgogne (Ordre de). *France.* — En 1390, un noble bourguignon appelé Philibert de Miolans, ayant rapporté des reliques de saint Georges d'un voyage à la Terre-Sainte, les déposa en grande pompe dans une chapelle qu'il avait fait bâtir à cet effet. Les gentilshommes présents à la cérémonie se constituèrent en une association, qui ne fut d'abord qu'une simple confrérie, mais qui devint, en 1485, un ordre religieux et militaire dont les membres devaient être nobles et Franc-Comtois, et se consacrer à maintenir, dans leur province, la pureté de la religion catholique et l'obéissance au souverain. Cet Ordre se maintint avec diverses chances jusqu'à

la Révolution, mais sans jamais avoir un caractère officiel. Au retour des Bourbons, quelques personnes entreprirent de le faire revivre, et nommèrent un soi-disant chapitre qui s'arrogea le droit d'en conférer les insignes. Le nombre des prétendus *chevaliers de Saint-Georges* était déjà assez considérable, quand, par son ordonnance du 24 avril 1824, Louis XVIII vint mettre un terme aux distributions.

Saint-Georges de la Réunion (Ordre de). *Deux-Siciles.* — Institué, le 1er janvier 1819, par le roi Ferdinand IV, qui le destina à récompenser les services militaires, et l'appela ainsi en mémoire de la réunion en un seul État des provinces situées des deux côtés du phare de Messine. L'Ordre se compose de quatre classes : Grands-Croix (1re classe) ; Commandeurs (2e classe) ; Chevaliers de droit (3e classe) ; Chevaliers de faveur (4e classe). La décoration des trois premières est considérée comme marque de valeur, et se confère comme récompense d'actions d'éclat. La quatrième est une distinction de mérite, et s'acquiert par une belle conduite à la guerre, ou par quarante années de services, parmi lesquelles doivent figurer au

moins deux campagnes. Le ruban est bleu avec une raie orange sur les bords. La devise se compose du mot *Virtuti* (à la bravoure). Les grands-croix portent la décoration en sautoir, avec plaque au côté gauche; les commandeurs en sautoir, et les chevaliers à la boutonnière.

L'Ordre n'étant accessible qu'aux officiers, il existe, pour les sous-officiers et les soldats, une *médaille d'or*, qui est regardée comme une distinction de valeur, et une *médaille d'argent*, qui est considérée comme une récompense de mérite. Elles se portent, l'une et l'autre, à la boutonnière.

Saint-Georges de Ravenne (Ordre de). *États romains*.—C'était un ordre religieux et militaire que le pape Paul III établit à Ravenne, en 1534, afin de combattre les pirates musulmans qui infestaient les côtes de la Marche d'Ancône. Il fut supprimé par Grégoire XIII.

Saint-Georges de Valence (Ordre de). *Espagne*. — Voyez MONTESA.

Saint-Georges pour le mérite militaire (Ordre de). *Toscane*. — Institué, le 1er juin 1833,

par Charles-Louis de Bourbon, duc de Lucques, pour servir à récompenser les services et le dévouement à sa personne des officiers et soldats de ses troupes. Les statuts ne furent publiés que le 7 mai 1841. Cet Ordre a été réuni à la Toscane, en 1847, à l'époque de l'annexion à ce pays des domaines du fondateur. Il se compose de trois classes, dont les deux premières sont exclusivement réservées aux officiers. Le ruban est rouge avec une raie blanche au milieu. Tous les membres portent la décoration à la boutonnière, mais elle est d'or émaillé pour la première classe, d'argent émaillé pour la seconde, et simplement d'argent pour la dernière. De plus, ceux de la première mettent une rosette sur le ruban. L'Ordre a pour devise les mots : *Au mérite militaire.*

Saint-Géréon (Ordre de). *Allemagne*, etc. — Institué, suivant les uns, par l'empereur Frédéric Barberousse, mort en 1190, suivant les autres, par l'empereur Frédéric II, mort en 1250; mais on ne connaît aucun texte positif à ce sujet. Plusieurs historiens pensent même qu'il n'a jamais existé, tandis que d'autres le regardent comme le même, sous un nom différent, que celui des

Porte-croix de Hongrie, dont l'histoire n'est pas moins obscure.

Saint-Grégoire le Grand (Ordre de). *États romains.* — Institué, le 1er septembre 1831, par le pape Grégoire XVI. Il devait d'abord être réservé à ceux qui se signaleraient par leur zèle à défendre l'Église, mais, ses statuts ayant été révisés en 1834, il sert aujourd'hui à récompenser tous les mérites. L'Ordre se compose de trois classes : Grands-Croix (1re classe); Commandeurs (2e classe); Chevaliers (3e classe). Le ruban est rouge bordé de jaune orange. Les grands-croix mettent la décoration de droite à gauche, avec plaque au côté gauche; les commandeurs, en sautoir; les chevaliers, à la boutonnière. Pour se distinguer, les militaires surmontent la croix d'un petit trophée. En témoignage de sa plus haute estime, le pape confère quelquefois la grand-croix ornée de diamants.

Saint-Henri (Ordre *militaire* de). *Saxe royale.* — Institué, le 7 octobre 1738, par Auguste III, roi de Pologne et électeur de Saxe, pour récompenser les services rendus à l'État par les

officiers des armées saxonnes. Il porte le nom de l'empereur Henri le Saint, qui a régné de 1002 à 1024. Cet Ordre a été modifié un très-grand nombre de fois. Son organisation actuelle a été réglée, le 23 décembre 1829, par le roi Antoine. Il se compose de quatre classes : Grands-Croix (1re classe); Commandeurs de première classe (2e classe); Commandeurs de seconde classe (3e classe); Chevaliers (4e classe). Le ruban est bleu avec une raie jaune sur chaque bord. La décoration se porte ainsi qu'il suit : première classe, en écharpe de droite à gauche, avec plaque d'or au côté gauche; seconde classe, en sautoir, avec plaque semblable, mais plus petite; troisième classe, en sautoir, sans plaque; quatrième classe, à la boutonnière. La devise de l'Ordre est : *Virtuti in bello* (A la bravoure militaire).

L'Ordre de Saint-Henri étant réservé aux officiers, il y a été annexé en 1796 une *médaille* pour les sous-officiers et les soldats. Cette médaille est d'or ou d'argent, suivant le mérite des impétrants, et s'attache à la boutonnière avec le ruban ordinaire.

Saint-Hermenegilde (Ordre de). *Espagne.*

— Créé, le 28 novembre 1814, par Ferdinand VII, qui le destina à récompenser le mérite militaire et le plaça sous l'invocation de saint Hermenegilde, roi de Séville. L'Ordre se compose de trois classes : Grands-Croix (1re classe); Commandeurs (2e classe); Chevaliers (3e classe). La première n'est accessible qu'aux capitaines généraux et aux généraux qui justifient de quarante années de grade d'officier; la seconde, aux officiers au-dessous de brigadier qui ont le même temps de grade; et la troisième, à tous ceux qui ont servi vingt-cinq ans, dont dix au moins comme officier. Des exemptions, quant aux années, peuvent être accordées pour des actes extraordinaires. Le ruban est divisé en trois bandes égales, une rouge cramoisi au milieu, les deux autres blanches. La devise est : *Récompense au mérite militaire.* Les grands-croix portent la croix en écharpe de droite à gauche, avec une plaque au côté gauche; les commandeurs en sautoir, avec plaque; les chevaliers à la boutonnière.

Saint-Hubert (Ordre de). *Bavière.* — Institué, en 1444, par Gérard V, duc de Juliers, en mémoire d'une victoire qu'il avait remportée, le jour de

saint Hubert, sur Arnold d'Egmond, duc de Gueldre. On l'appela aussi *Ordre du Cor*, à cause d'une chaîne d'or formée de cors de chasse que les chevaliers portaient autour du cou. L'Ordre s'éteignit à la fin du quinzième siècle, mais il fut rétabli, au commencemeut du dix-huitième, par l'électeur palatin Jean-Guillaume, duc de Neubourg, à qui la guerre de Trente ans venait de donner une grande partie des domaines de l'ancienne maison de Juliers. Ses statuts ont été plusieurs fois modifiés depuis. Son organisation actuelle a été arrêtée, en 1800, par le roi Maximilien-Joseph, qui en a fait le premier ordre du royaume. L'Ordre ne se compose que d'une seule classe, et est spécialement réservé aux princes de la famille royale, à leurs agnats et à leurs parents en ligne masculine. Les princes étrangers y sont également admis. Il a pour devise les mots : *Ferme en féauté*. Le ruban est rouge ponceau liséré de vert. La décoration se porte en écharpe de gauche à droite, avec une plaque au côté gauche.

Saint-Hubert (Ordre de). *Wurtemberg*. — Voyez Grande Chasse.

Saint-Hubert de Lorraine, des Ardennes

et du Barrois (Ordre de). *France.* — Au mois de mai 1416, plusieurs gentilshommes de la Lorraine et du Barrois, voulant mettre un terme aux dissensions qui les armaient les uns contre les autres, se réunirent en société et s'engagèrent à s'aimer et à se défendre mutuellement. Cette société reçut le nom d'*Ordre du Lévrier* ou *de la Fidélité*, parce que les membres juraient de tenir fidèlement leurs engagements. Elle se réorganisa sept ans après, et, dès ce moment, elle prit le nom d'*Ordre de Saint-Hubert et de Lorraine*. L'association exista jusqu'à la révolution. Au retour des Bourbons, Louis XVIII en autorisa d'abord le rétablissement, mais les abus qui s'y introduisirent obligèrent ce prince à la supprimer.

Saint-Jacques (Ordre de). *Hollande.*—Fondé, dit-on, en 1290, par Florent V, comte de Hollande, qui l'aurait placé sous l'invocation de l'apôtre saint Jacques, d'où son nom. On l'aurait aussi appelé *Ordre de la Coquille*, parce que des coquilles figuraient sur son insigne. Son existence est douteuse; on n'a du moins aucun texte contemporain à ce sujet.

Saint-Jacques de l'épée (Ordre de). *Es-*

pagne. — On ne connaît pas l'époque précise de la fondation de cet ordre. Toutefois, on admet généralement qu'il fut établi, en 1170, pour réprimer les courses des Maures, qui troublaient la dévotion des pèlerinages de Saint-Jacques de Compostelle. Des chanoines avaient bâti des hôpitaux pour recevoir et soigner les pèlerins; treize gentilshommes s'engagèrent à garder les chemins; et de l'union des uns et des autres naquit l'Ordre, qui fut confirmé, en 1172, par Alexandre III, et, plus tard, par divers autres papes. L'Ordre s'étendit successivement dans toute l'Espagne, et, comme ceux de Calatrava, d'Alcantara, etc., dont il éprouva les vicissitudes, contribua puissamment à l'expulsion des Maures. Son administration fut attribuée aux rois d'Espagne par une bulle d'Alexandre VI, en 1493; et une autre bulle d'Adrien VI, en 1522, annexa définitivement sa grande maîtrise à la couronne. Depuis cette époque, l'Ordre de Saint-Jacques n'est plus qu'un ordre de noblesse, mais on le considère comme le premier de la monarchie. Ses insignes consistent en une épée rouge, brodée sur le côté gauche de l'habit, et en un médaillon ovale, chargé d'une épée semblable, qui se porte en sautoir avec un ruban rouge.

Saint-Jacques de l'épée (Ordre de). *Brésil.* — C'est l'ordre portugais de ce nom, que le Brésil a retenu après sa séparation de la métropole. Il a conservé la même organisation que ce dernier. Seulement, pour le distinguer, le gouvernement brésilien a ajouté un liséré azur au ruban.

Saint-Jacques de l'épée (Ordre de). *Portugal.* — C'est un démembrement de l'ordre espagnol de même nom, les chevaliers portugais qui faisaient partie de ce dernier, s'étant constitués indépendants au commencement du quatorzième siècle. Le pape Jean XXII reconnut la nouvelle institution, en 1320, mais en la maintenant soumise aux anciens statuts. En 1556, le pape Jules II réunit la grande maîtrise à la couronne de Portugal. Enfin, en 1789, la reine Marie prononça la sécularisation de l'Ordre, qui, depuis cette époque, sert à récompenser le mérite civil. L'Ordre se compose actuellement de trois classes : Grands-croix (1re classe), Commandeurs (2e classe), Chevaliers (3e classe). Son ruban est violet. Les grands-croix portent la décoration en écharpe de droite à gauche, avec plaque au côté gauche; les

commandeurs, en sautoir, avec plaque semblable; les chevaliers, à la boutonnière.

Saint-Janvier (Ordre de). *Deux-Siciles.* — Fondé, le 6 juillet 1738, par Charles, infant d'Espagne, roi de Jérusalem et des Deux-Siciles, en mémoire de son mariage avec la princesse Amélie de Saxe. Joseph Napoléon le supprima en 1806, mais il fut rétabli, en 1815, par le roi Ferdinand IV. C'est le grand ordre du royaume. L'Ordre se compose, outre le roi, qui en est grand-maître, de quatre officiers (chancelier, maître des cérémonies, trésorier, secrétaire) et d'un nombre illimité de *chevaliers de droit*, prouvant quatre quartiers de noblesse, et de *chevaliers de faveur*. Les membres s'engagent à défendre la religion catholique et à être toujours fidèles au grand maître. La décoration se porte attachée à un ruban ponceau passé en écharpe de droite à gauche, avec une plaque sur le côté gauche. La devise de l'Ordre est : *In sanguine fœdus* (l'union est dans le sang).

Saint-Jean (Ordre de). *Prusse.* — Institué le 23 mai 1812, par le roi Frédéric-Guillaume III,

pour perpétuer le souvenir de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qu'il venait de supprimer dans ses États. Le roi est le souverain protecteur de l'institution, dont il confère la grande maîtrise à un prince de sa famille. Il y admet, soit de sa propre volonté, soit sur la proposition du grand-maître, tous ceux qui ont bien mérité du souverain, de la maison royale et de la monarchie. Depuis 1852, l'Ordre se compose de Commandeurs, de Chevaliers de justice et de Chevaliers honoraires (ses membres ne formaient précédemment qu'une classe). Le ruban est noir. La décoration est semblable à celle de l'Ordre romain de Malte, et se porte de la même manière, mais elle se distingue de cette dernière en ce qu'elle est anglée de quatre aigles noirs.

Saint-Jean-Baptiste et Saint-Thomas (Ordre de). *Palestine.* — C'était un ordre religieux et militaire qui fut créé, vers l'an 1205, à Saint-Jean-d'Acre, par des seigneurs croisés, pour escorter les pèlerins qui allaient visiter les lieux saints et pour combattre les infidèles. Comme la plupart des institutions analogues, il répondit d'abord au but de ses fondateurs, mais, par la suite, la division s'étant mise parmi ses membres, les uns se réunirent à

l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, tandis que les autres cherchèrent à vivre à part, et, changeant les statuts primitifs, se constituèrent en un nouvel ordre, dit de *Saint-Thomas*, qui ne put se soutenir.

Saint-Jean de Jérusalem (Ordre de). *Terre-Sainte*, etc. — Voyez MALTE.

Saint-Jean de Latran (Ordre de), *États romains*. — Fondé, en 1560, par le pape Pie IV, qui le destina à récompenser les vertus et les services rendus à la religion. On l'appelait aussi *Ordre des Chevaliers Pies*, du nom de son fondateur. Il est tombé en désuétude depuis très-longtemps.

Saint-Joachim (Ordre de). *Allemagne*. — Créé, le 20 juin 1755, par quatorze seigneurs à la tête desquels se trouvait le duc de Saxe-Cobourg-Saalfeld, qui fut élu grand-maître le même jour. Il a disparu depuis longtemps. C'était moins un ordre de chevalerie proprement dit qu'une association de bienfaisance destinée à pourvoir au sort de ceux de ses membres qui n'avaient point de moyens

suffisants d'existence. Le grand-maître était électif. Les nominations étaient faites par un Chapitre. L'Ordre se composait de Grands Commandeurs, de Commandeurs et de Chevaliers, les uns et les autres divisés en titulaires et honoraires, suivant qu'ils pouvaient ou non participer aux avantages matériels de l'institution. Pour être titulaire, il fallait prouver quatre quartiers de noblesse, deux du côté paternel et autant du côté maternel. Au commencement de ce siècle, les sujets français furent dispensés de cette formalité; on exigea seulement qu'ils fissent partie de la Légion d'honneur. Les non nobles ne pouvaient être que membres honoraires. Le ruban était vert, et la devise, *Deo, Principi, Legi* (à Dieu, au prince, à la loi), résumait le serment que prêtaient les Chevaliers.

Saint-Joseph (Ordre de). *Toscane.* — C'est un ordre d'origine allemande. Créé le 9 mars 1807, par Ferdinand, grand-duc de Wurtzbourg, et introduit par ce prince en Toscane, le 19 mars 1817, quand il eut acquis la souveraineté de ce pays. Il est accessible à tous les mérites et se compose de trois classes: Grands-Croix (1re classe), Commandeurs (2e classe), Chevaliers ou Petites-Croix

(3e classe). Une haute et ancienne noblesse est généralement exigée pour être admis dans les deux premières. Les roturiers qui, par exception, obtiennent cet honneur, acquièrent la noblesse héréditaire. Le titre de Chevalier confère la noblesse personnelle. Le ruban est rouge avec une raie blanche sur chaque bord. Les Grands-Croix mettent la croix en écharpe de droite à gauche s'ils sont laïques, en sautoir s'ils sont ecclésiastiques, avec un plaque au côté gauche; les Commandeurs, en sautoir; les Chevaliers, à la boutonnière.

Saint-Julien du Poirier (Ordre de). *Espagne.* — Voyez ALCANTARA.

Saint-Lazare (Ordre de). *France.* — Institué, en 1119, à Jérusalem, à l'époque des croisades. Comme les chevaliers de Saint-Jean, ceux du nouvel ordre constituèrent d'abord une institution purement hospitalière, dont les membres se consacraient au service des malades, plus particulièrement à celui des lépreux, d'où leur nom, saint Lazare étant regardé comme le patron des malheureux atteints de la lèpre. Par la suite, ils

étendirent leurs attributions et se formèrent, sous la règle de Saint-Augustin, en un ordre religieux et militaire, destiné en même temps à desservir les hôpitaux et à combattre les infidèles. Ils avaient une croix verte sur leur manteau. Après la perte de la Terre-Sainte ils se réfugièrent en France, où Louis VII leur avait déjà donné le château de Boigny, près d'Orléans. Enfin, après différentes vicissitudes et des transformations nécessitées par les circonstances, ils allaient voir disparaître leur institution, quand ils furent réunis, d'une part à l'Ordre de Saint-Maurice de Savoie (1572), de l'autre, à l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel (1608).

Saint-Louis (Ordre de). *France.* — Cet ordre fut créé, par Louis XIV, dans les premiers jours d'avril 1693, pour récompenser les services des officiers de ses troupes de terre et de mer. Louis XV le confirma au mois d'avril 1719. Le roi en était grand-maître. Pour y être admis, il fallait appartenir au culte catholique et avoir au moins dix années (dans les derniers temps, vingt-huit) de services militaires comme officier. Des dispenses, quant à cette dernière condition, pouvaient être accordées pour des raisons extraordinaires. L'Ordre

se composait de Grands-Croix, de Commandeurs et de Chevaliers. Le nombre de ces derniers fut toujours illimité, mais celui des deux autres classes varia plusieurs fois; depuis 1779, il y avait quarante Grands-Croix et quatre-vingts Commandeurs. Des pensions, qui variaient de 300 livres à 6,000 livres, étaient attachées à chaque classe. Le ruban était rouge de feu. La décoration consistait en une croix d'or, bordée d'émail blanc, à huit pointes pommettées et anglées de quatre fleurs de lis aussi d'or. L'écusson du centre montrait, d'un côté, l'image de saint Louis, entourée des mots : *Ludovicus magnus instituit*, 1693 (Louis le Grand a établi, 1693); de l'autre, une épée flamboyante en pal, passée dans une couronne de laurier et entourée de la légende : *Bellicæ virtutis præmium* (récompense de la valeur guerrière). Les grands-croix, ou *Cordons rouges* portaient le bijou en écharpe de droite à gauche, avec une plaque au côté gauche; les commandeurs, également en écharpe, mais sans plaque; les chevaliers, à la boutonnière.

L'Ordre de Saint-Louis fut supprimé, le 15 octobre 1793, par un arrêté de la Convention. Louis XVIII le rétablit le 28 septembre 1814, tel à peu près qu'il était à l'époque de sa suppression.

Il ne se confère plus depuis la révolution de juillet 1830; il comptait alors 12,180 membres.

La croix de Saint-Louis étant réservée aux officiers, Louis XV avait créé, pour les sous-officiers et les soldats, une sorte de *médaille militaire*, que l'on distribuait avec le même cérémonial et pour la même durée de services. C'était un écusson ovale, dont le centre, qui était rouge, montrait deux épées d'or croisées en sautoir, liées d'une écharpe et entourées d'une couronne de laurier aussi d'or. Elle donnait droit à une haute paye.

Saint-Louis (Ordre de). *Parme.* — Institué, le 22 décembre 1836, sous le nom de *Ordre de Saint-Louis pour le mérite civil*, par Charles-Louis de Bourbon, duc de Lucques, qui lui donna le nom de Louis IX, roi de France. Il a été réuni depuis aux ordres du duché de Parme, dont le souverain, Charles III, lui a donné de nouveaux statuts et sa dénomination actuelle (11 août 1849). L'Ordre est aujourd'hui civil et militaire. Il se compose de cinq classes : Grands-Croix (1re classe); Commandeurs (2e classe); Chevaliers de première classe (3e classe); Chevaliers de seconde classe (4e classe); Décorés (5e classe). Les deux premières

confèrent la noblesse héréditaire, et les deux suivantes la noblesse personnelle. Le ruban est bleu avec une raie jaune sur les bords. La décoration est portée en écharpe de droite à gauche, avec plaque au côté gauche, par les grands-croix; en sautoir avec plaque, par les commandeurs; à la boutonnière, mais différente pour chaque classe, par les chevaliers et les décorés.

Saint-Marc (Ordre de). *République de Venise.* — Institué, à une époque inconnue, par le gouvernement de l'ancienne république vénitienne, qui le plaça sous l'invocation de l'apôtre saint Marc, patron de la république. On le distribuait à tous ceux, nobles ou non, nationaux ou étrangers, qui avaient rendu des services à l'État. Il disparut de très-bonne heure.

Saint-Marin (Ordre de). *République de Saint-Marin.* — Créé, en 1860, par le chef de cet État microscopique « pour récompenser ceux qui ont concouru au salut et à la gloire de la République. » Il se compose de cinq classes : Grands-Croix (1re classe), Grands-Officiers (2e classe), Officiers supérieurs (3e classe), Officiers (4e classe), Chevaliers (5e classe). Le ruban est rayé blanc et bleu.

Saint-Maurice (Ordre de). *Sardaigne.* — Institué, en 1434, par Amédée VI, premier duc de Savoie, qui le plaça sous l'invocation et lui donna le nom du saint patron de ses États. Ce n'était d'abord qu'une institution religieuse composée d'un petit nombre de personnes qui se vouaient à la vie érémitique, et dont le fondateur fut d'abord le chef. L'Ordre fut négligé par les premiers successeurs d'Amédée, mais, en 1572, Emmanuel-Philibert le fit revivre et, modifiant son but primitif, imposa aux chevaliers l'obligation de s'opposer aux progrès du protestantisme. Le pape Grégoire XIII approuva les nouveaux statuts et, pour augmenter l'importance de l'Ordre ainsi reconstitué, y réunit celui de Saint-Lazare. L'institution prit alors la dénomination d'*Ordre des Saints-Maurice et Lazare*, qu'elle porte encore. Néanmoins, dans le langage ordinaire, on l'appelle simplement, par abréviation, *Ordre de Saint-Maurice*. Supprimé en 1802, à l'époque de la réunion des États sardes à la France, l'Ordre de Saint-Maurice fut rétabli à la chute de l'empire, par le roi Victor-Emmanuel, et de nouveaux statuts, qui furent publiés le 27 décembre 1816, en mirent l'organisation en harmonie avec les idées

modernes. Il sert aujourd'hui à récompenser tous les mérites et est accessible à toutes les conditions sociales.

Les chevaliers de Saint-Maurice forment trois classes : Grands-Croix, Commandeurs, Chevaliers. Les premiers portent la croix en écharpe de droite à gauche, avec plaque au côté gauche; les seconds, en sautoir; les derniers, à la boutonnière. Le ruban est vert.

Saint-Michel (Ordre de). *Bavière*. — Créé, le 29 septembre 1693, par Jacques-Clément de Bavière, non comme archevêque et électeur de Cologne, mais comme prince de la maison bavaro-palatine. Il fut annexé aux ordres bavarois, en 1777, par l'électeur palatin Charles-Théodore. Le roi Maximilien-Joseph le confirma en 1807, et lui donna, trois ans après, de nouveaux statuts, que le roi Louis a modifiés le 16 février 1837 et le 4 avril 1844. L'Ordre sert à récompenser tous les mérites. Il se compose de quatre classes : Grands-Croix (1re classe), Officiers (2e classe), Chevaliers (3e classe), Chevaliers honoraires (4e classe). Il faut faire preuve de noblesse pour être admis dans les trois premières. Le grand-maître est un

prince du sang. Le ruban est bleu foncé bordé de rouge. La devise est : *Virtuti* (au mérite). Les grands-croix portent la décoration en écharpe de gauche à droite, avec plaque au côté droit. Tous les autres l'attachent à la boutonnière, mais de grandeur différente pour chaque classe, et avec plaque pour les officiers et les chevaliers.

Saint-Michel (Ordre de). *France.* — Fondé, en 1469, par Louis XI, qui le mit sous le patronage de saint Michel (d'où son nom), celui des saints en qui il avait le plus de confiance. Comme toutes les institutions analogues créées à cette époque, c'était un ordre de cour. Il ne se composait primitivement que de trente-six chevaliers, non compris le roi, qui en était grand-maître, et quatre officiers chargés de son administration; et l'on ne pouvait en faire partie si l'on était déjà d'un autre ordre, à moins qu'on ne fût empereur, roi ou duc. L'institution eut un assez grand prestige tant que les admissions ne dépassèrent pas le nombre fixé par le fondateur; mais, sous François II et Charles IX, elles se multiplièrent d'une manière si scandaleuse, qu'elle tomba dans le discrédit le plus complet, et mérita d'être qualifiée de *Collier à*

toutes bêtes. Pour relever l'ordre, Henri III l'affilia, mais sans l'anéantir, à celui du Saint-Esprit, qu'il venait de créer, et disposa qu'à l'avenir ceux qui seraient admis dans ce dernier prendraient les insignes de Saint-Michel la veille de leur réception; c'est pour cela que, depuis cette époque, les chevaliers du Saint-Esprit portèrent le titre de *Chevaliers des Ordres du roi*. Les abus ayant recommencé sous Louis XIII et pris d'aussi grandes proportions qu'auparavant, Louis XIV soumit tous les décorés à une enquête sévère (1661), prescrivit l'observation rigoureuse des statuts primitifs et fixa le nombre des chevaliers à cent, non compris ceux qui en faisaient partie comme chevaliers du Saint-Esprit (1694). Il fallait être noble pour être admis dans l'Ordre : quand on le conférait à des roturiers, ce qui arriva fréquemment à partir de 1693, on leur envoyait des lettres de noblesse avant leur réception. Le ruban était noir. La décoration se portait en écharpe de droite à gauche. Elle était à peu près semblable à celle de Saint-Louis, sauf que son écusson central montrait l'image de l'archange saint Michel.

Supprimé en 1791, l'Ordre de Saint-Michel fut rétabli, le 16 novembre 1816, tel qu'il était avant

la Révolution. On ne fit que supprimer la condition de naissance précédemment exigée. Il servit surtout, pendant la durée de la Restauration, à récompenser le mérite dans les sciences, les lettres et les arts. On ne le confère plus depuis les journées de juillet 1830.

Saint-Michel et Saint-Georges (Ordre de). *Angleterre.* — Il a été institué, le 27 avril 1817, par le roi Georges III, en mémoire des traités de 1814 et 1815, qui venaient de donner à l'Angleterre la propriété de l'île de Malte et le protectorat des îles Ioniennes. Ses statuts ont été modifiés le 5 avril 1826 et le 17 octobre 1832. L'Ordre sert à récompenser les services rendus au pays par les habitants de Malte et des îles Ioniennes, et par les sujets anglais ou les étrangers attachés aux administrations de ces divers territoires ou aux escadres de la Méditerranée. Il se compose de trois classes : 15 Grands-Croix (1re classe), 15 Commandeurs (2e classe), 25 Chevaliers (3e classe). Les deux premières confèrent la noblesse personnelle. Le ruban est bleu foncé avec une large raie rouge au milieu. La devise est : *Auspicium melioris ævi* (augure d'un meilleur temps). Les

grands-croix portent la décoration en écharpe de droite à gauche, avec plaque au côté gauche; les commandeurs, en sautoir, avec plaque; les chevaliers, à la boutonnière. Les uns et les autres ont un costume de cérémonie.

Saint-Olaüs (Ordre de). *Suède et Norvége.* — Institué, le 21 août 1847, anniversaire de la reine Joséphine, par Oscar Ier, qui le destina à récompenser tous les services rendus au pays, et lui donna le nom du prince auquel on attribue l'introduction du christianisme dans la Norvége. Les membres de l'Ordre forment trois classes : Grands-Croix (1re classe), Commandeurs (2e classe), Chevaliers (3e classe). Le ruban est rouge avec une raie bleue entre deux blanches sur chaque bord. Les grands-croix portent la décoration en écharpe de droite à gauche, avec plaque au côté gauche; les commandeurs, en sautoir, avec plaque, mais non semblable à la précédente; les chevaliers, à la boutonnière.

Saint-Patrice (Ordre de). *Angleterre.* — Institué, le 5 février 1783, par Georges III, pour récompenser les services rendus à l'État par la no-

blesse irlandaise. Il fut placé par ce prince sous l'invocation de saint Patrice, patron de l'Irlande (d'où son nom). L'Ordre se compose du souverain et de vingt-deux Chevaliers. Il est accessible aux étrangers. Les promotions ont lieu en chapitre. Les votants présentent chacun neuf candidats, parmi lesquels le roi choisit celui qui lui paraît le plus méritant. Le ruban est bleu azur. La décoration se met en écharpe de droite à gauche, avec plaque au côté gauche. Les chevaliers ont un costume de cérémonie. Enfin, l'Ordre a pour devise les mots latins *Quis separabit?* (qui les désunira?), qui font allusion à l'union des trois couronnes d'Angleterre, d'Irlande et d'Écosse en un seul État.

Saint-Paul (Ordre de). *États romains.* — Voyez SAINT-PIERRE ET SAINT-PAUL.

Saint-Pierre et Saint-Paul (Ordre de). *États romains.* — Créé, en 1520, par le pape Léon X. C'était une institution militaire et religieuse, destinée à défendre les domaines de l'Église contre les corsaires turcs qui infestaient les côtes d'Italie. Plusieurs historiens disent que, sous ce nom de Saint-Pierre et de Saint-Paul, il faut voir deux

ordres de chevalerie, l'un, dit *de Saint-Pierre*, fondé véritablement en 1520, par Léon X, l'autre, dit *de Saint-Paul*, institué, en 1540, par Paul III, et ils ajoutent qu'ils furent réunis en un seul par ce dernier pape. Quoiqu'il en soit, les deux institutions sont éteintes depuis plusieurs siècles.

Saint-Remi (Ordre de). *France*. — Voyez SAINTE-AMPOULE.

Saint-Rupert de Saltzbourg (Ordre de). — Créé, le 15 novembre 1701, pour perpétuer le souvenir du traité de Carlowitz, par Ernest-Jean de Thunn, archevêque de Saltzbourg, qui le mit sous l'invocation de saint Rupert, premier évêque de cette ville. C'était un ordre de cour. Il ne se conférait déjà plus à la fin du siècle.

Saint-Samson de Constantinople et de Corinthe (Ordre de). — Institué, en 1198, sous le pontificat d'Innocent III, qui le plaça sous la protection du saint-siége. C'était un ordre religieux et militaire sur l'histoire duquel il n'est rien parvenu. On sait seulement qu'il fut réuni à celui de Saint-Jean de Jérusalem, le 8 août 1308, par une bulle de Clément V.

Saint-Sauveur (Ordre de). *Suède.* — Institué, dit-on, en 1561, par le roi Éric XIV, le jour et à l'occasion de son couronnement; mais son existence n'est pas bien certaine. Plusieurs écrivains le regardent comme tout à fait imaginaire, tandis que d'autres pensent qu'on a pris pour un insigne chevaleresque quelque pièce de plaisir distribuée, selon l'usage établi dans les circonstances analogues, aux gentilshommes présents à la cérémonie du couronnement d'Éric.

Saint-Sauveur de Montréal (Ordre de). *Espagne.* — Alphonse VII, roi de Castille et de Léon, ayant fait construire la forteresse de Montréal, en confia la défense aux chevaliers du Temple. Après la suppression de ces derniers, Alphonse XI, un de ses successeurs, les remplaça par un ordre nouveau, qu'il organisa, avec leurs débris, en 1313 ou 1317, et auquel il donna le nom de *Saint-Sauveur*, parce que les autres institutions analogues qui existaient en Espagne, sous l'invocation du Rédempteur, réussissaient dans leurs expéditions contre les Maures. L'Ordre disparut après le triomphe définitif des populations chrétiennes.

Saint-Sépulcre (Ordre du). *Terre-Sainte.* — La tradition qui rapporte la fondation de cet ordre à l'apôtre saint Jacques, soixante-huit ans après la mort du Christ, ne repose sur aucune preuve. Il en est de même de celle qui en fait honneur à l'impératrice Hélène, mère de Constantin le Grand. Les historiens les plus compétents pensent qu'il fut institué, vers 1099, par Godefroy de Bouillon, aussitôt que les chrétiens se furent emparés de Jérusalem. C'était alors un ordre hospitalier et militaire, qui avait pour principale obligation de garder le saint sépulcre (d'où son nom). Deux cents ans après, le triomphe définitif des Musulmans l'ayant forcé à quitter la Palestine, il se retira en Italie, où les papes établirent son siége à Pérouse. En 1489, Innocent VIII essaya de le réunir à celui des chevaliers de Saint-Jean, mais ne put y réussir qu'imparfaitement. Enfin, en 1496, Alexandre VI lui rendit son ancienne indépendance et, pour en augmenter l'éclat, s'en réserva la grande maîtrise pour lui et ses successeurs. Depuis cette époque, les souverains pontifes n'ont jamais cessé d'être les grands-maîtres du Saint-Sépulcre, mais sans en exercer eux-mêmes les droits. Ils ont d'abord délégué leurs pouvoirs à cet effet au Père gardien de

la Terre-Sainte, mais, depuis le rétablissement du patriarche latin de Jérusalem, en 1847, c'est à ce dernier qu'ils appartiennent exclusivement. Depuis longtemps, l'Ordre du Saint-Sépulcre n'est plus qu'une simple distinction honorifique, dont le port des insignes est interdit par la législation française. La décoration consiste en une croix potencée d'or, émaillée de rouge et cantonnée de quatre croisettes semblables ; elle s'attache à la boutonnière avec un ruban noir. Les chevaliers qui ont fait le voyage de Jérusalem piquent, en outre, une plaque sur le côté gauche.

A l'Ordre était annexée une archiconfrérie, dite du Saint-Sépulcre, que l'on a confondue avec lui. Cette confrérie fut instituée à Saint-Samson d'Orléans par vingt frères de l'Ordre que Louis VII avait amenés de la Palestine. Saint Louis la transféra à la Sainte-Chapelle de Paris, en 1254. Elle disparut à la Révolution. Louis XVIII la rétablit en 1814 ; mais, comme ceux qui en faisaient partie prétendaient appartenir également à l'ordre principal, et portaient les insignes de ce dernier, le gouvernement français la supprima (1823), à la suite d'une protestation du Père gardien de Jérusalem.

Saint-Sépulcre (Ordre du). *Angleterre.* — Institué, en 1174, par Henri II, à l'imitation de celui de même nom qui existait en Palestine, et dont ce prince avait eu l'occasion d'apprécier l'utilité dans un pèlerinage qu'il avait fait dans ce pays. Il fut approuvé, en 1199, par le pape Innocent III, qui le plaça sous la règle de saint Basile. Il disparut au seizième siècle, quand l'Angleterre renonça au catholicisme, et la plupart de ses membres entrèrent dans l'Ordre de Malte.

Saint-Stanislas (Ordre de). *Russie.* — Institué, le 7 mai 1765, par Stanislas-Auguste II, roi de Pologne, qui le plaça sous l'invocation et lui donna le nom de son patron et celui de ses États. Il fut upprimé en 1795, à l'époque du dernier partage de la Pologne, et rétabli, en 1807, quand Napoléon Ier eut créé le grand-duché de Varsovie. En 1815, Alexandre Ier, empereur de Russie, étant devenu roi de Pologne, reconnut son existence et lui donna une nouvelle organisation. Enfin, Nicolas Ier le réunit aux ordres russes après l'insurrection de 1831, changea la forme de ses insignes, et le rangea après la première classe de l'Ordre de Sainte-Anne. L'Ordre de Saint-Stanislas est à la

fois civil et militaire, mais il ne peut être donné aux membres du clergé orthodoxe. Il confère la noblesse héréditaire. Ses membres forment trois classes : la première à la nomination exclusive de l'empereur ; les deux autres à celle d'un chapitre spécial, sauf l'approbation du souverain. En campagne, les généraux en chef peuvent nommer aux deux dernières pour des services et des faits d'armes extraordinaires. Le ruban est rouge ponceau avec une raie blanche sur chaque bord ; et la devise : *Præmiando excitat* (il excite en récompensant). La première classe porte la décoration en écharpe de gauche à droite, avec plaque au côté gauche ; la seconde, en sautoir ; la troisième, à la boutonnière.

Saint-Sylvestre (Ordre de) *États romains*. — Il a été créé, le 31 octobre 1841, par le pape Grégoire XVI, pour remplacer l'*Ordre de l'Éperon*, que la vénalité des distributions avait fait tomber dans le mépris. On l'appelle aussi, pour ce motif, *Ordre de l'Éperon réformé*. L'Ordre est accessible à tous les mérites, quels que soient le rang et la position des ayants-droit. Il se compose de deux classes : Commandeurs (1re classe), Chevaliers (2e classe). Le ruban est noir avec trois raies

rouges, une sur chaque bord, et la troisième au milieu. Les commandeurs portent la décoration en sautoir, et les chevaliers à la boutonnière.

Saint-Thomas (Ordre de). *Palestine.* — Voyez Saint-Jean et Saint-Thomas.

Saint-Thomas Becket (Ordre de). *Angleterre.* — Fondé, dit-on, vers 1190, par Richard Cœur de Lion, qui lui donna le nom et le mit sous la protection de Saint-Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, mort quelques années auparavant, et l'on ajoute que le fondateur imposa aux chevaliers l'obligation de défendre la religion dans ses États. Il est mis par les écrivains les plus sérieux au rang des ordres imaginaires.

Saint-Wladimir (Ordre de). *Russie.* — Cet ordre a été créé, le 4 octobre 1782, par Catherine II, à l'occasion de l'anniversaire de son couronnement et de la naissance du grand-duc son fils. Il porte le nom du saint qui introduisit le christianisme en Russie. Délaissé par Paul Ier, qui voulait y faire des modifications qu'il n'eut pas le temps d'exécuter, l'Ordre de Saint-Wladimir fut remis

en vigueur en 1801, par les soins d'Alexandre Ier. Il est accessible à tous les mérites, soit civils, soit militaires. Il se compose de quatre classes, et l'on peut être admis aux plus élevées, sans passer préalablement par les inférieures. Le ruban est noir avec une large bande rouge cramoisi au milieu. Les titres des candidats sont examinés par un chapitre, mais, en temps de guerre, les généraux en chef sont autorisés à conférer la quatrième classe. La première classe porte la croix en écharpe de droite à gauche, avec une plaque sur le côté gauche; la seconde, en sautoir avec une plaque semblable; la troisième, également en sautoir, mais sans plaque; et la quatrième, à la boutonnière. Les militaires qui appartiennent à cette dernière se distinguent des chevaliers civils en ajoutant une rosette au ruban. La devise de l'Ordre est : *Utilité, honneur, gloire.*

Sainte-Ampoule (Ordre de la). *France.* — Ordre supposé, que l'on a prétendu avoir été institué, en 496, par Clovis, le jour de son baptême par saint Remi, évêque de Reims. Il ne fut, dit-on, conféré qu'à quatre personnes, les seigneurs du Terrier, de Bellesne, de Sonache et de

Louverey; et l'on ajoute qu'il fut ainsi appelé parce que les possesseurs de ces quatre fiefs étaient chargés de porter la fiole ou *ampoule* qui renfermait le baume employé au sacre des rois. On lui a également donné le nom d'*Ordre de Saint-Remi*, du nom du prélat qui avait baptisé le prince franc.

Sainte-Anne de Munich (Chapitre de). *Bavière.* — Voyez DAMES DE SAINTE-ANNE.

Sainte-Anne de Wurtzbourg (Chapitre de). *Bavière.* — Voyez DAMES DE SAINTE-ANNE.

Sainte-Anne (Ordre de). *Haïti.* — Institué, en 1856, par l'empereur Faustin I[er], à son retour de la guerre qu'il avait entreprise contre la République dominicaine. Il paraît avoir été supprimé peu de temps après la chute de son fondateur.

Sainte-Anne (Ordre de). *Russie.* — Fondé à Kiel, le 14 février 1735, par Charles-Frédéric, duc de Holstein-Gottorp en l'honneur de la tsarine Anne Ivanowna alors régnante, et de sa femme, la duchesse Anne, fille de Pierre le Grand. Il passa en Russie quand le fils du fondateur monta sur le trône de ce pays, sous le nom de Pierre III, mais il ne

fut réellement réuni aux autres ordres de l'empire qu'en 1796, par Paul Ier. C'est un ordre civil et militaire; il ne comprenait primitivement qu'une seule classe de chevaliers. Il en renferme quatre aujourd'hui, mais nul ne peut être admis dans la première s'il n'a le rang de général-major, et la quatrième est réservée à l'armée. De tous les ordres russes, c'est celui que l'on accorde le plus souvent aux étrangers.

Le ruban de l'Ordre est rouge clair, bordé de jaune, et la devise : *Amantibus pietatem, justitiam et fidem* (pour ceux qui aiment la piété, la justice et la fidélité). La première classe met la décoration en écharpe de gauche à droite, avec plaque sur le côté gauche; la seconde, en sautoir; et la troisième, à la boutonnière. Quant à la quatrième, elle la fait émailler sur le pommeau de l'épée.

Une *médaille* de cuivre jaune, que l'on peut considérer comme une cinquième classe de l'Ordre, a été créée par Nicolas Ier pour les sous-officiers et les soldats.

Sainte-Brigitte (Ordre de). *Suède.* — Institué, dit-on, en 1366, par sainte Brigitte, reine de

Suède, qui aurait imposé aux chevaliers l'obligation de combattre les ennemis de Dieu, de secourir les veuves et les orphelins, de soigner les malades, etc.; mais les historiens les plus sérieux ne pensent pas qu'il ait réellement existé, et attribuent la croyance à son origine à quelque passage mal compris des Révélations de la prétendue fondatrice.

Sainte-Catherine (Ordre de). *Russie*. — Il a été fondé, le 7 décembre 1714, par Pierre le Grand, en mémoire des services éminents que l'impératrice Catherine lui avait rendus pendant ses dernières campagnes contre les Turcs. C'est un ordre exclusivement réservé aux dames de la cour, mais il paraît qu'il a été dérogé une fois aux statuts en faveur du prince Menchtchikof, qui en fut décoré en 1727. La grande maîtrise appartient à l'impératrice. Les membres, qui primitivement ne formaient qu'une seule classe, en constituent deux depuis 1797. La première classe porte la décoration en écharpe de droite à gauche, avec une plaque d'argent, et la seconde sur le sein gauche, sans plaque. La devise de l'Ordre se compose des mots : *Pour l'amour et la patrie.*

Sainte-Catherine du mont Sinaï (Ordre de). *Arabie.* — Institution religieuse et militaire fondée, dit-on, vers la fin du onzième siècle, pour fournir des escortes aux pèlerins qui allaient visiter le tombeau de sainte Catherine au monastère du même nom, élevé par l'empereur Justinien sur un des sommets du mont Sinaï. Il n'existe aucun document positif sur son existence. Dans tous les cas, il dut disparaître peu après sa fondation, quand les populations musulmanes prirent définitivement le dessus.

Sainte-Élisabeth (Ordre de). *Bavière.* — Créé, le 13 octobre 1766, par l'électrice Élisabeth-Auguste. C'est une institution analogue aux Chapitres de Sainte-Anne de Munich et de Wurtzbourg. L'Ordre se compose de douze dames de maison princière régnante et de trente-deux autres dames prouvant seize quartiers de noblesse. La décoration s'attache sur le sein gauche avec un ruban bleu clair bordé de rouge.

Sainte-Élisabeth (Ordre de). *Portugal.* — Institué, le 4 novembre 1801, par le prince régent de Portugal, qui le plaça sous l'invocation et

lui donna le nom de Sainte-Élisabeth de Portugal. C'est un ordre de dames, mais il ne se confère qu'à la plus haute noblesse. La reine en est grande maîtresse. L'Ordre comprend, outre les princesses de la famille royale et celles des maisons régnantes, vingt-six dames mariées ou non, qui doivent avoir au moins vingt-six ans accomplis. Toutefois ce nombre peut être dépassé pour des causes extraordinaires. La décoration s'attache sur le sein gauche avec un ruban rose bordé de blanc.

Sainte-Isabelle (Ordre de). *Portugal.* — C'est le même que le précédent.

Sainte-Marie (Ordre de). *Italie.* — Institué, en 1233, à Vicence, par un moine dominicain, appelé Barthélemy, qui fut plus tard évêque de cette ville. On le nommait aussi *Ordre de Notre-Dame de Gloire* et *Ordre des Chevaliers de la Mère de Dieu.* C'était une association noble qui avait pour objet le maintien de la paix publique et la répression des désordres auxquels les querelles des Guelfes et des Gibelins donnaient journellement lieu. L'institution fut approuvée par plusieurs papes. Elle se montra d'abord fidèle à l'es-

prit de son origine, mais, par la suite, de graves désordres s'introduisirent dans son sein, et la vie de plaisirs que menèrent ses membres leur fit donner par le peuple le nom de *Frères joyeux* ou *Frères de la jubilation*. C'est à cause de ce désordre que Sixte-Quint l'abolit en 1559. Toutefois, plusieurs membres continuèrent à exister quelque temps sous le nom de *Chevaliers de Sainte-Marie de la Tour*, mais ils finirent par subir la loi commune.

Sainte-Marie d'Évora (Ordre de). *Portugal.* — Voyez Avis.

Sainte-Marie de la Tour (Ordre de). *Italie.* — Voyez Sainte-Marie.

Sainte-Marie-Madeleine (Ordre de). *Haïti.* — Institué, en 1856, par l'empereur Faustin Ier, après son expédition contre la République dominicaine. Il paraît avoir été supprimé après la chute de son fondateur.

Saints-Maurice et Lazare (Ordre des). *États sardes.* Voyez Saint-Maurice.

Sauveur (Ordre du). *Grèce.* — Créé, le 20 mai 1833, par le roi Othon, qui l'a placé sous l'invocation du Rédempteur (d'où son nom), à l'intercession duquel la Grèce devait son indépendance. Il est destiné à récompenser tous les genres de services. Les membres forment cinq classes dont la hiérarchie est en sens inverse de celle qui est adoptée dans les ordres des autres parties de l'Europe : Grands-Croix (5e classe), Grands Commandeurs (4e classe), Commandeurs (3e classe), Chevaliers de la croix d'or (2e classe), Chevaliers de la croix d'argent (1re classe). Le ruban est bleu clair bordé de blanc. La décoration, qui est d'or pour les quatre classes les plus élevées, et d'argent pour la dernière, se porte ainsi qu'il suit : grands-croix, en écharpe de gauche à droite, avec plaque au côté gauche ; grands commandeurs, en sautoir, avec plaque ; commandeurs, en sautoir ; chevaliers, à la boutonnière.

Sauveur du monde (Ordre du). *Suède.* — Voyez SAINT-SAUVEUR.

Savoie (Ordre *civil* de). *États sardes.* — Institué, le 29 octobre 1831, par le roi Charles-Albert, pour remplir, dans les carrières civiles, le

même rôle que l'*Ordre militaire de Savoie* dans les troupes de terre et de mer. Tous les membres sont égaux. Ils portent la croix, qui est d'or, attachée à la boutonnière avec un ruban divisé en trois bandes égales, une bleue au milieu et deux blanches sur les côtés. Devise de l'Ordre : *Au Mérite civil.*

Savoie (Ordre *militaire* de). *États sardes.* — Institué, le 14 août 1815, par le roi Victor-Emmanuel, pour récompenser les officiers et soldats qui, par leur bravoure, leur zèle et leur conduite, se sont rendus dignes d'une distinction honorifique. L'Ordre se compose de quatre classes, dont les membres portent les noms de Grands-Croix, Commandeurs, Chevaliers, Décorés. La dernière, qui est celle des décorés, est réservée aux sous-officiers et aux soldats. Le ruban est bleu, et la devise : *Au Mérite et à la Valeur*. La décoration est d'or pour les trois premières classes et d'argent pour la quatrième. Elle se porte ainsi qu'il suit : grands-croix, en écharpe de droite à gauche, avec plaque d'argent au côté gauche ; commandeurs, en sautoir ; chevaliers, à la boutonnière avec une rosette sur le ruban ; décorés, à la boutonnière.

Séraphins (Ordre des). *Suède.* — L'origine de cet ordre est incertaine. Les uns en attribuent la fondation au roi Magnus Ier, qui vivait au treizième siècle, tandis que les autres en font honneur au roi Magnus IV Eriksson, qui l'aurait faite, en 1334, en commémoration du siége d'Upsal et pour doter ses États d'une milice vouée à la défense du christianisme. Quoi qu'il en soit, il tomba en désuétude au seizième siècle. Renouvelé, en 1748, par Frédéric Ier, il reçut de ce prince des statuts qui en firent une simple distinction honorifique, et qui ont été modifiés par Charles XIII, en 1814. L'Ordre des Séraphins est ainsi nommé des anges qui ornent la décoration et sous la protection desquels il était primitivement placé. On l'appelle aussi *Ordre du Cordon bleu*, à cause de la couleur de son ruban. C'est le premier ordre de la Suède. Il ne se compose que de trente-deux chevaliers, tous égaux, dont huit étrangers, mais ce nombre a été plusieurs fois dépassé et ne comprend ni les princes de la maison régnante, ni les souverains étrangers. Les sujets suédois ne peuvent y être admis que s'ils ont au moins le rang de lieutenant général, et sont membres de l'Ordre de l'Épée ou de celui de l'Étoile polaire. La décoration se porte en

écharpe de droite à gauche, avec plaque au côté gauche.

Silence (Ordre du). *Chypre.* — Voyez Chypre.

Sincérité (Ordre de la). *Prusse.* — Voyez Aigle rouge.

Soleil et du Lion (Ordre du). *Perse.* — Institué, en 1808, par le schah Seth-Ali, sous le nom d'*Ordre du Lion*. Sa dénomination actuelle lui a été donnée plus tard parce que la décoration montre le soleil se levant sur le dos d'un lion. L'Ordre forme deux classes, et ne se confère qu'aux étrangers. Le ruban est vert foncé. La décoration est portée en sautoir, avec plaque au côté gauche, par la première classe, à la boutonnière, par la seconde.

T

Table ronde (Ordre de la). *Angleterre.* — Quelques écrivains prétendent qu'un ordre de ce nom fut institué, en 516, par le roi Arthur, et qu'il fut ainsi appelé soit parce que, à certaines fêtes, les chevaliers mangeaient à une table ronde, soit parce que leurs noms étaient écrits sur une table semblable autour de laquelle ils tenaient leurs assemblées. Cette institution n'a véritablement existé que dans l'imagination des faiseurs de romans de chevalerie, et il est probable que la croyance à son existence a dû son origine à quelque fait mal compris.

Temple (Ordre du). *Terre Sainte.* —Cet ordre célèbre dut son origine aux croisades. En 1118, Hugues de Payens, Godefroy de Saint-Omer et sept autres chevaliers français, se trouvant à Jérusalem, formèrent une société ayant pour but de pro-

téger contre les attaques des Sarrasins les pèlerins qui venaient visiter la Terre Sainte. Les associés adoptèrent la règle des chanoines réguliers, et, en présence du patriarche de Jérusalem, firent vœu de chasteté, d'obédience et de pauvreté. Ils vécurent d'abord dans une grande pénurie, mais le roi Baudoin II leur donna bientôt une partie de son palais, appelé le *Temple*, parce qu'on prétendait qu'il avait été bâti sur l'emplacement de l'ancien temple de Salomon, et c'est de ce palais, qui fut leur première habitation, que les membres de l'Ordre reçurent le nom de *Templiers*, et que l'Ordre lui-même fut appelé *Ordre du Temple*. Le pape Honorius II approuva la nouvelle institution en 1128, au concile de Troyes, et lui donna des statuts, composés de la règle de saint Benoît et de préceptes de saint Bernard. Dès ce moment, les Templiers consacrèrent exclusivement leur vie à combattre les infidèles pour la défense du saint sépulcre. Mais le vœu de pauvreté était incompatible avec une pareille mission; aussi s'empressèrent-ils d'accepter les immenses donations en immeubles ou en numéraire que leurs services leur valurent tant en Europe qu'en Orient. Toutefois, avec la richesse vinrent l'orgueil et l'avidité,

la discipline s'affaiblit, et les tendances de l'Ordre, devenant peu à peu presque exclusivement temporelles, on le vit se jeter dans la plupart des querelles politiques qui divisaient les souverains et les peuples, et ses fautes contribuèrent plus que toute autre chose à la destruction de la puissance chrétienne en Palestine. C'est vers le milieu du treizième siècle que les Templiers atteignirent l'apogée de leur puissance. Propriétaires de près de neuf mille commanderies, de biens énormes, surtout en France, et de gros revenus, ils devaient à leurs richesses, et à cette circonstance qu'ils comptaient parmi eux la fleur de la noblesse, d'exercer une influence considérable sur les affaires publiques et de dominer toutes les classes de la société. Ils avaient alors tellement oublié le but de leur institution, qu'ils ne songeaient guère plus à faire la guerre aux infidèles. Ce à quoi ils visaient surtout, c'était de fonder un État séculier de nature aristocratique et sacerdotale. Ils firent un premier essai dans l'île de Chypre, où ils s'étaient retirés après leur expulsion de la Palestine; n'ayant pu réussir, ils voulurent le renouveler en France. Dès ce moment leur perte fut résolue. Philippe le Bel, qui convoitait leurs richesses et à qui leur puissance inspi-

rait de justes défiances, s'entendit avec le pape Clément V, et, sur des plaintes plus ou moins fondées, portées contre quelques membres et que l'on étendit à dessein à l'association tout entière, les chevaliers furent poursuivis, et beaucoup périrent du dernier supplice. Enfin, une bulle, rendue, le 3 avril 1312, par le souverain pontife, au concile de Vienne, prononça définitivement la suppression de l'Ordre. Toutefois, ce ne fut guère qu'en France que les Templiers furent traités avec rigueur; partout ailleurs on se montra peu sévère à leur égard. La plupart des chevaliers restèrent dans le monde; beaucoup se firent admettre dans l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Enfin, en Espagne et en Portugal, ceux du pays servirent à former de nouvelles associations chevaleresques dans lesquelles durent aussitôt s'effacer toutes traces de l'ancienne institution.

L'Ordre du Temple disparut donc en 1312. Il est cependant possible que quelques éléments de cette société célèbre aient réussi à se maintenir en secret, mais, quoi qu'on en ait dit, il n'existe aucun document authentique à ce sujet. L'association qui existe aujourd'hui en France sous le même nom provient simplement de la loge maçonnique des

jésuites du collége de Clermont, à Paris, dont plusieurs membres se réunirent, en 1754, pour faire revivre l'Ordre détruit. La conservation de l'esprit chevaleresque et la profession d'un déisme éclairé, tel fut l'objet principal que se proposèrent les associés. Le nouvel Ordre se recrutait dans la plus haute aristocratie. Il eut pour premier grand-maître le duc de Bourbon-Conti, et pour second, le duc de Cossé-Brissac. La Révolution le fit disparaître, mais il se réorganisa en 1804 ou 1805, et les nouveaux Templiers, recrutés cette fois dans toutes les conditions sociales, se sont toujours maintenus depuis, mais non sans avoir eu plus d'une fois maille à partir avec la police. Ils ne forment plus aujourd'hui qu'une vulgaire loge maçonnique.

Tête de mort (Ordre de la). *Allemagne.* — Institué, en 1652, par Sylvius Nemrod, duc de Wirtemberg-Eller, en Silésie, qui le destina plus particulièrement aux dames de la cour et nomma sa mère grande prieure. C'était moins un ordre de chevalerie qu'une association de piété. L'institution était tombée en désuétude quand elle fut renouvelée, en 1709, par Louise-Élisabeth de Wirtemberg, duchesse de Saxe-Mersebourg et petite-

fille du fondateur. Elle a disparu depuis très-longtemps. Son nom venait de la forme de la décoration, laquelle consistait en une petite tête de mort, entourée des mots : *Memento mori* (pense à la mort), qui s'attachait à un ruban noir passé en sautoir.

Teutonique (Ordre). *Terre Sainte* et *Allemagne*. — C'est le troisième des grands ordres religieux et militaires que produisirent les croisades. Il fut fondé, en 1190, pendant le siége de Saint-Jean-d'Acre, par Frédéric, duc de Souabe, qui imposa à ses membres la double obligation de défendre la Terre Sainte et la chrétienté contre les infidèles, et de soigner les malades, spécialement ceux d'origine allemande. La nouvelle institution était spécialement destinée à se recruter parmi les Allemands (d'où son nom). Elle fut confirmée l'année suivante par le pape Clément III et l'empereur Henri VI, qui lui donnèrent une règle semblable à celle que les Hospitaliers de Saint-Jean et les Templiers suivaient déjà depuis près d'un siècle. Elle adopta pour costume une tunique noire et un manteau blanc, sur lequel se montrait une croix noire entourée d'une broderie d'argent. Les

chevaliers teutoniques ne furent d'abord que quarante, tous gentilshommes, mais leur nombre s'accrut à mesure que leurs services furent connus, et ils formaient déjà une petite armée à la mort de leur premier grand-maître Henri Walpot de Bassenheim. Plus tard, les revers des chrétiens en Orient les ayant forcés de se retirer en Europe, ils transférèrent le siége de leur chapitre à Venise. Après cet événement, leur rôle militaire paraissait terminé, quand, en 1228, Conrad, duc de Mazovie, qui venait de voir les chevaliers Porte-Glaives détruire le paganisme en Livonie, les appela à son secours contre les Prussiens idolâtres, et leur offrit la souveraineté des terres occupées par ces populations. Des chevaliers partirent aussitôt, et de prompts succès partiels couronnèrent leurs premiers efforts; mais la conquête définitive fut lente et pénible, et ne put être terminée qu'en 1283. Vingt-six ans après, les chevaliers sentant le besoin de concentrer leurs forces dans leurs nouvelles possessions, le grand-maître Sigefroi de Fenchtwangen transporta le siége de l'Ordre de Venise au château de Marienbourg. Le quatorzième siècle est l'époque la plus brillante de l'Ordre teutonique : il acquit de nouveaux territoires, encou-

ragea l'agriculture, développa le commerce, etc.; mais, au siècle suivant, il engagea avec les Polonais une lutte très-longue qui se termina, en 1466, par un traité, dit *paix de Thorn*, en vertu duquel il céda plus de la moitié de ses États au roi Casimir IV et ne conserva le reste qu'à titre de fief et en reconnaissant la souveraineté de ce prince. Les chevaliers supportèrent patiemment un joug qu'ils ne pouvaient secouer; mais, en 1511, voulant se ménager l'appui d'une maison puissante, ils élurent pour grand-maître Albert, margrave de Brandebourg. Celui-ci parut d'abord entrer dans les vues de l'Ordre, et essaya même de l'affranchir du joug polonais, mais bientôt il embrassa la réforme avec un grand nombre de chevaliers, et, aidé par le roi de Pologne, sécularisa la Prusse et s'en fit proclamer duc héréditaire. Cet événement peut être considéré comme le terme de l'existence politique de l'Ordre teutonique. Il continua cependant à se soutenir en Allemagne, où il possédait de grandes propriétés. Les chevaliers restés fidèles au catholicisme se retirèrent dans ce pays et élurent un nouveau grand-maître qui fixa sa résidence au château de Mergentheim, en Franconie. En 1805, le traité de Presbourg attribua la grande maîtrise

à l'empereur d'Autriche. Quatre ans après, Napoléon Ier supprima l'institution dans les États de la Confédération du Rhin, mais le gouvernement autrichien la conserva dans les provinces dépendant de son autorité. L'Ordre teutonique existe encore aujourd'hui en Autriche, mais des modifications ont été introduites dans ses statuts pour les approprier aux circonstances actuelles. Il est considéré comme un établissement religieux et indépendant, composé de laïques et de prêtres, tous appartenant aux familles nobles et faisant vœu de chasteté et de célibat. Le souverain régnant en est le protecteur-né, et le grand-maître est toujours un prince de la famille impériale.

Thérèse (Ordre de). *Bavière.* — C'est une institution analogue aux Chapitres de Sainte-Anne de Munich et de Wurtzbourg. L'admission est une marque de noblesse, et pas autre chose. Cet ordre a été fondé, le 12 décembre 1827, par la reine Thérèse. Il se compose de douze Dames titulaires, toutes appartenant à la noblesse bavaroise, et d'un nombre illimité de Dames honoraires, choisies dans les familles nobles étrangères. Les membres

attachent une décoration sur le sein gauche avec un ruban blanc liséré de bleu clair.

Toison d'or (Ordre de la). *Autriche* et *Espagne*. — Cet ordre célèbre, l'un des plus illustres de la chrétienté, a été fondé à Bruges, le 10 janvier 1430, par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, à l'occasion de son mariage avec l'infante Isabelle, fille de Jean Ier, roi de Portugal. Le nombre des chevaliers fut d'abord fixé à vingt-quatre; mais, au mois de novembre suivant, une ordonnance le porta à trente, non compris le fondateur, qui s'en réserva la grande maîtrise pour lui et ses successeurs. Il était destiné, suivant les statuts, à défendre, garder et maintenir « l'Estat de nostre mère la sainte Église, et la tranquillité et la prospérité de la chose publique. » En 1477, à la mort de Charles le Téméraire, la grande maîtrise passa à la maison de Habsbourg du chef de la fille unique de ce prince, Marie de Bourgogne, qui avait épousé l'archiduc Maximilien d'Autriche, devenu depuis empereur d'Allemagne sous le nom de Maximilien Ier. Charles-Quint honora l'Ordre de toute sa faveur, lui accorda de nombreux priviléges, et éleva le nombre des chevaliers de trente

à cinquante. A l'époque de son abdication, les deux lignes de la maison d'Habsbourg, qui régnaient, l'une en Espagne, l'autre en Allemagne, conservèrent la grande maîtrise, et continuèrent à en exercer les droits. Toutefois, la ligne espagnole s'étant éteinte, en 1700, la maison d'Autriche prétendit garder seule la maîtrise; mais Philippe V refusa de s'en dessaisir, et, à la suite de négociations qui durèrent plusieurs années, les deux couronnes se mirent d'accord sur ce point, et il fut convenu que les souverains espagnols resteraient en possession d'une grande maîtrise, mais en changeant les devises de l'Ordre. Depuis cette époque, l'Ordre de la Toison d'Or appartient à l'Espagne et à l'Autriche; mais, quoique le nombre des chevaliers soit illimité, ces deux puissances ne le confèrent qu'avec une très-grande réserve, et seulement aux souverains, aux princes des familles régnantes et aux membres de la plus haute noblesse. La décoration consiste en une toison ou peau de brebis d'or qui se porte en sautoir, soit avec un large ruban rouge, soit au moyen d'un collier composé de doubles briquets ou fusils et de cailloux d'où sortent des flammes. Mais le bijou espagnol diffère, quant à ses ornements accessoires,

de celui de l'Autriche. De plus, ce dernier porte les devises de la maison de Bourgogne : *Ante ferit quam flamma micet* (le coup frappe avant que la flamme paraisse), *Pretium non vile laborum* (récompense des travaux non à dédaigner).

Tour et de l'Épée (Ordre de la). *Portugal.* — Voyez La Tour.

Trois Toisons d'or (Ordre des). *France.* — Créé, le 15 août 1809, par Napoléon Ier, qui le destina à récompenser exclusivement les services militaires. Il ne fut jamais conféré. D'après les statuts, il devait se composer de cent Grands Chevaliers, de quatre cents Commandeurs et de mille Chevaliers. Pour être grand chevalier, il fallait avoir commandé en chef, soit dans une bataille rangée ou dans un siége, soit un corps d'armée dans une armée impériale dite *grande armée.* La décoration des commandeurs était réservée à celui des capitaines, lieutenants ou sous-lieutenants de chaque régiment ayant fait partie d'une grande armée, qui serait désigné comme le plus brave dans le régiment. Enfin, la croix de chevalier devait être donnée au sous-officier ou au soldat de

chaque régiment qui se trouverait dans les mêmes circonstances.

Truxillo (Ordre de). *Espagne.* — Voyez MONT-JOIE.

Tunis (Ordre de). *Allemagne.* — Quelques écrivains prétendent qu'il fut créé, en 1535, par l'empereur Charles-Quint, quand ce prince rétablit Muley-Hassan sur le trône de Tunis, mais ils n'appuient cette assertion d'aucune preuve. Cet ordre est généralement considéré comme supposé.

Tusin (Ordre du). *Autriche.* Il fut, dit-on, institué, en 1562, par l'empereur Albert II, mais aucun texte ne le prouve. Cet ordre est généralement relégué au nombre des ordres imaginaires.

U

Union de Hollande (Ordre *royal* de l'). *Hollande.* — Institué, au mois de février 1807, par

le roi Louis-Napoléon, pour récompenser tous les services et consacrer l'union de tous les Hollandais et l'extinction de tout esprit de parti. Il se composait de Grands-Croix, de Commandeurs et de Chevaliers. La devise était : *Fais bien et ne regarde pas après*, imitation du vieux proverbe français : *Fais ce que dois, advienne que pourra.* Le ruban était bleu de ciel. L'Ordre fut aboli le 18 octobre 1811 et remplacé par celui *de la Réunion.*

Union parfaite (Ordre de l'). *Danemark.* — Voyez FIDÉLITÉ.

V.

Vase de Lis de la Sainte Vierge (Ordre du). *Espagne.* — Institué, dit-on, en 1410, par Ferdinand, alors infant de Castille, depuis roi de Sicile et d'Aragon, pour perpétuer le souvenir d'une grande victoire qu'il venait de remporter sur les Maures, et de la prise de la place d'Antequera qu'il leur avait enlevée. C'était un ordre religieux

et militaire dont les membres se consacraient à combattre les infidèles. On ignore à quelle époque il disparut. On ne connaît pas également la cause de sa dénomination, que quelques historiens croient avoir été empruntée à un *Ordre de Notre-Dame du Lis,* dont ils le considèrent comme le renouvellement.

Vertu militaire (Ordre *pour la*). *Hesse électorale.* — Voyez MÉRITE MILITAIRE, *Hesse électorale.*

Vigilance (Ordre de la). *Saxe ducale.*—Voyez FAUCON BLANC.

Vraie Croix (Ordre de la). *Autriche.* — Voyez CROIX ÉTOILÉE.



Wasa (Ordre de). *Suède.* — Institué, le 26 mai 1772, jour de son couronnement, par Gustave

Wasa, qui lui donna le nom de la gerbe (*wase*), des armoiries du fondateur de sa dynastie, et le destina à récompenser les services rendus dans les arts industriels. Son organisation actuelle date du 14 octobre 1844. Le ruban est vert. L'Ordre se compose de trois classes : Commandeurs Grands-Croix (1re classe), Commandeurs (2e classe), Chevaliers (3e classe). Les premiers portent la croix en écharpe de droite à gauche, avec plaque au côté gauche; les seconds, en sautoir; les troisièmes, à la boutonnière.

Westphalie (Ordre royal). *Allemagne.* — Institué, le 15 décembre 1809, par Jérôme Napoléon, roi de Westphalie, pour récompenser tous les genres de services rendus à l'État. Il se composait de Grands-Croix, de Commandeurs et de Chevaliers. Il fut supprimé en 1813, quand la Westphalie changea de maître.

BIBLIOGRAPHIE[1]

Abrégé historique des Ordres de chevalerie anciens et modernes. Bruxelles et Paris, 1776, in-12.

BASNAGE DE BEAUVAL (Jacques). — Histoire des Ordres militaires, contenant leur origine, fondation, etc., précédée d'un Traité historique sur lès duels. Amsterdam, 1721, 4 pet. in-8°, pl.

BELOY (Pierre DE). — De l'Origine et Institution de divers Ordres de chevalerie, tant ecclésiastiques que prophanes. Montauban, 1604, in-12.

BONANNI (H.). — Histoire des Ordres militaires et ecclésiastiques. Nuremberg, 1728, in-4°, pl. (en allemand).

BRESSON (Jacq.). — Précis historique des Ordres de chevalerie, décorations militaires et civiles, etc. Paris, 1844, in-4°, pl.

BURKE (B.). — The Book of Orders of Knighthood, and Decorations of Honour of all Nations : comprising an Historical Account of each Order, Military, Naval, and Civil, from the Earliest to the Present Time : with Lists of the Knights and Companions of each British Order; with Fac-simile coloured Illustrations of the insignia of the various Orders. London, 1858, in-8°, pl.

[1] Nous n'indiquons ici que les traités généraux. Quant aux ouvrages relatifs à un ou plusieurs ordres particuliers, on en trouvera une liste détaillée dans notre *Nouveau Ménétrier*. On peut consulter, en attendant, le catalogue de la librairie archéologiqu et héraldique de M. Dumoulin, le plus riche que nous connaissions en ce genre de publications.

